

**627<sup>ème</sup> Séance**  
Séance Publique  
du jeudi 18 décembre 2003

# DÉBATS

DU

# CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO  
DU 26 MAI 2006 (N° 7.757)

---

---

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

---

---

## SOMMAIRE

---

- EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL PRIMITIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2004 (suite) :
- 2° - Dépenses ordinaires (suite) :
- Sect. 3 – Moyens des services (suite). (p. 652)

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE  
DE L'ANNEE 2003**

—  
**Séance publique  
du jeudi 18 décembre 2003**  
—

*Sont présents :* M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National ; M. Claude BOISSON, Vice-Président ; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGES, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mme Michèle DITLOT, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Jean-Luc NIGIONI, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

*Absents excusés :* Mme Catherine FAUTRIER, M. Henry REY, Conseillers Nationaux.

*Assistent à la séance :* S.E. M. Patrick LECLERCQ, Ministre d'Etat ; M. José BADIA, Conseiller de

Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales ; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie ; M. Gilles TONELLI, Secrétaire Général du Ministère d'Etat ; Mme Sophie THÉVENOUX, Directeur du Budget et du Trésor.

—  
M. Robert FILLON, Directeur Général auprès de la Présidence du Conseil National, assure le secrétariat.  
—

La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Je voudrais ce soir, comme les soirs précédents, excuser Mme Catherine FAUTRIER toujours hospitalisée, ainsi que l'absence de M. Henry REY.

Nous reprenons nos travaux au chapitre 5 – « Direction du Contentieux ».

Je donne la parole au Directeur Général.

**Le Directeur Général.-**

Chap. 5 - DIRECTION DU CONTENTIEUX.

|   |                  |
|---|------------------|
| 305.010 - Frais de personnel.....           | 439.000          |
| 305.020 - Frais d'études et formation ..... | 195.200          |
| 305.030 - Frais de fonctionnement .....     | 445.000          |
|   | <u>1.079.200</u> |

**M. le Président.-** Monsieur Bernard MARQUET, je vous en prie.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

J'aurais aimé avoir une précision pour, si je comprends bien, la raison de la différence de sommes avec le Service des Etudes Législatives : je crois comprendre qu'il y a beaucoup de contentieux et donc beaucoup aussi de frais d'avocats. Parce que sinon, au niveau du personnel, ce sont à peu près les mêmes sommes qui sont prévues ; mais vu le travail législatif qui nous attend tous, l'ambitieux programme que nous avons, je me demande si les frais d'études seront suffisants, car avec le Gouvernement, nous souhaitons moderniser tous les textes de loi.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Oui, je vous réponds bien volontiers. Nous partageons pleinement votre souci. Les crédits inscrits pour les Affaires Législatives correspondent aux demandes faites par le Service lui-même.

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

**Le Directeur Général.-**

## Chap. 6 - CONTROLE GENERAL DES DEPENSES.

|   |                |
|---|----------------|
| 306.010 - Frais de personnel.....       | 661.000        |
| 306.030 - Frais de fonctionnement ..... | 6.100          |
|   | <u>667.100</u> |

**M. le Président.-** Je mets ce crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 6 est adopté.

*(Adopté).*

**Le Directeur Général.-**

## Chap. 7 - FONCTION PUBLIQUE - DIRECTION.

|   |                  |
|---|------------------|
| 307.010 - Frais de personnel.....           | 2.034.000        |
| 307.020 - Frais d'études et formation ..... | 471.000          |
| 307.030 - Frais de fonctionnement .....     | 25.000           |
| 307.040 - Achat et entretien matériel.....  | 500              |
|   | <u>2.530.500</u> |

**M. le Président.-** Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, nous vous écoutons.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

S'agissant de la Fonction Publique, j'aimerais ce soir exprimer certains points de satisfaction. Un premier point de satisfaction fait suite aux déclarations de M. le Ministre d'Etat, relatives à l'intention affichée par le Gouvernement d'harmoniser certains profils de postes. Nous espérons, bien sûr, que ces déclarations ne resteront pas à l'état de promesse et qu'elles deviennent réalité durant l'année à venir.

Je me réjouis aussi bien sûr, que nous ayons adopté lors de cette session parlementaire la loi sur le travail à temps partiel dans la Fonction Publique ; je crois que cela participera à la modernisation de notre Fonction Publique. Toutefois, ce chantier de la modernisation de la Fonction Publique est encore vaste et j'espère que nous pourrions arriver à rénover complètement le statut des fonctionnaires dans les années qui viennent.

J'aimerais faire deux commentaires sur des points sur lesquels je suis moins enthousiaste. Tout d'abord, la mobilité des fonctionnaires. Cette mobilité nous

apparaît comme un moteur essentiel pour la motivation des personnels et, donc, pour une plus grande efficacité du service public en général. Le Gouvernement compte-t-il prendre des mesures pour favoriser cette mobilité des fonctionnaires ? Le fait d'avoir supprimé l'octroi de deux classes aux fonctionnaires qui changeaient d'affectation n'est-il pas un frein à cette mobilité ?

Un autre point sur lequel j'émetts quelques réserves, c'est sur le maintien du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Il faut savoir, en résumé, que le traitement des fonctionnaires est revalorisé de 2 façons : une augmentation de la valeur des points d'indice qui doit tenir compte de l'inflation et, ensuite, un avancement d'un échelon tous les 3 ans au minimum pour tenir compte de l'ancienneté, c'est ce qu'on appelle le droit à la carrière du fonctionnaire : or, depuis 1 an ou 2, l'augmentation de la valeur du point d'indice est très faible par rapport à l'inflation et je parle de l'inflation française. Il semble, d'après ce qu'on a pu comprendre, que le Gouvernement, pour maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires, inclut dans ses calculs les avancements à l'ancienneté. Cette méthode de calculs que nous réproprons bien sûr a un double inconvénient. Elle atténue les améliorations des conditions salariales dues à l'ancienneté et dévalorise, par conséquent, l'expérience acquise par les

fonctionnaires à leur poste. Et surtout, le Gouvernement ne tient pas compte de la situation des retraités : en effet, lorsqu'ils partent à la retraite, les fonctionnaires ne bénéficient plus d'avancement à l'ancienneté. La conséquence en est que le Gouvernement rogne chaque année de quelques pour cent le pouvoir d'achat des fonctionnaires retraités. Le même Gouvernement, par ailleurs, augmente les tarifs des parkings publics, augmente les loyers du secteur domanial et augmente tout ce qu'il peut augmenter.

Le Conseil National trouve intolérable que le Gouvernement se permette de diminuer, année après année, le pouvoir d'achat de nos compatriotes retraités fonctionnaires. Nous demandons donc que le pouvoir d'achat des retraités fonctionnaires et des fonctionnaires soit maintenu et que le Gouvernement procède à des augmentations de la valeur du point d'indice qui tiennent compte de l'inflation constatée des prix.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur le Président BORDERO.

Monsieur le Ministre d'Etat va vous répondre.

**M. le Ministre d'Etat.**- Je réponds aux trois premiers points mentionnés par vous ; pour le dernier, ce sera M. BIANCHERI. En ce qui concerne l'harmonisation des profils de poste que vous avez saluée, je tiens à dire que le travail est d'ores et déjà engagé entre la Direction de la Fonction Publique et les Départements. Les choses avancent. Sur le travail à temps partiel, je constate avec satisfaction, comme vous-même, qu'il y a maintenant un texte législatif.

Sur la mobilité des fonctionnaires, je m'en étais déjà expliqué et je tiens à dire, d'abord, que c'est un sujet qui préoccupe aussi le Gouvernement : nous cherchons à favoriser cette mobilité à la fois parce que cela assure aux fonctionnaires un meilleur déroulement de carrière et un enrichissement dans leur activité professionnelle, mais aussi parce que cela permet à l'Administration, par la variété des expériences dont elle peut tirer profit, d'accroître son efficacité. Il y a des limites qui tiennent tout particulièrement à la dimension relativement restreinte de la Fonction Publique et de l'Administration monégasque dans son ensemble. Ceci étant, nous cherchons à favoriser la mobilité, mais il n'y a pas que les incitations financières : il y a bien sûr une bonne information à donner sur les possibilités qui se présentent et il y a aussi une politique de formation. Je crois que l'on peut reconnaître que ces toutes dernières années, un effort a été fait dans le domaine de l'information au sein de la Fonction Publique. Ce thème bénéficie, je tiens à vous l'assurer, d'un suivi permanent

et nous souhaitons améliorer encore la mise en œuvre pratique de la mobilité.

Sur la question de l'octroi des deux classes, je rappelle que le gain reste bien fixé à deux classes en cas d'accès à un poste supérieur. En fait, on distingue deux cas. D'une part, l'accès à l'emploi supérieur pour lequel il y a ce gain de 2 classes par référence à l'échelle de classement du fonctionnaire et, d'autre part, l'accès à un emploi équivalent pour lequel, cette fois, le gain indiciaire est limité à une classe. Il y a, je le reconnais, quelques exceptions pour les emplois rangés dans les échelles spécifiques françaises qui ont été transposées en Principauté, c'est-à-dire essentiellement à la Direction de l'Education Nationale et pour certains emplois du Service des Parkings.

**M. le Président.**- Monsieur BORDERO, je vous en prie.

**M. Alexandre BORDERO.**- Merci, Monsieur le Président.

Juste une question pour compléter ce que vous venez de dire sur le gain de classe en cas de changement de poste. Est-ce systématique ou appliqué avec une appréciation plus ou moins aléatoire ? Ou est-ce que ce sont des mesures systématiques lorsque nous avons un changement de poste ?

**M. le Ministre d'Etat.**- C'est bien entendu des mesures qui ont fait l'objet d'une réglementation, ce n'est pas « à la tête du client ».

**M. Alexandre BORDERO.**- Il y a une circulaire ?

**M. le Ministre d'Etat.**- Oui.

**M. le Président.**- Monsieur BIANCHERI, pour la deuxième partie de la question de M. BORDERO, vous avez la parole.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.**- Sur la question relative à l'augmentation de la rémunération des fonctionnaires et sur les retraités, bien évidemment je ne suis pas opposé à ce qu'on regarde dans le détail cet aspect-là des choses. Concernant les retraités, effectivement, ils sont moins favorisés parce qu'ils n'ont pas l'avancement automatique par classe ; donc c'est un point qu'il faudrait vérifier et je n'y serais pas opposé. Car, au niveau des principes, il est nécessaire

qu'il y ait une progression qui soit proche de l'inflation si tel n'était pas le cas. Concernant les fonctionnaires, je crois que le principe devrait être le même ; on devrait pouvoir avoir des cas exceptionnels. On n'est pas toujours au niveau de l'inflation, vous avez raison ; cette année, c'était une majoration de 0,8 % à Monaco, alors qu'il n'y avait pas de majoration en France. Je ne veux pas dire qu'il faut qu'on prenne systématiquement l'exemple du Pays voisin, je veux dire simplement que c'est l'ensemble des différentes augmentations en moyenne qui devrait tendre vers un maintien du pouvoir d'achat. Il y a des années – je ne les ai pas en tête – où la majoration était supérieure à l'inflation. Ce que je vous propose – on ne va pas se lancer dans une bataille de chiffres – c'est que, si pour les retraités, il y a une difficulté de cette nature, il convient de s'y attacher en priorité et, dans la foulée, on verra comment clarifier le principe pour les fonctionnaires.

**M. Alexandre BORDERO.-** Je suis d'accord avec vous pour que ces problèmes soient examinés dans le détail.

En effet, si l'on tient compte des avancements à l'ancienneté pour le calcul du maintien du pouvoir d'achat, cela revient à ne plus valoriser l'ancienneté du fonctionnaire.

En effet, l'avancement triennal est censé tenir compte de l'expérience acquise par le fonctionnaire et de sa meilleure performance au sein de son service. C'est aussi ce que l'on nomme communément le droit à la carrière du fonctionnaire.

Pour la plus grande partie des fonctionnaires, les carrières progressent lentement d'échelon en échelon. Si l'on utilise les avancements pour compenser l'augmentation du coût de la vie, le fonctionnaire se retrouve au bout de x années de service avec le même salaire, sans qu'il soit tenu compte de son ancienneté. De plus nous savons tous que le coût de la vie à Monaco augmente plus qu'ailleurs. Nous nous référons souvent aux indices français, mais en fait l'on sait qu'ils sont inférieurs aux augmentations réelles du coût de la vie à Monaco.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je voudrais qu'on ait toujours à l'esprit les conditions dans le privé, même si on ne doit pas appliquer les mêmes règles : les conditions de promotion dans le privé, le fait d'avoir une sécurité de l'emploi, la prise en compte du mérite. Tout cela fait partie d'un tout et je ne voudrais pas qu'on se limite à un pourcentage sans comparer à d'autres références et d'autres critères.

**M. le Président.-** Monsieur Alexandre BORDERO, je vous en prie.

**M. Alexandre BORDERO.-** Je suis entièrement d'accord. En ce qui concerne le mérite, il y a, dans la Fonction Publique, des possibilités de reclassement – même si c'est de moins en moins possible – d'avancement au choix ou au grand choix. Ça, c'est le mérite. Je ne parle que de l'avancement triennal qui tient compte de l'ancienneté puisqu'il ne relève d'« aucun mérite » dès lors qu'il est automatique. C'est donc un avancement qui tient compte de l'ancienneté et qui fait qu'un fonctionnaire occupant un poste donné, qui a 20 ans de carrière derrière lui, gagne plus – et je pense que c'est normal – que le fonctionnaire qui vient d'entrer au même poste et qui n'a pas l'expérience du service ; c'est une chose qui est tout à fait normale. Or, si on tient compte de ces avancements triennaux pour le maintien du coût de la vie, on nie l'expérience acquise et on enlève l'ancienneté. C'est ce que l'on est en train de faire. En plus de cela, les fonctionnaires qui plafonnent en haut des échelles se retrouvent pénalisés. La pire conséquence de ce mécanisme, ce sont les retraités qui la subissent, puisqu'ils n'ont pas droit aux avancements à l'ancienneté et qu'ils voient leur pouvoir d'achat régresser.

**M. le Président.-** Sur le même sujet, Monsieur CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vais parler de la Fonction Publique. J'ai beaucoup de choses à dire mais mon Collègue BORDERO a soulevé un problème qui me paraît primordial. Ce qui m'ennuie, c'est le changement du Gouvernement sur ce problème. Il faut que vous me disiez à quel moment vous avez changé dans la manière dont vous allez revaloriser chaque année un fonctionnaire. En effet, il y a 2 manières : l'avancement tous les 3 ans, c'est le déroulement de carrière et mon Collègue BORDERO l'a bien précisé, mais il y a chaque année une revalorisation qui, souvent, était donnée en 2 fois, au mois d'avril, à la fin octobre ou début novembre ; ainsi, chaque année, il y avait cette double revalorisation qui était donnée aux fonctionnaires, *a priori*. J'ai toujours pensé que cette revalorisation tenait compte du coût de la vie et que n'était pas intégré l'avancement par échelon. Or, ce soir, le Gouvernement – et il nous l'a laissé entrevoir dans les réunions privées – prend en compte une autre manière de voir les choses. Il faut nous dire à quel moment vous avez changé, d'autant que, Monsieur le

Conseiller, vous venez de dire autre chose qui me paraît être intéressant. Vous dites : « il faut comparer avec le privé », « il faut comparer la sécurité d'emploi ». Est-ce à dire que le Gouvernement, à partir de maintenant, voit la revalorisation des fonctionnaires d'une autre manière ? A quel moment avez-vous changé ? Je vous rappelle que cette année il n'y a eu qu'une augmentation de 0,8 %, mais je peux me tromper.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.**- Je vais vous reformuler la réponse que je viens de faire. Concernant les retraités, je vous ai dit que j'étais prêt à regarder la question. Concernant les autres cas, je n'ai pas dit que je voulais appliquer le système privé au système de la Fonction Publique ; je disais que je voulais avoir aussi cela, en référence, pour savoir dans quelles conditions un Monégasque peut chercher à entrer dans la Fonction Publique ou dans le privé. Lorsqu'on met quelque chose à l'étude, il faut tout regarder. Je ne peux pas m'engager à plus aujourd'hui d'autant qu'existe un groupe de travail de la Fonction Publique chargé d'étudier ces questions.

**M. Claude CELLARIO.**- Si je comprends bien, le Gouvernement nous annonce officiellement, en séance publique, qu'il va revoir ce type de problème dans le groupe de travail mixte que M. le Ministre a accepté, comme cela est indiqué dans la déclaration de M. le Ministre, en page 11. J'en prends acte.

Il n'empêche, je voudrais attirer l'attention de tous mes Collègues pour dire que, malgré tout, le Gouvernement, sur ce point-là, a changé. Sans lui faire aucun procès d'intention, j'attends que le groupe se réunisse, que tout le monde avance des arguments. Mon Collègue BORDERO a surtout parlé des retraités qui, si l'on tient compte de ses calculs, se trouvent défavorisés. Attendons de voir.

Sachez, pour votre gouverne, qu'entre octobre 2002 et octobre 2003, l'inflation est de l'ordre de 1,5 % dans le Pays voisin. Voilà pour l'information complète sur ce sujet.

Maintenant, sur la Fonction Publique. Comme l'a rappelé mon Collègue BORDERO à juste titre, un certain nombre de points sont positifs. Il y a la loi sur le temps partiel que nous avons votée, il y a le fait que le Gouvernement a annoncé la stricte application du principe de la priorité nationale et j'ai pris acte en page 11 de sa déclaration, M. le Ministre d'Etat vient à nouveau de le confirmer, un groupe de travail que vous avez dû former est en train de réfléchir à l'harmonisation des profils de poste pour des emplois identiques. Il n'empêche qu'il y a un certain nombre de

choses qui ne sont pas tout à fait claires, je vais vous les énumérer. Si toutefois vous pouviez me répondre tout de suite, ce serait une bonne chose ; sinon, au travers de ce groupe de travail, dans le courant du premier trimestre 2004, vous apporterez un certain nombre de réponses, du moins je l'espère.

D'abord, il y a la rénovation du statut des fonctionnaires. Vous savez qu'elle est attendue depuis de nombreuses années et, qu'*a priori*, on ne voit rien venir. Il serait bon que le Gouvernement se penche là-dessus et fasse un certain nombre de propositions. Il faut savoir que la Fonction Publique est le réservoir des Monégasques. Il y en a environ 1.300. Dans l'enseignement, le pourcentage des Monégasques est devenu légèrement supérieur au pourcentage des non-Monégasques mais j'ai l'impression – c'est ce que j'entends dire – que les Monégasques ne se sentent pas toujours très bien dans les Services où ils travaillent : ils ont le sentiment – et le Gouvernement doit lever ce doute là-dessus – qu'on ne les privilégie pas, c'est-à-dire que les Chefs de Service n'appliquent pas toujours les directives du Gouvernement dans ce domaine. Je me rappelle avoir interpellé M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur pour que dans son Département, on donne des instructions afin que les Chefs de Service fassent des propositions concernant les avancements. Or, il semblerait que par le passé, cela n'a pas toujours été fait. Surtout, il faut que les Chefs de Service appliquent la politique du Gouvernement, ils ne peuvent pas appliquer leur propre politique, ce serait inconcevable. Or, je ne suis pas sûr que ce soit vraiment ce qui se passe. Souvent, on entend dire que le Chef de Service fait ce qu'il veut. Ce n'est pas comme ça que cela doit marcher. Je demande au Gouvernement qu'il donne des instructions précises pour que chaque Chef de Service, avec les compétences qu'il a, applique véritablement la politique définie par le Gouvernement.

Deuxièmement, je ne voudrais pas que se développe un courant « anti-monégasque ». J'entends souvent dire que l'on écarte quelque fois des Monégasques parce qu'ils sont monégasques. Que ce sentiment-là existe dans le privé, peut-être. Mais dans la Fonction Publique, cela est inacceptable. J'aimerais donc que le Gouvernement clarifie sa position.

Troisièmement, vous nous avez dit que depuis 2003, il y a des organigrammes qui sont en vigueur. Ces organigrammes sont des organigrammes de la Fonction Publique, je pense par Département. Il faut savoir que les Monégasques sont titulaires dans la Fonction Publique, ce sont les seuls « fonctionnaires » et il reste les autres. J'aimerais que le Gouvernement me dise quel est véritablement, à l'heure actuelle, le statut des « autres », qu'on appelle les agents de l'Etat. Est-ce qu'ils ont des contrats de 3 ans, de 6 ans, de 10 ans ? Je

n'en sais rien. Ce que je sais, c'est qu'il y a des organigrammes dont on m'a dit depuis janvier 2003 qu'ils sont en vigueur. Est-ce que le Gouvernement peut me dire, véritablement, dans ces organigrammes, quel est le statut des uns et des autres ? Que se passe-t-il lorsqu'un Monégasque demande à entrer dans la Fonction Publique ? Quelles sont les procédures ?

Une dernière chose. Je suis d'accord avec vous pour encourager la mobilité des fonctionnaires. Nous sommes un petit pays et il est bon que les fonctionnaires puissent être mobiles dans la Fonction Publique ; cela permettrait de constamment se « rénover ». Il y a un autre point sur lequel le Gouvernement doit se pencher, même si des efforts ont été faits dans le passé, c'est ce qu'on appelle la formation continue. En effet, si l'on veut qu'il y ait une mobilité des fonctionnaires, il faut aussi que ces fonctionnaires puissent accéder à une formation continue qui permette de les revaloriser. J'attends aussi du Gouvernement qu'il développe cette formation continue. Plus la Fonction Publique est performante, plus l'image de Monaco s'en trouvera grandie.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur CELLARIO.

Monsieur le Ministre d'Etat, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur CELLARIO, comme vous l'évoquiez vous-même au début de votre intervention, je pense que c'est dans le groupe mixte Conseil National/Gouvernement que la plupart de ces questions peuvent être examinées le plus utilement, c'est-à-dire avec les détails qui sont nécessaires et que, très franchement, je ne suis pas en mesure de vous fournir. Mais il y a un point sur lequel je veux réagir, tout de même ; c'est lorsque vous laissez entendre qu'il peut y avoir une discrimination quelconque à l'égard des Monégasques au sein de l'Administration. Je vais vous donner l'exemple qui m'est le plus familier, c'est-à-dire celui de mon entourage au Ministère d'Etat. Je n'ai autour de moi que des Monégasques, il n'y a pas une exception. Or, il me semble que les fonctions qui mettent au contact direct et quotidien avec le Ministre d'Etat ne sont pas des fonctions indifférentes.

**M. le Président.-** Madame PASQUIER-CIULLA a la parole.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je suis sûre que la langue de mon Collègue a fourché mais je ne peux pas laisser dire que le fait qu'il puisse y

avoir une discrimination envers des Monégasques dans le privé soit tolérable ; cela n'est pas plus tolérable que dans le public.

**M. Claude CELLARIO.-** Je vous en donne acte.

**M. le Président.-** A ce stade du débat, je voudrais dire deux choses : la première, c'est que ce n'est pas par théorie que nous défendons le principe de l'harmonisation des postes dont le Président BORDERO a parlé, c'est parce que cela a des conséquences très concrètes. Aujourd'hui, et tant que les résultats de l'étude que nous avons demandée et que le Ministre d'Etat a mise en œuvre ne seront pas connus, on peut, dans l'Administration, recruter pour des postes équivalents, des candidats selon des critères très différents, selon les services ou selon les moments et on voit bien à quoi on pense : notre objectif est de permettre et de garantir la priorité d'emploi pour les Monégasques dans l'Administration, dont vous venez de rappeler, Monsieur le Ministre, qu'elle vous tient également à cœur, car sinon on peut imaginer de faire un profil-type pour un candidat non Monégasque de manière à écarter un candidat Monégasque sur un poste. On peut aussi dire que notre idée va concrétiser l'égalité des droits entre Monégasques car on peut aussi, en fonction d'un poste qu'on calque sur le profil d'un candidat, créer une inégalité entre deux demandeurs monégasques pour d'autres raisons que des raisons strictement professionnelles ou de compétences. Donc, c'est une avancée que nous attendons dès l'année prochaine et c'est un point de satisfaction que vous y réfléchissiez avec un groupe de travail.

Ma deuxième remarque sur la Fonction Publique va appuyer celles du Président BORDERO et de M. CELLARIO, pour dire que 0,8 % de revalorisation des traitements pour l'année 2003, c'est en réalité un recul du pouvoir d'achat. Il faut être transparent et appeler un chat un chat ; il faut dire les choses comme elles sont : 0,8 % ne couvre pas l'évolution du coût de la vie. C'est déjà difficile à accepter pour un fonctionnaire en activité, mais c'est inacceptable pour un retraité parce que votre argument, effectivement, que l'avancement à l'ancienneté peut compenser cette perte de pouvoir d'achat, n'est pas valable pour un retraité qui lui, par définition, n'évolue plus dans sa carrière puisqu'il est à la retraite. Donc, nous pouvons comprendre, parce que nous sommes des élus responsables, que dans des périodes difficiles, ou moins faciles, il n'y ait pas la progression du pouvoir d'achat que l'on est en droit d'attendre quand la croissance économique est là. Mais le Conseil National ne pourra pas accepter sans réagir très fermement un recul qui deviendrait structurel et

chronique du pouvoir d'achat des fonctionnaires. Ce n'est pas acceptable dans un pays aussi prospère que la Principauté de Monaco. Ce que nous allons demander à nos représentants au sein du groupe de travail Fonction Publique, c'est d'être extrêmement fermes pour défendre ce principe du maintien du pouvoir d'achat. Si on fait les comptes, il doit manquer à peu près 1 % en 2003 pour le maintien du pouvoir d'achat. Ça ne peut pas se renouveler car vous voyez où on en serait dans dix ans si les années se cumulaient avec ce type de retard sur l'évolution du coût de la vie. Nous avons les moyens, dans ce pays, d'assurer le maintien du pouvoir d'achat de nos fonctionnaires et je vous le redirai souvent, à chaque fois que des économies seront faites sur le plan social : le Conseil National est d'accord pour la rigueur budgétaire mais n'est pas d'accord pour l'austérité sociale et le recul du pouvoir d'achat car pour nous, c'est de l'austérité que de ne pas maintenir le pouvoir d'achat, il faut là encore parler vrai. Il y a des gisements d'économies à faire dans ce Budget, le Président de la Commission des Finances l'a développé dans son long rapport. Vous m'entendez vous répéter, aussi souvent qu'il y aura des reculs sociaux, qu'en matière de grands travaux, si nous améliorons les procédures, si nous les modernisons – et M. BADIA nous a dit en séance privée que c'était un chantier que le Gouvernement était prêt à ouvrir ou avait ouvert – il y a des dizaines de millions d'euros de gain pour le Budget de l'Etat à réaliser, qui nous permettront de maintenir le pouvoir d'achat des fonctionnaires et de mettre en place de nombreuses autres mesures sociales et notamment le maintien des subventions aux associations qui en ont besoin et auxquelles nous tenons beaucoup pour l'action qu'elles mènent en faveur de la population de Monaco ou de l'aide humanitaire monégasque dans le monde.

Monsieur BLANCHY, je vous en prie.

**M. Bruno BLANCHY.** - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers, je remarque que le manque d'harmonisation existant entre les différents systèmes de retraite servis, d'une part, par l'Etat et, d'autre part, par la C.A.R. constitue un handicap vis-à-vis de la mobilité pour le Monégasque qui choisit de revenir en Principauté à un âge supérieur à 45 ans, après avoir effectué sa carrière principalement à l'étranger. Dans le cas où ce Monégasque aurait la possibilité de travailler dans la Fonction Publique, il n'est pas certain, vis-à-vis de sa retraite, qu'en choisissant de se retirer avant l'âge de 65 ans, il ait intérêt à être titularisé comme fonctionnaire plutôt que de rester comme agent de l'Etat. Ainsi, à ce manque d'harmonisation, vient s'ajouter un manque

d'information concernant ce double système. Nous aimerions connaître votre avis à ce propos-là.

**M. le Président.** - Monsieur le Ministre.

**M. le Ministre d'Etat.** - Je crois que c'est une question à caractère largement technique qu'il conviendrait mieux d'examiner au sein du groupe de travail. En tout cas, moi, je ne suis pas en mesure de vous répondre sur le siège.

**M. Bruno BLANCHY.** - Je continue sur la Fonction Publique. C'est une remarque générale qui est en marge des difficultés rencontrées à l'heure actuelle par les fonctionnaires, mais je voudrais souligner, à cette occasion, que dans l'Administration en général, la qualité de vie au travail laisse à désirer dans bon nombre de cas et qu'elle s'est dégradée depuis ces dernières décennies ; en effet, les qualités de confort au travail procurées par les immeubles administratifs construits dans les années 60, tels que l'Héraclès, ne se retrouvent plus dans les bâtiments actuels, tant sur le plan de l'espace que, surtout, du bénéfice de la lumière naturelle dont bon nombre d'employés sont maintenant privés. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer ces anciens immeubles administratifs encore utilisés, par exemple rue Louis Notari, avec les locaux actuels de la Fonction Publique récemment construits, tels ceux de la Direction de la Fonction Publique, de la Direction du Contrôle des Concessions ou du Service Informatique. Nous touchons, certes là, un vaste problème qui est dû, évidemment, en grande partie à l'exiguïté de notre territoire qui doit contenir une population au travail sans cesse grandissante. Nous sommes tous bien conscients que ce problème, de ce fait, ne cessera de s'amplifier et il convient d'essayer d'y remédier, dès maintenant, tant pour ceux qui travaillent actuellement que pour ceux qui vont y travailler. Je pense donc qu'il serait bon d'engager une réflexion d'envergure sur ce problème là.

**M. le Président.** - Merci, Monsieur BLANCHY.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.** - L'appréciation que vous portez présente un caractère assez général, mais je crois que, dans ce domaine, il convient de regarder les situations particulières. C'est vrai que l'Administration s'est beaucoup développée et, s'étant beaucoup développée, elle a eu besoin, évidemment, d'espace. Lorsque l'espace manquait, il a fallu réaménager de manière probablement moins confortable que les

situations initiales. Mais enfin, un effort important est fait et il y a eu, ces derniers temps et cela va se développer encore dans la période à venir, des transferts de Services, des réaménagements pour améliorer précisément cette situation ; je crois que nous avons ici, parmi nous, quelqu'un qui peut témoigner par sa propre expérience, qui est Mme la Directrice du Budget dont le service est actuellement transféré Quai Antoine I<sup>er</sup> dans des conditions dont je comprends qu'elles sont plus agréables que celles qu'elle pouvait connaître ici sur le Rocher.

**M. Bruno BLANCHY.**- Nous nous en réjouissons donc.

**M. le Président.**- Merci.

Monsieur BIANCHERI souhaite s'exprimer.

**Le Directeur Général.**

Chap. 8 - FONCTION PUBLIQUE - PRESTATIONS MEDICALES.

|  |         |
|--|---------|
| 308.010 - Frais de personnel.....                    | 610.000 |
| 308.030 - Frais de fonctionnement .....              | 126.000 |
| 308.060 - Frais propres à l'activité du service..... | 167.300 |
|  | 903.300 |
|  | 903.300 |

**M. le Président.**- Monsieur RIT a la parole.

**M. Jacques RIT.**- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, le chapitre budgétaire « Prestations Médicales de l'Etat », lors de l'examen du Budget Rectificatif 2003, m'a donné l'occasion d'évoquer la mise en place prochaine d'un nouveau principe de tarification concernant l'ensemble du système de santé, tant dans le domaine public que dans le secteur libéral. Ce système, qui s'appliquera à la médecine hospitalière comme à celle de ville est celui de la tarification à l'activité. Je ne reviendrais pas sur la description de la tarification à l'activité, pas plus que sur l'intérêt majeur que représente pour notre établissement hospitalier le fait de sortir de l'impasse létale de la facturation au prix de journée.

Par contre, j'insisterai vigoureusement sur un point : le devoir que nous avons tous de sauvegarder l'existant et de l'améliorer sans cesse en matière de santé, nous conduit à adopter une attitude de prudence et de

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.**- Je voulais juste ajouter que la Direction du Budget et du Trésor reçoit fréquemment des fonctionnaires ou des agents de l'Etat qui viennent la trouver pour obtenir des précisions ou clarifications sur leur situation personnelle, leur statut en fonction notamment de leur ancienneté. Je voulais apporter cette précision. Si vous avez ce type de questions, vous pouvez donc adresser ces personnes à la Direction du Budget qui aura le plaisir d'apporter les réponses les plus concrètes.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur le Conseiller.

Je mets à présent le crédit du chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté).

vigilance à l'égard de cette réforme venue de France et qui doit encore faire la preuve de son efficacité dans le Pays voisin. Un enthousiasme insouciant, pas plus qu'une passivité fataliste ne sont de mises dans ce domaine. La réflexion « avec 50 % de patients assurés français au Centre Hospitalier Princesse Grace, nous n'avons pas le choix », ne constitue pas une position politiquement responsable. En France, la mise en route de ce système innovant et complexe ne se passe pas, d'ores et déjà, sans problème. Les professionnels de la santé, inquiets des conséquences prévisibles et imprévisibles de ce changement ont argué du fait qu'ils n'avaient été qu'indirectement ou très indirectement consultés lors de son élaboration pour obtenir de leur Gouvernement, non sans difficulté, la mise en place d'un Comité de pilotage tri-partite où ils sont représentés. Une des premières actions de ce Comité a d'ailleurs été l'obtention d'un report de 6 mois pour la mise en place de la tarification à l'activité.

Pour la Principauté de Monaco, trois écueils sont à éviter : ils concernent le bilan financier du C.H.P.G., la situation des professionnels de santé en exercice libéral

et l'indépendance de la politique de santé. L'impact du nouveau mode de facturation des actes sur le bilan financier du Centre Hospitalier Princesse Grace ne peut être évalué actuellement, toute simulation sur des exercices antérieurs étant rendue impossible par l'absence de codage adéquat jusqu'à ces derniers mois et par l'absence de publication par les Autorités françaises, à ce jour, de la valeur de conversion des points obtenus par l'application de la codification.

Il semble indispensable que des simulations fiables puissent avoir lieu avant toute modification irréversible des conventions franco-monégasques sur la santé.

Quant à la position des représentants du Gouvernement monégasque dans ces négociations, elle est souvent présentée comme une position faible, compte tenu de la dépendance de l'établissement hospitalier en matière de remboursements des actes par les caisses françaises. Pourtant, quelques arguments de bon sens vont à l'encontre de ce raisonnement fataliste ; il y a quelques années, certaines périodes de tension par lesquelles est passée l'application des conventions sur la santé, ont montré combien les élus des Communes environnantes étaient attachés à l'offre de soin de proximité que constitue le Centre Hospitalier Princesse Grace pour leurs ressortissants. De plus, les prestations hospitalières étant traditionnellement déficitaires, les Autorités françaises se livreraient à un étrange raisonnement sur le plan comptable en faisant de la menace de restriction de la prise en charge de leurs assurés au Centre Hospitalier Princesse Grace un moyen de pression.

L'impact du nouveau système sur la situation des professionnels de santé en exercice libéral est également un sujet qui mérite qu'on lui accorde la plus grande attention ; sans cela, le risque est important d'assister à un bouleversement des conditions d'exercice dans certaines spécialités, en particulier au niveau des revenus. Un premier contact a déjà eu lieu sur ce thème entre les représentants des Caisses Sociales et l'Ordre des Médecins de Monaco. Les interactions entre le nouveau mode de tarification et les orientations de la politique de santé sont, en ce qui concerne le Pays voisin, certaines. Il est prévu dans la conception même de ce système de pouvoir faire varier des paramètres de manière à rentabiliser telle activité ou à pénaliser telle autre, en fonction des options de la politique de santé du moment. Il est donc fondamental pour la Principauté de veiller à préserver son indépendance quant aux choix des orientations de sa politique de santé, orientations qui peuvent être sensiblement différentes de celles du Pays voisin.

Lors d'une récente intervention en séance publique, je vous avais demandé, Monsieur le Conseiller,

d'envisager rapidement la création d'un comité de pilotage comparable à celui qui a vu le jour en France. Ce dernier réunirait des représentants du Gouvernement Princier, des Caisses sociales, du Syndicat des Praticiens hospitaliers et de l'Ordre des Médecins. Votre position ne semblait pas hostile à ce principe, mais à ce jour aucune réponse concrète ne nous est parvenue de la part du Gouvernement. Monsieur le Conseiller, l'affaire, compte tenu des délais très serrés, me semble urgente ; je sollicite donc de votre part une réponse sur les suites que le Gouvernement envisage de donner à ce projet.

Merci.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur RIT, pour votre intervention très précise sur un sujet, certes un peu technique, mais dont les conséquences peuvent être importantes pour la santé et les assurés sociaux de Monaco.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur va vous répondre.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je rappellerai au Docteur RIT que le Département de l'Intérieur n'a pas la tutelle de la sécurité sociale et n'a aucun moyen d'action sur les Caisses monégasques, pas plus que sur les Caisses françaises, et que le Département de l'Intérieur n'est pas pilote pour les négociations franco-monégasques en matière de sécurité sociale. Par contre, le Département de l'Intérieur est très intéressé par les résultats puisqu'ils conditionnent les recettes du Centre Hospitalier Princesse Grace. Je ne fais que répéter ce que je vous ai déjà dit et tout l'intérêt d'un groupe de travail ou d'un comité mixte pour être parfaitement informé des points d'une réforme que la France va appliquer. Je suppose que la Caisse monégasque – je ne suis pas informé – va probablement suivre. La tarification à l'activité existe déjà à Monaco puisque, en grande partie, le Centre Cardio-Thoracique fonctionne selon ce système. D'après les informations que j'ai, la France en 2004 devrait passer à la tarification à l'activité pour 20 % de l'activité hospitalière ; je ne sais pas encore quels sont les domaines retenus. On s'est préparé à cette tarification en implantant et en développant au Centre Hospitalier Princesse Grace le programme médicalisé des systèmes d'information, le codage des actes médicaux. Tout ceci est nouveau au niveau du Centre Hospitalier Princesse Grace et j'ai bien retenu votre suggestion, faite en séance privée, d'employer un certain nombre de codeurs professionnels pour aider les médecins dans cette nouvelle démarche ; car je comprends très bien que

pour les médecins, il soit difficile, lorsqu'on ne l'a pas fait depuis longtemps, de devoir coder et que toutes les erreurs de codage auront des impacts conséquents sur le revenu du Centre Hospitalier Princesse Grace. Oui, pour le Comité de pilotage et oui pour les codeurs.

**M. le Président.-** Monsieur RIT, êtes-vous satisfait de cette réponse ?

**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Conseiller.

Tout d'abord, le fait d'envisager l'embauche de codeurs et codeuses professionnels est une information qui effectivement me fait grand plaisir, le fait que vous soyez *a priori* favorable à ce projet, parce que je pense que c'est quelque chose de vital dans les 2 ou 3 premières années de l'installation de ce nouveau système.

En ce qui concerne le Centre Cardio-Thoracique, il y a quand même une nuance et elle est importante : il s'agit d'un système qui est moins innovant ; il est plus récent, certes, que la tarification au prix de journée qui est un système ancestral, mais il était déjà appliqué. C'est le système de tarification à la pathologie ; il est appliqué au Canada et aux Etats-Unis depuis de nombreuses années et donc le Centre Cardio-Thoracique était loin d'essayer les plâtres. Ensuite, c'est un système de forfait limité, on le sait, puisque le type de pathologies traitées au Centre Cardio-Thoracique est quand même relativement restreint par rapport à la gamme extrêmement vaste pratiquée dans un Centre hospitalier comme le nôtre. Néanmoins, le système est parent du système de tarification à l'activité.

En ce qui concerne maintenant le Comité de pilotage, très heureux de voir à nouveau que ce principe vous agréé : est-il possible concrètement de savoir comment on peut avancer sur ce point ? Une idée, c'est bien, mais la réalisation, ce serait naturellement merveilleux. Donc, comment faire, puisque là, nous sommes relativement pressés ; ce n'est pas le fait d'être pressés dans l'absolu, c'est la tarification à l'activité qui risque fort de nous arriver dans maintenant 6 mois.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** J'ai l'intention avec M. BADIA – parce que je rappelle que c'est le Département des Travaux Publics qui a la tutelle des Caisses Sociales – de commencer les travaux du Comité de pilotage le plus tôt possible, c'est-à-dire au tout début de l'année 2004.

De même, je suis convaincu pour les codeurs, et là je parle sous le contrôle du Président du Conseil

d'Administration de l'Hôpital : mieux vaut payer des codeurs pour éviter des erreurs. Il est sûr qu'au niveau des recettes, nous y gagnerons.

**M. le Président.-** Sur ce chapitre, Monsieur PASTOR, je vous en prie.

**M. Jean-Joseph PASTOR.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais tout à fait confirmer ce qui a été dit par le Docteur RIT. Effectivement, ce problème de tarification à l'activité, au Centre Cardio-Thoracique a été installé dès l'origine, c'est-à-dire en 1987 ; mais il s'agit d'une seule spécialité. Or, au Centre Hospitalier Princesse Grace, il y a de nombreuses spécialités et vous savez aussi que, non seulement, il y a des spécialités mais il y a des services foncièrement déficitaires, cela fait partie de la politique de santé décrétée par le Gouvernement Princier. Donc, concernant ce problème de tarification qui va être installée en France – peut-être pas au 1<sup>er</sup> janvier 2004 mais plutôt au 1<sup>er</sup> janvier 2005 – il est certain que la France va essayer les plâtres également et le Centre Hospitalier Princesse Grace restera vigilant sur les avantages et les inconvénients parce qu'il ne faudrait pas que, pour copier sur le pays voisin, se créent des difficultés pour notre établissement.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur PASTOR.

Je passe la parole à M. MARQUET.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais aussi réagir aux déclarations de mon Collègue M. RIT et de M. DESLANDES. Je vais être obligé de me répéter suite à ce que j'ai dit au Budget Rectificatif, mais il m'apparaît de plus en plus urgent que le Collège des Chirurgiens-Dentistes fasse une démarche auprès du Conseil National. Ça fait plus de 25 ans que nous demandons à ce qu'une loi établisse les Chirurgiens-Dentistes en Ordre, parce que pour l'instant, nous dépendons pour un certain nombre de choses de l'Ordre des Médecins et d'ailleurs l'Ordre des Médecins a changé son code de déontologie qui n'est plus du tout adapté ; donc je compte et je demande solennellement que ce « dépeussierage » soit fait.

Je rebondis puisque là aussi j'entends parler de comité de pilotage : je voudrais rappeler que cette réforme du pays voisin – qui est faite pour un problème de déficit de sécurité sociale, ce qui n'est pas le cas de nos Caisses – va aussi être imposée à toutes les professions médicales libérales de santé. Je voudrais

que là aussi, on soit moins restrictif, ou alors quand on la mettra en place pour les autres professions, ça va de l'infirmière à l'orthophoniste, que ces acteurs de la santé publique – je comprends l'importance pour le Gouvernement et pour le Budget de l'Etat et de l'hôpital – ne soient pas oubliés.

J'aimerais que ce soit pris en compte.

Au niveau des Prestations Médicales de l'Etat, je voudrais dire à ce sujet aussi que nous avons appris que, pour se mettre à niveau, sur le plan informatique, les Caisses sociales avaient aidé les Prestations Médicales. Est-ce qu'il s'agit d'une simple collaboration ou est-il envisagé un rapprochement de toutes les caisses monégasques, dans le futur ?

Je voudrais aussi rapporter que nous avons reçu en audience l'Association Droits et Devoirs des Monégasques qui nous a sensibilisés et a attiré notre attention sur le problème de l'ostéoporose et, surtout sur le fait que les examens de dépistage, de prévention et de traitements comme la densitométrie osseuse ne sont plus remboursés alors que ça l'avait été. Il y avait le Vice-Président, M. PASTOR, qui nous a informés qu'actuellement, il semblerait que pour l'ostéoporose, on aille plutôt vers des marqueurs biochimiques ; il faudrait le prendre en compte parce que cela concerne toutes les femmes qui, à partir d'un certain âge, souffrent de cette maladie et on sait très bien qu'une politique de prévention, comme on le fait pour le dépistage du cancer du sein, coûte un peu cher au début mais permet de faire de grandes économies.

Avant qu'il y ait la C.C.A.M., on sait très bien qu'à Monaco, comme nous n'avons pas de Commission de nomenclature, on prenait la nomenclature française ; mais là aussi, il y a eu de meilleurs remboursements qui ont été faits dans certains domaines, notamment dentaires, depuis 2 ou 3 ans, qui n'ont jamais été pris en compte à Monaco. On a l'impression que quand ça risque de coûter un peu trop cher... peut-être la C.C.A.M. nous amènera une cohérence ? Je voulais avoir le sentiment du Gouvernement sur tous ces sujets.

**M. le Président.**- Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur va s'exprimer.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.**- Concernant le projet de loi sur l'Ordre des Chirurgiens-Dentistes, conformément à ce que je vous avais dit lors du Budget Rectificatif, le processus est relancé. Il était vrai qu'il avait pris un certain retard.

La mise en œuvre des différentes réformes liées au changement de tarification sera concertée, ça ne peut

pas être autrement puisque ce sont les Médecins, les Chirurgiens-Dentistes et autres professions de santé qui, pratiquement, la mettront en œuvre quotidiennement. Donc, elle sera concertée pour que, dès le début, les difficultés de mise en œuvre soient découvertes le plus tôt possible et que des solutions soient trouvées.

S'agissant maintenant de l'ostéoporose et de sa prise en charge, je vais me tourner vers José BADIA, tout en soulignant qu'il serait utile, un jour, que l'ensemble des problèmes sociaux soient traités à l'intérieur d'un même Département : il est parfois difficile de travailler avec d'un côté la santé qui dépense, de l'autre les affaires sociales qui collectent les fonds dépensés par la santé ; il serait assez utile et cohérent que tout ceci soit regroupé à l'intérieur d'un même Département.

Monsieur BADIA, je vous passe la parole.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.**- Je répondrai d'abord à une interrogation qui a été faite par M. MARQUET s'agissant de l'apport des Caisses Sociales au titre des Prestations Médicales de l'Etat : il s'agit bien sûr d'un apport technique. J'avais indiqué, il y a déjà quelque temps, que les Caisses Sociales ont fait l'acquisition de ce qu'on appelle un « moteur informatique » qui est une espèce de boîte noire mise en place et mise en œuvre par les services français pour permettre, via les interfaces adaptées, l'adaptation du système de gestion des Caisses par rapport aux futures nomenclatures et modalités de tarification. Si cela a été fait, je rappelle que c'est parce que les Caisses Sociales, – même s'il y a un certain nombre de médecins à Monaco, – gèrent les dossiers de beaucoup de patients qui sont encore traités par des médecins français et, par conséquent, elles ne peuvent pas faire l'économie de procéder au remboursement selon les nouvelles modalités françaises arrêtées.

Sur le deuxième point, l'ostéoporose, j'avoue que vous me prenez au dépourvu : c'est un point particulier sur lequel je ne peux pas réagir en détail sur le siège. Ce que je dirai simplement, c'est que dans les échanges de vue qui ont été opérées depuis quelques années (cela fait 3 ans que je préside le Comité des Caisses), je crois que les Caisses ainsi que les Comités, les patrons comme les salariés qui gèrent les Caisses avec le Gouvernement se sont toujours efforcés de satisfaire au mieux les modalités de remboursement ; en particulier, vous le savez, les médications qui ne sont plus remboursées en France le sont toujours à Monaco et certaines pathologies ou certains soins qui ne sont pas pris en charge par les Caisses françaises le sont à Monaco soit au titre du fonds social, soit au titre des prestations proprement dites. J'ai noté votre

intervention et c'est un sujet que l'on abordera avec M. CAMPANA en particulier ; s'il y avait d'autres points qui méritent d'être examinés de la sorte – je crois que les chirurgiens-dentistes le font déjà, mais les médecins également – M. CAMPANA rencontre régulièrement les médecins pour mettre en évidence ce que l'on pourrait considérer, sinon comme des anomalies, du moins comme des améliorations à apporter au système. Vous pouvez compter sur les représentants gouvernementaux pour qu'au sein du Comité des Caisses, ces sujets soient examinés avec bienveillance.

**M. Bernard MARQUET.-** Je vous remercie et j'ai noté qu'une fois de plus le Gouvernement monégasque attend aussi les négociations de 1930 qui permettraient de pouvoir avoir une action beaucoup plus efficace en pouvant séparer certains Départements et en regrouper d'autres.

**M. le Président.-** Monsieur ROBILLON, je vous en prie.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président.

Pour finir sur ce dossier de changement de codification, je rappellerai à mes Collègues, et M. DESLANDES en a parlé en partie, qu'avant la décision finale, si on change une nomenclature, le Conseil de l'Ordre devra signer une convention avec la Caisse de Compensation, donc le Conseil de l'Ordre aura son mot à dire avant que la décision soit prise ; je pense qu'il y a encore des discussions à avoir.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Je pense que vous avez déjà eu des contacts avec le Directeur des Caisses justement dans cette perspective.

**M. le Président.-** Monsieur PASTOR a la parole.

**Le Directeur Général.-**

Chap. 9 - ARCHIVES CENTRALES.

|   |                |
|---|----------------|
| 309.010 - Frais de personnel.....       | 240.000        |
| 309.030 - Frais de fonctionnement ..... | 203.600        |
|   | <u>443.600</u> |

**M. le Président.-** Monsieur MARQUET, je vous en prie.

**M. Jean-Joseph PASTOR.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais dire que je suis en parfait accord avec ce qu'a dit M. MARQUET et je voudrais quand même qu'on profite de la situation actuelle pour dire que jusqu'à présent, les Caisses sociales françaises se sont toujours refusées à prendre en charge tout ce qui est prévention ; et à l'heure actuelle, il est certain que le problème de l'ostéoporose qui touche énormément de personnes (car l'on sait que l'allongement de la vie fait que beaucoup de personnes sont sujettes à cette sévère complication) et la densitométrie osseuse, qui est un examen onéreux, n'est pas prise en charge du fait qu'il s'agit d'un acte de prévention. Je pense que la Principauté de Monaco s'honorerait, avant même que, peut-être, la France en arrive à cette conclusion, de pouvoir réfléchir à cette prise en charge spécifique, particulièrement pour les femmes.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur PASTOR.

Monsieur BOISSON, je vous en prie.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste préciser qu'en effet, ce sujet a fait l'objet d'une réunion où siégeaient plusieurs Conseillers Nationaux, il y avait 3 ou 4 médecins, et tout le monde tombait d'accord sur ce sujet. Alors, si ce sujet venait à ne pas être pris en compte, croyez que nous serons nombreux à revenir dessus ultérieurement.

**M. le Président.-** Merci pour cette précision.

Je vais passer au vote de ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 8 est adopté.

(Adopté).

**M. Bernard MARQUET.-** Je voulais m'assurer que c'était bien, suite à la séparation du Service du Contentieux et des Etudes Législatives, dans ce Département que sont regroupées les archives communes des deux Services ?

**M. le Ministre d'Etat.-** Tout à fait, Monsieur MARQUET, c'est la situation.

**M. le Président.-** Monsieur BLANCHY, je vous en prie.

**M. Bruno BLANCHY.-** Merci, Monsieur le Président. J'aimerais savoir si la numérisation de ces archives est bien programmée prochainement.

**M. le Ministre d'Etat.-** Je vous réponds qu'elle est effectivement prévue. Elle doit démarrer en 2004 et s'étendre sur 3 ans.

**M. le Président.-** Merci, pour cette précision.

Y a-t-il d'autres interventions.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

*(Adopté).*

#### **Le Directeur Général.-**

Chap. 10 - PUBLICATIONS OFFICIELLES.

|  |         |
|--|---------|
| 310.000 - Publications Officielles ..... | 978.700 |
|--|---------|

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 10 est adopté.

*(Adopté).*

#### **Le Directeur Général.-**

Chap. 11 - SERVICE INFORMATIQUE.

|                                    |           |
|------------------------------------|-----------|
| 311.010 - Frais de personnel ..... | 1.238.000 |
|------------------------------------|-----------|

|   |        |
|---|--------|
| 311.030 - Frais de fonctionnement ..... | 20.000 |
|---|--------|

|   |         |
|---|---------|
| 311.040 - Achat et entretien matériel ..... | 684.000 |
|---|---------|

|  |                  |
|--|------------------|
|  | <u>1.942.000</u> |
|--|------------------|

**M. le Président.-** Monsieur Bruno BLANCHY souhaite s'exprimer.

**M. Bruno BLANCHY.-** Merci, Monsieur le Président.

Hier, nous avons pu entendre notre ami Jean-Michel CUCCHI crier misère en ce qui concerne le parc informatique du Conseil National. En tant que membre du Service Informatique, je dirais que même si la fougue de notre ami le pousse sans doute à forcer un peu le trait, il importe pour autant de prendre en considération avec la plus grande attention la situation

particulière du Conseil National. En effet, le respect, entre autres, de la séparation des pouvoirs entre le législatif et l'exécutif qu'évoquait hier notre ami Jean-Charles GARDETTO, lui impose une certaine indépendance et de préserver la confidentialité des échanges d'informations en son sein. Pour cette raison, le Conseil National est actuellement équipé d'un dispositif réseau indépendant, qui l'isole du réseau fédérateur, grâce à un serveur qui lui est propre. Il faut savoir que c'est le même dispositif de protection qui est installé au Palais. Le revers de ce système se traduit notamment par la nécessité de mettre en place des

passerelles d'accès au site central de l'Administration et aux informations généralement contenues dans des bases accessibles à l'ensemble des utilisateurs du réseau. Ces passerelles sont actuellement en cours d'installation mais il est absolument certain qu'une réunion générale de définition des besoins et des particularités du Conseil National s'impose entre le Gouvernement, le Conseil National et le Service Informatique.

Pouvez-vous nous donner des précisions en ce qui concerne la prévision d'une telle réunion ?

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.-** Oui, je crois qu'hier même une indication avait été donnée à ce sujet ; il y a une réunion prévue dans les tout premiers jours du mois de janvier, le 8 janvier.

**M. le Président.-** Je vous le confirme entre les représentants du Conseil National et du Ministère d'Etat.

Madame Anne POYARD-VATRICAN, je vous en prie.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Président.

Je vous l'avais dit d'entrée de jeu, l'information est pour moi une zone d'ombre. Et s'il fallait une preuve de plus, je parlerais du « système d'information » de la Fonction Publique.

D'ailleurs, ici, quand on parle de système d'information, personne ne sait vraiment de quoi il s'agit. Encore un point sur lequel, malheureusement, on s'est endormi gentiment depuis quelques années. Pourtant, tout près de nous, les Etats, les organismes ou les sociétés commerciales, même les lois si lentes à évoluer, abandonnaient la notion de Direction informatique pour lui préférer la notion beaucoup plus large de Direction de système d'information, D.S.I. pour ceux qui aiment les initiales.

Qu'est ce qu'un système d'information ? Il doit permettre les flux d'information entre les différents services et directions et proposer des solutions consensuelles permettant d'améliorer la communication.

Une D.S.I. a à la fois un rôle technique, mais aussi un rôle organisationnel et structurant afin de répondre aux besoins des utilisateurs.

Pourtant dans la Fonction Publique, on ne peut pas dire que l'information circule librement dans les tuyaux.

Prenons des exemples :

J'ai trois enfants : à la rentrée scolaire, j'ai dû écrire les noms, prénoms, adresses et autres coordonnées sur des feuilles volantes et ce, 15 fois de suite. Si je déménage, ce sera un cataclysme administratif. A quand l'informatisation de l'Education Nationale ?

Un autre exemple : savez-vous que la bibliothèque Louis Notari ne dispose même pas de stations de travail informatique pour la lecture des C.D., ni de catalogue informatisé ? Quelle honte pour Monaco si je compare à la ville de Nice !

Mon Collègue, M. CUCCHI, vous parlait de l'informatique du Conseil National, mais c'est la même constatation calamiteuse dans tous les services : vieux matériels, non prise en compte des besoins des utilisateurs, lenteurs et incompréhensions....

Et la conséquence ne se fait pas attendre dans l'Administration : les services vont solliciter des prestataires extérieurs, trouver des combines, des « trucs » pour s'affranchir de la contrainte.

Et chaque nouveau logiciel installé, hors du schéma général, chaque application exotique, chaque développement particulier va rendre la communication et l'information, au final, plus difficile et plus complexe.

Je vous pose la question : mais où sommes-nous ? Dites-moi que je rêve. Suis-je bien dans ce même pays qui souhaite promouvoir les nouvelles technologies ?

Pour revenir à un autre point qui me tient à cœur, la crédibilité, je dirais que pour être crédible sur les nouvelles technologies, il faut avoir une politique cohérente en matière de système d'information et commencer à appliquer à soi-même ce que l'on souhaite porter à d'autres.

Là comme ailleurs, un système d'information se gère, se prévoit, se manage, c'est un outil au service d'une politique, un ensemble qui demande une stratégie et une vision à moyen et long termes des besoins de la Principauté.

Malheureusement, je suis forcée de constater qu'il y a beaucoup d'éléments absents sur le sujet et également une absence notable de volonté de mettre en place un réel système d'information global et structurant au sens noble du terme.

A moins que vous me donniez des scoops ce soir, je m'abstiendrai de voter cette ligne.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre va vous répondre.

**M. le Ministre d'Etat.-** Madame, je vais me faire un plaisir de vous donner un scoop : nous nous sommes réunis en Conseil de Gouvernement, comme nous le faisons toutes les semaines, et il y a déjà un mois, nous avons décidé la création d'un groupe de travail sur l'amélioration des systèmes informatiques, notamment pour ce qui concerne les relations entre administrés et Administration et ce groupe de travail tiendra sa première réunion au mois de janvier.

J'ajoute, sur le plan technique, que le matériel informatique de l'Administration ne se caractérise tout de même pas par son excessive vétusté puisqu'au terme du contrat que nous avons avec la société qui se charge de ce matériel, les changements sont prévus normalement tous les trois ans.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Je voulais parler de la notion de vétusté mais il y a aussi la notion d'incompatibilité des matériels entre eux.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur le Ministre.

Merci, Madame POYARD-VATRICAN.

Y a-t-il d'autres interventions au chapitre du Service Informatique ?

Monsieur BLANCHY, je vous en prie.

**M. Bruno BLANCHY.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur le Service Informatique qui est quand même un service représenté par un grand nombre de Monégasques qui y travaillent, qui ont un grand sens du professionnalisme et donc j'approuve ce que dit ma Collègue Anne POYARD-VATRICAN. Mais je voudrais quand même attirer votre attention sur les difficultés que peuvent rencontrer finalement un certain nombre de Services de l'Administration et, en particulier, dans ce cadre du Service Informatique, les difficultés que rencontrent ces personnes qui y travaillent pour accomplir leurs missions.

En effet, en ce qui concerne le Service Informatique, les utilisateurs comprennent souvent mal le fonctionnement de notre système qui est centralisé. Cette centralisation remonte à des prises de décisions qui datent de quelques années de ça, on en avait déjà parlé lors du Budget Rectificatif, c'est un système qui comprend des grandes bases de données concernant le bon fonctionnement de l'Administration, le Budget, les salaires, les assurances sociales, la circulation, etc. et nous avons un système de distribution grâce à un réseau de type « micro-réparti ».

Je répète que ces Services, ainsi que d'autres Services de l'Administration, gagneraient à être mieux connus grâce à des manifestations d'ouverture. Il faudrait organiser cela d'un commun accord avec le Gouvernement et les services intéressés et je pense qu'il ne faut pas oublier que l'Administration peut avoir aussi des revendications à faire.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame POYARD-VATRICAN.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Président.

Je suis tout à fait d'accord avec M. BLANCHY. Comme dans beaucoup d'autres sujets qui sont traités ici ce soir, ce sont des sujets de politique : il n'est pas question de mettre en cause les gens qui travaillent dans l'Administration, les bonnes volontés qui sont mises en œuvre, les difficultés qu'ils rencontrent au point de vue matériel ou relationnel ; c'est plutôt un positionnement politique sur la définition d'un système d'information et sur le souhait de mettre en place réellement un système ambitieux et qui soit en phase avec d'autres types d'action politique, notamment en matière de nouvelles technologies.

**M. le Président.-** Vous avez tout à fait raison d'apporter cette précision. Je l'ai dit hier soir par rapport aussi à une stratégie parfois de défense du Gouvernement quand le Conseil National met en avant une critique d'une procédure administrative : c'était au sujet des grands chantiers ; le Gouvernement nous dit qu'il ne peut pas laisser critiquer les fonctionnaires qui travaillent dans ses Services. Cela n'a strictement rien à voir : une procédure administrative dépend d'une décision politique et du Gouvernement et ce n'est pas le travail, évidemment, des fonctionnaires des Services que nous mettons en cause quand nous critiquons les procédures. C'est vrai pour l'informatique et pour beaucoup d'autres sujets dont nous parlerons encore ces prochains soirs.

Monsieur BLANCHY, je vous en prie.

**M. Bruno BLANCHY.-** Oui, c'est pour préciser qu'effectivement je partage tout à fait ce point de vue et que c'est l'occasion de mettre en lumière les difficultés que rencontrent les personnes qui travaillent dans ces Services.

**M. le Président.-** Monsieur le Président de la Commission des Finances a la parole.

**M. Vincent PALMARO.-** Merci, Monsieur le Président.

J'emboîte le pas à toutes les observations qui ont été faites et je me réjouis de la décision de ce groupe de travail. Je souhaite néanmoins que ce groupe ait un objectif extrêmement ambitieux qu'on pourrait définir comme l'utilisation du numérique dans la Fonction Publique, c'est-à-dire plus généralement l'application du numérique en Principauté. Je pense qu'il est le moment de définir le schéma directeur – à réaliser progressivement – des types de traitements et des types de relations entre les différents Services de l'Administration, les administrés, les entreprises, les individus et autres.

Pour ce faire, il me paraît nécessaire de disposer d'un groupe de travail d'un niveau adapté dont l'objectif ambitieux pourrait être de créer un modèle de communication numérique accompagné d'un argumentaire précisant ses buts et ses utilisations. Ce modèle serait examiné avec attention par d'autre pays comme une vitrine de communication avancée tant interne qu'externe entre une Administration et ses différents partenaires au sens large du terme.

**M. le Président.-** Monsieur le Ministre, je vous en prie.

#### **Le Directeur Général.-**

Chap. 12 - CENTRE D'INFORMATIONS ADMINISTRATIVES.

|   |                |
|---|----------------|
| 312.010 - Frais de personnel.....       | 178.000        |
| 312.030 - Frais de fonctionnement ..... | 13.000         |
|   | <u>191.000</u> |

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 12 est adopté.

*(Adopté).*

#### **Le Directeur Général.-**

Chap. 14 - DIRECTION DES AFFAIRES LEGISLATIVES.

|   |                |
|---|----------------|
| 314.010 - Frais de personnel.....           | 278.000        |
| 314.020 - Frais d'études et formation ..... | 3.000          |
| 314.030 - Frais de fonctionnement .....     | 3.500          |
|   | <u>284.500</u> |

**M. le Ministre d'Etat.-** Monsieur le Président, en fait, le thème des travaux fixés à ce groupe est celui de la simplification administrative par le biais de la mise en œuvre de méthodes informatiques. Mais je suis tout à fait d'accord pour qu'on élargisse le champ de son travail et, éventuellement, qu'on fasse appel à des cabinets spécialisés pour nous aider dans nos travaux.

**M. le Président.-** C'est une bonne décision qui satisfera notamment celle qui a initié ce débat ce soir, en partie en tout cas.

Madame Anne POYARD-VATRICAN, qu'en pensez-vous ?

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Je vais quand même laisser les premières réunions du groupe de travail se dérouler, en souhaitant effectivement être informée pour pouvoir suivre l'évolution de ce projet ambitieux.

**M. le Président.-** S'il n'y a plus d'intervention sur l'informatique, je mets aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

*(Adopté).*

**M. le Président.-** Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais d'abord souhaiter bonne chance à toutes celles et ceux qui animent et participent à ce Service restructuré car la tâche, nous le savons tous, est plus qu'ardue, notamment en matière de retard législatif. Celui-ci, tout le monde en conviendra, est colossal et il convient de donner à cette Direction tous les moyens qu'elle réclame pour assurer le travail monumental qui l'attend. De notre arsenal législatif dépendent la stabilité et l'efficacité juridiques de notre pays et, qui dit efficacité juridique dit attractivité et qui dit attractivité dit recettes ; vous voyez, moi aussi j'ai de la suite dans les idées.

Je vous demande donc, Monsieur le Ministre, de ne pas laisser retomber ce Service aux oubliettes sous prétexte qu'une restructuration a eu lieu et, au contraire, d'anticiper ses besoins dans tous les domaines où vous le pourrez.

**M. le Président.-** M. GARDETTO a demandé la parole.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Ce chapitre me donne l'occasion de formuler, à nouveau, tous les espoirs que j'ai dans la nouvelle direction du Service des Études Législatives et je joindrai ma voix à celle de ma Collègue Christine PASQUIER-CIULLA, tout à l'heure, dans la mesure où effectivement le retard est colossal et les textes sont archaïques pour bon nombre d'entre eux ; je cite par exemple la loi sur les sociétés anonymes qui date de 1895 ou 1897, je crois.

Mon intervention a pour but de demander au Gouvernement une remise à plat de nos Codes puisque, actuellement, nous faisons un travail de patchwork, c'est-à-dire qu'on dépoussière un petit chapitre d'un côté, un petit chapitre de l'autre, alors que je pense que la société a évolué et qu'on a besoin parfois de réécrire des pages entières et qu'il faut se donner les moyens de cette tâche. Je suis un peu ennuyé quand j'entends, comme ça a été le cas l'autre fois, que le Code du travail prendrait 3 ans, je pense qu'on peut mieux faire et je pense que cela doit concerner non seulement le Code du travail mais également les autres Codes. Je dois dire qu'à cet égard, le Conseil National est disponible pour travailler en s'adjoignant au besoin les services de consultants extérieurs. Peut-on enfin, sans plus attendre, faire progresser cet arsenal législatif qui peut sembler

d'une importance non fondamentale à quelqu'un qui le voit de l'extérieur, alors que dès que l'on a un problème et dès que l'on doit appliquer un texte, on s'aperçoit combien il est important de disposer de textes modernes et adaptés à la société telle qu'elle est aujourd'hui. J'appelle de mes vœux - je sais qu'il y a déjà un frémissement du côté de la Direction des Services Judiciaires en ce qui concerne le Code de procédure civile ou pénale - mais j'appelle vraiment de mes vœux un effort dans ces domaines. Et, tout particulièrement, je pense que nous aurions besoin d'un Code de l'économie, plus vaste que le Code de commerce dont nous disposons aujourd'hui, qui puisse englober aussi bien la matière financière que le droit de la consommation qui est inexistant en Principauté de Monaco ou le droit de la concurrence, qui est aussi très peu caractérisé. Il y a là matière à se constituer un fond législatif attractif pour les investisseurs qui seront tentés de venir contribuer à la croissance de notre pays ; mais pour les attirer, encore faut-il disposer d'un cadre séduisant : alors, il faut rendre notre arsenal législatif séduisant. Actuellement, il est plutôt empoussiéré. C'est donc en ce sens que je veux indiquer au Gouvernement la disponibilité du Conseil National pour travailler dans ces domaines, la tâche est importante, elle est immense, toutes les bonnes volontés doivent être concrétisées et nous sommes disponibles, bien évidemment avec l'aide de consultants, qui seront spécialisés dans certains domaines, mais nous voulons aller de l'avant.

**M. le Président.-** Merci, Monsieur GARDETTO.

Je donne la parole au Président de la Commission de Législation, Monsieur Jean-Pierre LICARI.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux que m'associer à mes Collègues et à mes Confrères sur leurs demandes et vœux. J'aimerais attirer l'attention du Gouvernement particulièrement sur un autre aspect du problème - et ceci a été évoqué lors des dernières séances de la Commission de mise à jour des Codes - c'est qu'il y a le côté, bien évidemment, nécessité de modernisation de la loi avec tous les aspects évoqués par mes Collègues, mais il y a d'autres aspects, notamment vis-à-vis du Conseil de l'Europe. Si, actuellement, la Principauté adhère au Conseil de l'Europe sans changer - je ne vais prendre que cet exemple - son Code de procédure pénale, je peux faire une prédiction qui s'avérera juste à chaque fois, que tout procès devant la Cour Européenne des Droits de l'Homme sera perdu par la Principauté. Notre Code de procédure pénale n'est pas du tout au niveau des pays développés en matière du respect des droits de

la défense. Donc, il y a une conscience très aiguë à avoir sur ce chapitre ; je pense que cette conscience, le Directeur des Services Judiciaires l'a, mais je souhaiterais signaler cette urgence particulière au Gouvernement. Car il y a un véritable problème à ce niveau-là et il faudra tout mettre en œuvre dans des délais les plus brefs possibles, car souhaitons que notre adhésion soit la plus proche possible, pour réviser le Code de procédure pénale et en deuxième lieu, le Code de procédure civile, pour les mêmes raisons.

**M. le Président.**- Je voudrais profiter de l'occasion qui m'est donnée, puisque c'est la première fois que, dans le Budget de l'Etat, apparaît la ligne « Direction des Affaires Législatives », pour rappeler que le Conseil National croit en la réforme qui est mise en place d'une séparation de la Direction du Contentieux et des Etudes Législatives en deux Directions différentes. L'argument principal que nous avons retenu, c'est que cela devrait permettre effectivement d'avoir davantage de moyens pour ce qui concerne d'abord et avant tout l'action du Conseil National, c'est-à-dire la procédure législative, le Contentieux étant géré désormais par un autre Service et des personnes spécialisées pour ce travail. Je rappelle aussi que c'est une réforme expérimentale puisque nous aurons l'occasion, dans deux ans, comme le Ministre d'Etat s'y est engagé, de faire un point sur son efficacité. Je voudrais ajouter quelques expériences personnelles de ces premières semaines de collaboration : je peux en témoigner, au nom de tous les Présidents de Commission et des Rapporteurs qui ont été concernés, le contact qui s'est instauré avec la Direction des Affaires Législatives se présente sous les meilleurs auspices et, pour l'instant, est extrêmement constructif. Ces premières semaines sont concluantes et vont nous permettre de travailler encore mieux dans ce domaine évidemment essentiel de l'action parlementaire qui est le vote des projets de loi et des propositions de loi.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

### **Le Directeur Général.-**

b) DEPARTEMENT DE L'INTERIEUR

Chap. 20 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT.

|   |             |
|---|-------------|
| 320.010 - Frais de personnel.....           | 941.000     |
| 320.020 - Frais d'études et formation ..... | 27.400      |
| 320.030 - Frais de fonctionnement .....     | 425.600     |
|   | <hr/>       |
|   | 1.394.000   |
|   | <hr/> <hr/> |

**M. le Président.**- Monsieur RIT, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.**- En guise de réponse globale aux quatre interventions qui viennent d'être faites, je voudrais d'abord remercier ceux qui ont porté une appréciation positive sur la réforme qui est intervenue et ont cru voir déjà, dans les premiers mois d'action, notamment de la nouvelle Direction des Affaires Législatives, l'annonce de travaux plus conséquents, plus nombreux, plus cohérents et, en un mot, mieux menés.

J'ai soigneusement noté les points de vue exprimés quant à l'utilité d'une sérieuse mise à plat d'un certain nombre de Codes. Je pense que les spécialistes en sont déjà avertis ; mais, en tout cas, pour ce qui concerne ma propre action, je veillerai à relayer vers, notamment, la Direction des Affaires Législatives, mais aussi vers la Direction des Services Judiciaires dans la mesure où elle est aussi concernée, ce souhait qui est manifesté et qui, je suis sûr, est partagé ; mais ce sont des chantiers considérables qui nécessiteront du temps. En tous les cas, je peux dire qu'il n'est pas du tout dans l'intention du Gouvernement de mesurer chichement ses moyens à la Direction des Affaires Législatives. Nous avons déjà, pour 2004, répondu strictement aux demandes qu'elle a présentées et nous sommes dans le même état d'esprit pour l'avenir.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur le Ministre.

Les Conseillers Nationaux seront toujours là pour voter les moyens nécessaires à un service essentiel, comme mes Collègues l'ont rappelé, pour le bon fonctionnement des Institutions et de la Principauté.

Je vais mettre, pour la première fois dans l'histoire parlementaire, ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 14 est adopté à l'unanimité.

*(Adopté).*

**M. Jacques RIT.** - Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, j'ai lu avec attention l'épais document que vous nous avez remis et qui s'intitule « Centre Hospitalier Princesse Grace, évolution en cours et perspective d'avenir ». Je vous remercie de l'information précise et abondante concernant certains dossiers comme par exemple la restructuration de l'établissement, la future tarification à l'activité ou le problème des retraites. Et cette lecture m'amène à faire quelques commentaires.

Sur la forme, tout d'abord. Le sentiment d'optimisme satisfait qui ne manque pas d'envahir le lecteur au terme de l'étude de cette somme est la résultante de l'omission de la part du narrateur d'un décalage dans le temps, pratiquement omniprésent, entre le moment où l'on fait et celui où il aurait fallu faire. Pour ne prendre que l'exemple des projets de construction et de reconstruction, leur densité parvient à nous enthousiasmer à la condition, toutefois, d'arriver à oublier que nous sommes en 2003 et non en 1993. Un proverbe inuit dit : « Le projet de partir à la recherche du phoque dont la peau lui permettra la confection d'une chaude pelisse n'empêche pas le chasseur de trembler s'il se retrouve tout nu sur la banquise ».

Sur le fond, enfin, quelques réflexions s'imposent. Le point 3 des objectifs du nouveau statut des personnels médicaux est rappelé à la page 11, clarifier et rationaliser les modes d'interventions en secteur public et en secteur privé. L'objectif de clarification n'est pas vraiment atteint quand nous savons que les méthodes de mesure de l'activité globale des praticiens hospitaliers et celles qui en découlent, mesurant l'activité libérale, font encore à l'heure actuelle, l'objet de nombreuses discussions à un point tel que le Comité permanent de la Commission Médicale d'Etablissement a chargé un groupe de Chefs de Service de rechercher et proposer des méthodes alternatives d'évaluation de la proportion d'activité libérale des praticiens.

Au sujet du plateau technique, l'examen attentif du matériel acquis de 1996 à 2004 et de celui dont l'acquisition est prévue en 2005 et 2006 permet la constatation suivante : l'abondance des équipements est certaine mais leur répartition quelque peu disparate. Par exemple, aucun achat d'équipement important n'est retrouvé concernant la chirurgie orthopédique et traumatologique, alors que sur cette période de 10 ans, la demande d'acquisition d'un matériel de navigation informatique a été faite chaque année depuis 4 ans.

Au sujet des effectifs du personnel non médical évoqué à l'annexe 26, la règle du non remplacement des personnes malades presque toujours appliquée aboutit parfois à faire fonctionner des services au-dessous de

l'effectif minimum de sécurité dit « effectif de réquisition ». Une habitude courante consiste pour le cadre infirmier de garde à priver un service sans préavis d'une infirmière ou d'une aide-soignante en l'envoyant dans un autre service encore plus démuni. Cette pratique, que je déclare inacceptable, ne tient pas compte de la sécurité des patients et semble ignorer la responsabilité des Chefs de Service à l'égard des patients traités ou hébergés dans les lits dont ils ont la charge.

Au niveau des blocs opératoires, le déficit en infirmières spécialisées va, à partir de janvier prochain, et pour au moins 6 mois, atteindre le chiffre de 9 équivalents temps plein ; l'ouvrage que je viens de lire n'évoque pourtant ni un freinage de l'activité opératoire, ni la mise en œuvre urgente de mesures incitatives susceptibles de faciliter le recrutement de ce personnel spécialisé qui s'est raréfié dans le pays voisin.

Au niveau du personnel d'entretien, la conséquence de cette politique se retrouve dans les bureaux, sous la forme de corbeilles à papiers vidées 2 à 3 fois par mois ; le cas de 2 anesthésistes dont le bureau n'a pas vu l'équipe de ménage pendant près de 2 ans est malheureusement authentique.

Enfin, les ratios de personnel sont toujours exprimés en matière de personnel payé alors qu'en matière hospitalière, la sécurité devrait pousser à les exprimer exclusivement en personnel présent et les chiffres de l'absentéisme ventilés par catégorie de personnel ou par service ne figurent nulle part dans ce mémoire.

Pour éviter d'ajouter un chapitre entier au document déjà volumineux mis à notre disposition, je dirai en conclusion, Monsieur le Conseiller, que je déplore une telle gestion des ressources humaines et que les efforts de réduction du déficit hospitalier ne sauraient en aucun cas servir de justification à de pareilles dérives.

**M. le Président.** - Monsieur RIT, j'ai accepté votre intervention à ce niveau-là, mais je crois que pour la clarté de nos débats, nous avons intérêt, quand nous faisons une intervention, à la faire sur la ligne véritablement spécialisée.

J'illustre mon propos : si la conclusion de votre intervention devait être un vote de refus, ça ne serait pas, je pense, au niveau du Département de l'Intérieur tout entier qu'il faudrait le manifester ; le débat sur le Centre Hospitalier Princesse Grace serait approprié au chapitre 2, de la section 6, page 23, où là vous avez une ligne spécifique sur l'hôpital. Je ne vous ai pas interrompu car vous pouvez bien sûr rattacher votre intervention au Département de l'Intérieur qui a la tutelle de l'hôpital, mais je crois que pour la clarté des

débats, on aurait intérêt à faire des interventions sur les chapitres les plus spécialisés pour ne pas multiplier les interventions particulières sur des Départements très généraux comme celui de l'Intérieur.

**M. Jacques RIT.**- Je l'entends bien, Monsieur le Président. J'ai la faiblesse d'avoir une intervention prête pour le Centre Hospitalier Princesse Grace également.

**M. le Président.**- J'avais cru comprendre que l'essentiel de vos propos, à l'instant, portait déjà sur l'hôpital.

Je ne sais pas si c'est là que nous allons nous lancer dans le débat sur l'hôpital. Je pense toujours qu'il serait plus approprié de le faire au chapitre 2, de la section 6, page 23 du document budgétaire. Ceci dit, je comprendrais que le Gouvernement ait envie de s'exprimer, suite à cette intervention, à moins qu'il remette sa réponse à la ligne à laquelle je faisais allusion, qui est plus spécifique et qui concerne uniquement l'hôpital.

Souhaitez-vous répondre maintenant, Monsieur DESLANDES ?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.**- Je voudrais répondre brièvement puisqu'on reviendra, de toute façon, sur le sujet.

Le Docteur RIT a remarqué effectivement que le document qui lui a été transmis est un document relativement conséquent. Ce n'est pas le document d'un narrateur mais de plusieurs narrateurs car, ce que l'on fait au Centre Hospitalier Princesse Grace depuis 5 ans déjà, est le fait d'une équipe, une équipe qui comporte des administratifs, des médecins, des personnels non médicaux ; et je crois qu'au cours de ces 5 années, un assez long chemin a déjà été parcouru. Ce n'est pas parfait, mais pour ceux d'entre vous qui sont venus à l'occasion de l'inauguration des nouveaux locaux, ils ont pu observer que par certains côtés, l'hôpital avait changé d'aspect.

Au niveau des ressources humaines, ça ne sera jamais assez. Le personnel – et vous avez pu le voir sur les tableaux – de l'hôpital croît régulièrement et c'est normal puisque l'activité de l'hôpital croît régulièrement. Alors, il y a parfois des goulots d'étranglement – et tout particulièrement aux blocs opératoires – dont nous sommes conscients, et j'espère que le Directeur saura trouver les personnels spécialisés manquants. Maintenant, je ne crois pas que l'on s'abrite uniquement derrière le déficit pour refuser le

recrutement de personnel : les choses se font progressivement, dans un déficit relativement maintenu mais qui est, au demeurant, encore assez conséquent.

Une politique de santé, vous le savez bien, Docteur, surtout lorsqu'elle est diversifiée, a parfois besoin de sources de financement autres que celles fournies par les Caisses de Sécurité Sociale. C'est vrai en matière de prévention – et j'apprécie beaucoup ce qu'a dit tout à l'heure le Docteur PASTOR – il y a certainement beaucoup d'efforts à faire en matière de prévention et, dans le cadre du document que j'avais annoncé mais qui n'est pas tout à fait prêt, j'espère qu'au titre de la santé publique, Monaco pourra mettre en place une politique de prévention plus ambitieuse que celle qui existe dans les pays voisins.

Maintenant sur l'hôpital : sans vouloir vous surprendre – parce que vous y vivez tous les jours, moi non, mais j'y suis attaché et je l'aime – depuis 5 ans, il a fait l'objet de réformes successives dont certaines ont donné des résultats. Et je crois que l'intérêt général commande qu'on lui porte des critiques positives afin qu'on aille plus loin, mais pas toujours des critiques où on a l'impression de répéter les mêmes choses lorsque parfois elles ont changé. Je suis tout à fait navré de savoir que deux docteurs anesthésistes ont leur corbeille à papier pleine depuis deux ans, c'est donc qu'ils n'écrivent pas souvent. Si de telles choses arrivent, j'en parlerai avec le Directeur car il est hors de question qu'au niveau de l'entretien, les choses ne soient pas faites : dans un hôpital, la propreté est bien sûr un objectif primordial, la propreté comme l'hygiène. Et vous n'êtes pas sans savoir qu'au cours de l'été dernier, des travaux conséquents ont été faits à la cuisine pour qu'on approche, car on n'est pas encore au niveau, des normes européennes, alors que, pendant des décennies, on en a été très loin. Les choses s'améliorent peu à peu, pas assez vite dans mon esprit ; il est sûr que c'est dans le cadre d'un hôpital entièrement restructuré que les choses obtiendront une réponse plus définitive, mais dans les années qui viennent – et vous l'avez vu dans le document qui vous a été remis – des améliorations seront apportées de manière quasiment continue jusqu'au début des travaux de la restructuration afin que l'on puisse donner aux patients de l'hôpital le meilleur service. Mais, pour l'entendre dire à l'extérieur, j'aimerais qu'à Monaco, on ait aussi conscience que nous avons un établissement de qualité.

**M. le Président.**- Monsieur RIT, je vous en prie.

**M. Jacques RIT.**- Merci, Monsieur le Président.

Au sujet de l'amour qui vous anime à l'égard de cet établissement, j'en suis convaincu et j'en suis ravi ; il

s'agit d'un amour partagé en ce qui me concerne. Toutefois, nous n'avons pas la même manière de l'aimer. Je dois vous dire que je ne peux pas taire ce que je vois au quotidien. Je dois vous dire que si beaucoup de points ont été améliorés – vous insistez à chaque reprise sur ce fait – sur le plan des ressources humaines, nous n'avons pas avancé, je dois même vous dire, et j'engage ma responsabilité, nous avons sur certains points reculé. Indiscutablement, je n'ai jamais vécu un service dans lequel on se permet de travailler avec un nombre d'agents présents inférieur à la limite de sécurité qui s'appelle « l'effectif de réquisition ». Cet effectif de réquisition n'a pas été établi par les médecins, il a été établi consensuellement par l'Administration, le corps médical et on ne peut pas revenir sur des données pareilles. Vous allez me dire : Quand est-ce que ça se produit ? Demain vendredi, dans mon Service, par exemple. A tel point qu'un bras de fer est en train de s'engager actuellement, j'ai vu M. SILVANI à ce sujet. La responsabilité des Chefs de Service reste quand même engagée, ils ne peuvent pas fermer les yeux lorsqu'on prélève du personnel, parfois sans les prévenir lorsqu'il s'agit du week-end, j'ai d'ailleurs demandé à ce que les Chefs de Service soient prévenus avant que ce personnel ne soit ponctionné, car nous restons quand même responsables des gens qui sont hospitalisés. Et en dernier ressort, il nous reste une possibilité, vous le savez, c'est de déclarer fermés des lits dans un Service, si le personnel, d'après notre estimation, n'est plus suffisant pour assurer effectivement la sécurité des patients. Alors, nous sommes les mieux placés pour savoir que les patients présents ont besoin d'une certaine quantité de personnel ; il y a des patients qui demandent 4 fois plus de personnel que d'autres, M. PASTOR ne le contredira certainement pas : c'est une donnée médicale. Donc, le Chef de Service reste, à ce point de vue-là, seul maître à bord pour savoir le nombre de personnes nécessaires. Et malheureusement, ce n'est pas ce qui se passe actuellement. Alors, doit-on arriver à la notion de fermeture de lits sous la responsabilité ou à la demande du Chef de Service ou n'est-il pas plus logique d'établir ou de rétablir un dialogue – je parle au niveau de la Direction des Ressources Humaines – pour que cette situation cesse ? Il y a des chiffres qui sont hallucinants ; on ne peut pas, d'un côté, se préoccuper uniquement du personnel payé parce que, certes, il est là, sur le papier, mais quand le personnel payé est absent, peu importe, c'est bien une carence et c'est ça, le point que je soulève. Cela n'a rien à voir avec une critique vis-à-vis du Centre Hospitalier Princesse Grace, c'est un souhait d'amélioration et de sécurité.

**M. le Président.-** Monsieur DESLANDES.

**M. Philippe DESLANDES,** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* Je l'entends ainsi.

**M. le Président.-** On a deux solutions : soit on parle de l'hôpital à la ligne qui est appropriée, soit on en parle maintenant et alors on ne recommencera pas demain lorsqu'on sera à la section 6, chapitre 2, page 23 du document budgétaire, parce qu'on n'aura pas le temps de faire deux fois le débat sur le C.H.P.G.

Je suis désolé, mais...

**M. Jean-Pierre LICARI.-** ... oui, mais Monsieur le Président, je suis désolé, mais le Département de tutelle est bien responsable, donc si on veut évoquer une responsabilité, c'est à ce chapitre qu'il faut le faire, il y a une certaine logique, il me semble.

**M. le Président.-** Dans ce cas-là, on limitera nos interventions à 4 chapitres en tout et pour tout, celui du Ministère d'Etat et des trois Départements des Finances, des Travaux Publics et des Affaires Sociales, ainsi que de l'Intérieur. On ramènera toujours tout aux Départements. Je crois que la logique nous amène plutôt à aborder les sujets spécialisés sur les lignes budgétaires consacrées à ces sujets.

Je prends acte de ce qui a été dit. On reprendra le débat sur le Centre Hospitalier Princesse Grace certainement demain soir.

Monsieur RAYMOND, je vous en prie.

**M. Daniel RAYMOND.-** Je voulais dire que ce qui est dit ce soir ne sera pas redit demain soir.

**M. le Président.-** On complètera donc et sur le problème de la sécurité dans le Centre Hospitalier Princesse Grace, je suis évidemment inquiet quand j'entends s'exprimer notre Collègue et c'est vrai que c'est un débat que nous avons sur beaucoup de sujets ; le Gouvernement nous dit souvent « nous sommes dans les normes françaises ou européennes ». Or, si concrètement il y a des effectifs qui sont insuffisants, il faut réfléchir à ce problème et se donner les moyens de le surmonter. Parce que si structurellement, il manque x pour cent d'absents, de malades, de gens en congés, etc, et que ceci fait défaut au minimum nécessaire pour la sécurité, il faut alors regarder le problème dans sa globalité et faire mieux que des normes étrangères imposées à ces pays par des contraintes budgétaires qui leur sont propres et qui manifestement ne suffisent pas quand on entend ce que je viens d'entendre de notre

Collègue. Je vous invite à regarder cela et on en reparle lorsque nous examinerons la ligne du C.H.P.G.

Donc, plus d'intervention sur le Centre Hospitalier Princesse Grace, si vous le voulez bien, jusqu'à la page 22, mais sur le Département de l'Intérieur, d'autres sujets d'ordre général. Monsieur MARQUET, je vous en prie.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste une question pour avoir l'information. Nous avons reçu, le 21 novembre, des inscriptions complémentaires au Budget et concernant la ligne 320.358 – « Protection Civile », il y a une majoration de 170.200 euros, ce qui représentait déjà le Budget initial. J'aurais aimé savoir à quoi cela correspond.

**M. le Président.-** Monsieur DESLANDES va vous répondre.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Cette augmentation correspond à l'achat de tenues et de matériels à mettre en place dans le plan PIRATOX, dans le cadre de la lutte contre les actions terroristes. Pour l'instant, nous en sommes dépourvus et il est convenu, sur un programme de 3 ans, d'équiper la Compagnie des Sapeurs-Pompiers.

**M. Bernard MARQUET.-** Il s'agit donc d'une très bonne chose pour la Principauté.

**M. le Président.-** Monsieur Jean-Pierre LICARI, je vous en prie.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je souhaiterais faire une remarque d'ordre général puisqu'elle touche à la sémantique ; alors c'est vrai que c'est à l'occasion des débats sur le Budget Rectificatif du chapitre sur la Sûreté Publique que M. DESLANDES avait fait cette déclaration, mais comme le terme a été repris par M. le Ministre d'Etat, je pense qu'il faudrait tout de même éclaircir ce point.

Monsieur DESLANDES, lorsque nous avons cru avec certains de mes Collègues intervenir pour défendre des fonctionnaires de police monégasque qui s'estimaient, à juste titre à notre avis, défavorisés dans leur carrière, vous nous avez dit : « Tant que je serai là, il n'y aura pas de co-gestion » et le terme de co-gestion a été repris,

sauf erreur de ma part, par M. le Ministre d'Etat, dans l'interview qu'il a donnée à Monaco-Hebdo jeudi dernier. Le terme de co-gestion que vous employez relève soit d'un malentendu, soit d'un abus de langage : nous n'avons jamais demandé une co-gestion dans quelque domaine que ce soit. Nous demandons un contrat d'objectifs, ce n'est pas la même chose ; quand vous parlez de co-gestion, vous donnez l'impression aux Monégasques, éventuellement à ceux qui nous écoutent, que le Conseil National voudrait s'ériger en une sorte de Gouvernement bis et venir siéger avec vous au Palais du Gouvernement pour s'occuper de tous les sujets, de tous les domaines et de tous les dossiers. Ce n'est pas du tout l'objectif du Conseil National. Le Conseil National veut que sa voix soit entendue sur certains chapitres, sur certains sujets pour parvenir précisément à ce qu'un objectif soit rempli ; c'est la raison pour laquelle j'ai pris la peine, dans ma première intervention, de définir ce que nous entendions par « contrat d'objectifs ». Alors, s'il vous plaît, ne parlez plus de co-gestion, ce n'est pas ce que nous demandons, nous demandons un contrat d'objectifs, que cela soit bien clair.

**M. le Président.-** C'est une intervention d'ordre général importante. Pour nous, effectivement, la recherche du consensus passe par la prise en compte par le Gouvernement de priorités essentielles pour la population de Monaco – dont nous sommes les porteparole et dont nous avons reçu la confiance par le vote – et pour le pays sur quelques sujets très importants, M. LICARI le rappelait. Bien évidemment, ce n'est pas une substitution du Parlement aux Autorités administratives, qui gèrent des centaines de dossiers tous les jours. Nous, nous avons simplement la prétention sur quelques sujets prioritaires pour les Monégasques, que leurs préoccupations puissent être entendues conformément à la Constitution qui, le Président de la Commission des Finances le rappelait justement en introduction de son rapport, prévoit que l'action de ce Pays est conduite dans le cadre de l'accord des volontés du Prince et du Conseil National.

Y a-t-il des interventions sur le Département de l'Intérieur ?

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce crédit aux voix.

Avis contraires ? Trois avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 20 est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Luc NIGIONI, Jean-Pierre LICARI et Jacques RIT votent contre).

**Le Directeur Général.-**

Chap. 21 - FORCE PUBLIQUE - CARABINIERS.

|  |           |
|--|-----------|
| 321.010 - Frais de personnel.....          | 4.307.000 |
| 321.030 - Frais de fonctionnement .....    | 187.900   |
| 321.040 - Achat et entretien matériel..... | 156.900   |
|  | 4.651.800 |

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce crédit aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 21 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

Chap. 22 - SURETE PUBLIQUE - DIRECTION.

|  |            |
|--|------------|
| 322.010 - Frais de personnel.....                    | 20.465.000 |
| 322.030 - Frais de fonctionnement .....              | 159.000    |
| 322.040 - Achat et entretien matériel.....           | 1.346.400  |
| 322.060 - Frais propres à l'activité du service..... | 583.400    |
|  | 22.553.800 |

**M. le Président.-** Monsieur le Vice-Président BOISSON a la parole.**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

A l'issue de la réforme du statut pour la Sûreté Publique, des fonctionnaires de police ont considéré avoir été lésés par rapport aux avancements auxquels ils auraient pu aspirer dans leur déroulement de carrière. Des cas particuliers avaient été pris en compte et ont été réglés. Si cette démarche avait été poursuivie pour les cas restants, ce qui ne représentait pas une somme excessive, nous aurions pu éviter un regrettable contentieux, qui met en évidence de la part des intéressés un sentiment d'injustice, au moment même où il est demandé toujours davantage de motivation au personnel, ce n'est vraiment pas opportun en ce moment.

En conséquence, un syndicat de fonctionnaires de police a saisi le Tribunal Suprême. Si l'Etat venait à perdre, notamment grâce à l'efficacité d'un avocat-défenseur, il faudra en assumer les conséquences qui se traduiront par un coût. Je voulais demander si celui-ci a été prévu dans les frais de personnel de la Sûreté Publique en 2004.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur va vous répondre.

**M. Philippe DESLANDES,** *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-* La remarque du Vice-Président porte sur deux points. La première, sur quelques cas particuliers : lorsque la réforme a été mise en œuvre, quelques dizaines de personnes ont été moins bien traitées qu'elles pouvaient l'espérer par un effet mécanique qui a été corrigé ; j'ai d'ailleurs demandé au Directeur de vérifier, à l'occasion des promotions pour l'an prochain, si quelques cas subsistaient afin d'y apporter une correction.

S'agissant du contentieux, c'est un autre point puisqu'il s'agit, si je me souviens bien, du fait que les policiers n'acceptent pas que lorsqu'ils changent de grade, ils n'aient pas, comme les autres fonctionnaires, deux classes, mais une seule classe. Donc, c'est sur ce point de droit qu'un syndicat de policiers a saisi le Tribunal Suprême et c'est autant une question de Fonction Publique qu'une question policière. J'espère que la Direction du Contentieux, dans le cas où l'Etat serait condamné, y apportera la solution, mais pour l'instant, le jugement n'est pas donné. Cela dépend du jugement et de son effet rétroactif.

**M. Franck BIANCHERI**, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie*.- On a le Budget Rectificatif à notre disposition, s'il y avait une difficulté. Je ne pense pas qu'on ait des difficultés, restons optimistes.

**M. le Président**.- Sur ce chapitre, Monsieur RAYMOND, je vous en prie.

**M. Daniel RAYMOND**.- On ne peut effectivement qu'être inquiet si chaque fois qu'il y a un problème de promotion dans l'Administration, on saisit le Tribunal Suprême.

**M. le Président**.- Que pouvez-vous ajouter, Monsieur le Ministre ?

**M. le Ministre d'Etat**.- Nous n'allons pas interdire les voies de recours !

**M. le Président**.- Je continue le tour de parole.  
Monsieur GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO**.- Merci, Monsieur le Président.

J'interviendrai juste après M. SPILIOTIS-SAQUET puisque le sujet est le même.

**M. le Président**.- Très bien. Monsieur SPILIOTIS-SAQUET, nous vous écoutons.

**M. Christophe SPILIOTIS-SAQUET**.- Merci, Monsieur le Président.

C'est un sujet qui suit celui de M. BOISSON.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, vous nous avez récemment adressé un document de présentation de la Sûreté Publique de Monaco dont la qualité et le détail attestent de l'intérêt que vous portez à ce sujet, comme nous d'ailleurs.

A l'occasion du dernier Budget Rectificatif, nous avons souligné la faible présence des nationaux dans les rangs de la police monégasque. Le document cité précédemment confirme cette estimation qui est de l'ordre de 2 % avec 9 Monégasques en activité sur 468 fonctionnaires de police. C'est peu. C'est d'autant peu que la plupart de ces Monégasques voient leur carrière entre parenthèses depuis de longues années. En effet, parmi les 5 Capitaines-Inspecteurs ou Commandants-

Inspecteurs monégasques ayant accédé à ces fonctions par concours ou bien nommés par la hiérarchie et qui présentent tous un minimum de 18 ans d'ancienneté, aucun, aucun n'a été proposé pour accéder aux fonctions d'Adjoint au Chef de Division ou poursuivre une formation de Chef de Division.

A l'instant où il est question de positionner des nationaux pour leur permettre d'acquérir l'expérience nécessaire à des postes de responsabilités, je souhaiterais savoir ce que le Gouvernement a l'intention de mettre en œuvre dans la Sûreté Publique. Bien sûr, la compétence reste prioritaire dans les critères de promotion mais la nationalité monégasque doit être prise en compte. L'ordre et la sécurité des personnes sont des atouts majeurs à Monaco, permettez-nous d'en être les gardiens.

**M. le Président**.- Sur le même sujet, Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

**M. Jean-Charles GARDETTO**.- Merci, Monsieur le Président.

M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur s'en souviendra, bien sûr, lors de la discussion du Budget Rectificatif, j'avais été amené à tirer la sonnette d'alarme en ce qui concerne la Sûreté Publique. Je rappelais plusieurs dysfonctionnements ayant récemment défrayé la chronique judiciaire mais aussi une instabilité latente au sein de la Sûreté se traduisant par des dérives comme par exemple l'utilisation de la police aux fins d'intérêts privés, voire des pressions internes à la Sûreté sur certains policiers, un absentéisme accru et une montée conséquente de la délinquance en Principauté. Je souhaiterais, c'est ma première question, savoir aujourd'hui quelles mesures de réorganisation ont été prises par la nouvelle Direction afin de mettre un terme aux malaises de la Sûreté ?

D'autre part, et je rejoins M. SPILIOTIS-SAQUET, je tiens à vous réaffirmer l'attachement du Conseil National à voir la priorité nationale être enfin effectivement appliquée au sein de la police comme dans les autres administrations, et à voir les personnels monégasques de la Sûreté accéder aux fonctions et aux grades auxquels ils peuvent légitimement prétendre. A cet égard, Monsieur le Conseiller, pouvez-vous nous expliquer pourquoi la Principauté de Monaco est allée chercher un cadre retraité de la police française et pourquoi il a pu être nommé à la police monégasque sans respecter les dispositions du statut de la Fonction Publique ni, non plus, l'avis préalable de la Commission paritaire et combien de temps ce fonctionnaire restera encore en fonction ?

Monsieur le Conseiller, dans le cadre de la promotion des Monégasques, il a été annoncé et il a été confirmé par le Gouvernement que ce soit au niveau de la Direction du Tourisme, comme plus récemment du pôle muséal ou encore hier, je l'entendais, du Centre de Presse, une politique consistant à nommer un adjoint monégasque auprès du titulaire du poste. Messieurs du Gouvernement, pourquoi ne fait-on pas la même chose en ce qui concerne les postes de la Sûreté Publique ? Par exemple les postes de Chef de Division. Vous permettriez ainsi à des Monégasques compétents de parfaire leur formation auprès des titulaires en place. Les Monégasques ont naturellement vocation à accéder aux postes de Chef de Division ; il s'agit aussi de pouvoir leur permettre d'accéder au grade de Commandant-Inspecteur et de Commandant Principal Inspecteur. Alors, Monsieur le Conseiller, soyons clairs, le Conseil National ne se contentera pas du *statu quo*, il ne se contentera pas non plus de promotions « placard », il ne s'agit pas de mettre les Monégasques sur une voie de garage en leur disant « mais voyez, Monsieur, vous avez été promu, de quoi vous plaignez-vous ? ». Il faut être réaliste, Monsieur le Conseiller, il faut donner leur chance aux Monégasques, il faut les mettre sur le tremplin des postes auxquels ils peuvent légitimement prétendre. Alors, ma question est : allez-vous oui ou non prendre les décisions permettant l'avancement des Monégasques à la Sûreté Publique ?

Enfin, je vous rappelle que le Conseil National est très attaché au respect du contradictoire dans le cadre des procédures disciplinaires et que nous vous demandons de prendre les mesures nécessaires, quelle que soit leur forme, pour que chacun ait toujours librement accès à son entier dossier.

**M. le Président.-** Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je ne vois pas en quoi l'on peut reprocher au Gouvernement de maltraiter ou de traiter insuffisamment les policiers monégasques. Je regrette qu'ils ne soient pas plus nombreux.

A écouter principalement Maître GARDETTO, derrière tous ces dossiers, il y a des noms, il y a des procédures en cours, et cela s'appelle de la co-gestion. Je suis tout à fait prêt à vous écouter mais là, en séance publique, parler de choses aussi précises ne me semble pas du tout entrer dans un contrat d'objectifs. Le contrat d'objectifs est de dire « faire en sorte que les policiers monégasques puissent avoir un déroulement de carrière en fonction de leurs compétences ». Et quand vous dites que « untel » est compétent selon vous, mais s'il ne l'est

pas devant sa Direction, le débat est ouvert ; mais ce n'est pas ici que l'on va effectivement assurer la promotion de tel ou tel. Mais je vous assure qu'à vous écouter, les policiers monégasques auxquels vous faites référence ce soir se sont parfaitement reconnus ; votre discours est extrêmement signé. Il était d'usage, au Conseil National, de ne pas parler de personnes directement et je crois que l'on peut parler de manière plus générale que vous ne l'avez fait.

**M. le Président.-** Je voudrais vous défendre, cher Collègue, parce que j'ai bien écouté votre intervention et je n'ai entendu aucun nom, aucune situation personnelle. Vous avez défendu un principe qui est, évidemment à compétences reconnues et équivalentes, la possibilité pour les Monégasques de faire carrière au sein de la Sûreté Publique. Je le redirai souvent parce qu'il ne faut pas qu'il y ait de malentendus sur ce point : le Conseil National ne défend pas des personnes qui ont des prétentions qui ne sont pas à la mesure de leurs diplômes ou de leur valeur. A ceux-là, nous savons aussi, et c'est notre devoir, dire qu'ils visent plus haut que leurs compétences ne le leur permettent. Nous nous intéressons aux Monégasques auxquels, à compétences et à diplômes équivalents ou à expérience reconnue, on ne donne pas leur chance. Entendons bien comme cela l'intervention de M. GARDETTO. C'est comme cela que je l'ai comprise.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Je ne crois pas avoir fait quelque nom que ce soit, à moins que M. le Conseiller ait des hallucinations auditives, mais je n'ai pas prononcé de nom, je n'ai visé personne. Je pense qu'il y a peu de Monégasques concernés, il doit y en avoir une demi-douzaine ; le problème devrait pouvoir être résolu d'autant plus facilement et j'ai l'impression que la réponse de M. le Conseiller de Gouvernement est en fait une manœuvre de diversion pour ne pas avoir à répondre à la question qui est effectivement un vrai problème qui n'a pas été traité actuellement. Il y a des décisions qui vont être prises en début d'année, Monsieur le Conseiller, vous avez là l'opportunité de montrer votre ouverture d'esprit sur la promotion des Monégasques sans faire de nom.

**M. le Président.-** Sur ce sujet, Monsieur LICARI, je vous en prie.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** On reparle de la co-gestion parce qu'on croit entendre des noms, mais si le contrat d'objectifs est respecté sur certains points, fatalement ça va toucher des personnes, ça va se concrétiser ; donc

si on dit à chaque fois que ça touche des cas concrets que c'est de la co-gestion, non, c'est une façon de faire un amalgame pour refuser le contrat d'objectifs et mon Collègue GARDETTO a raison, vous n'avez pas répondu à sa question.

**M. le Président.-** Monsieur CELLARIO souhaite s'exprimer.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Ce que je voudrais dire au Gouvernement, c'est ce que je lui ai dit hier soir, c'est-à-dire qu'il s'est engagé à nommer un adjoint Monégasque dans des postes importants : au Centre de Presse, c'est fait, à la Direction du Tourisme, c'est fait et il y a aussi le futur Musée, c'est fait aussi.

J'avais dit dans mon intervention qu'on a mis le doigt dans un engrenage qui j'espère continuera. Ceci étant, on ne comprendrait pas que dans certains domaines, cette règle ne soit pas appliquée. Ce que je veux dire au Gouvernement, c'est que le Conseil National ne comprendrait pas que, s'il y a un fonctionnaire de police monégasque qui a les diplômes et les capacités, il ne soit pas associé pour qu'un jour il puisse avoir un poste de direction. On ne peut pas appliquer la règle d'un côté et pas de l'autre.

**M. le Président.-** Pour dépassionner le débat, Monsieur DESLANDES, ce que nous vous demandons, c'est relativement simple...

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** ... oui, mais je voudrais quand même rappeler qu'il y a eu deux Commissaires monégasques Chefs de Division, donc on ne peut pas dire effectivement qu'ils n'ont pas accès aux postes qui sont directement en-dessous de celui du Directeur. Maintenant, le poste d'adjoint au Directeur à la Sûreté Publique n'est pas prévu par la Convention de 1930 qui continue encore aujourd'hui à régir le corps des Commissaires.

**M. le Président.-** En fait, pour résumer et sans passion, c'est simple : il y a peu de compatriotes concernés, je pense que vous êtes en mesure de faire des évaluations de leur compétence, de leur expérience, de leur ancienneté et de regarder si certains d'entre eux ne méritent pas, par leur compétence ou leur formation ou leur ancienneté et leur expérience, une évolution de

carrière, au moins équivalente à celle dont des policiers français ont pu profiter.

Voilà, c'est la demande du Conseil National, le reste, c'est de la polémique inutile de part et d'autre.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur CELLARIO, pour terminer votre intervention, je vous en prie.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention touche un petit problème auquel le Gouvernement, j'espère, sera sensible. Il arrive que des personnes de n'importe quelle nationalité soient convoquées par des fonctionnaires de police pour interrogatoire. Il se trouve que, lors de ces interrogatoires et en particulier quand ils touchent des personnes de nationalité étrangère, aucun interprète n'est présent pour assurer l'interrogatoire vis-à-vis de ces personnes. Souvent, c'est un officier de police judiciaire qui fait l'interprète ; or, à Monaco, dans le cadre du pacte civil et politique auquel la Principauté a adhéré, je lis dans l'article 14, alinéa 3, « toute personne accusée d'une infraction pénale a droit en pleine égalité au moins aux garanties suivantes : être informée dans les plus courts délais dans une langue qu'elle comprend et de façon détaillée ». Je demande donc au Gouvernement s'il est possible, à l'avenir, que dans ces cas-là un interprète soit obligatoirement présent. J'aimerais bien et il serait normal, vis-à-vis de l'image que nous donnons, que lors de ces interrogatoires, dans la mesure où il y a un étranger, il y ait un interprète qui puisse permettre à cette personne d'être informée complètement.

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller DESLANDES.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** J'en conviens, ça doit être le cas, mais on ne peut pas avoir des interprètes pour toutes les langues. J'attache une assez grande importance justement à la pratique des langues en faisant en sorte que, dans les écoles d'agents, dans les écoles d'inspecteurs maintenant, on apprenne systématiquement l'anglais et l'italien puisque ce sont les deux langues communément parlées en plus du français. Maintenant, s'il y a par malheur un Chinois arrêté qui ne parle que le chinois, on n'a pas d'interprète chinois immédiatement à portée de main, mais on a assez rapidement quelqu'un qui peut traduire en anglais.

**M. le Président.-** Monsieur CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO.-** Je crois que je me suis mal fait comprendre : je ne demande pas que ce soit un officier de police judiciaire qui fasse l'interprète, je demande que vous ayez une liste d'interprètes agréés auprès de la Sûreté Publique auxquels vous faites appel chaque fois qu'il y a interrogatoire d'une personne étrangère. Dans la mesure où Monaco a signé ce pacte, la moindre des choses c'est que, chaque fois qu'il y a un interrogatoire vis-à-vis d'une personne étrangère, vous ayez, non pas un officier de police judiciaire qui s'occupe de tout cela, mais un interprète ; et je pense que même pour le chinois, vous le trouverez.

**M. le Président.-** Sur le même sujet, M. GIACCARDI demande la parole.

**M. Thomas GIACCARDI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais juste confirmer ce que disait M. CELLARIO. Malheureusement, ce problème d'interprète se pose avec des langues très courantes, européennes, notamment pour un Allemand qui ne parlait pas l'anglais et qui était interrogé en anglais. C'est un problème qu'on retrouve régulièrement et ce sont les officiers de police judiciaire qui assurent ces traductions, ce qui, au niveau de la partialité ou de l'impartialité, selon le côté où l'on se place, pose problème.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Il y a une liste. Vous savez qu'au niveau de la police, la presse étrangère est lue chaque jour, notamment la presse allemande. Seulement, la personne qui parle allemand à la police n'est pas toujours disponible, de même que sur la liste des interprètes, les interprètes ne sont pas toujours disponibles ; mais effectivement, il n'y a aucune raison de ne pas y faire appel et je veillerai à ce qu'il y ait une liste établie pour pouvoir téléphoner.

**M. Claude CELLARIO.-** Excusez-moi. J'espère que vous veillerez surtout à ce qu'on fasse appel à des interprètes, chaque fois que ça se produit.

**M. le Président.-** On ne pourra pas reprocher à mes Collègues de faire des interventions électoralistes ou nationalistes. Il y a de tout dans ces débats !

Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

**M. Claude BOISSON.-** Je comprends très bien, Monsieur le Conseiller, qu'il puisse y avoir un problème d'indisponibilité, mais c'est une réalité. Comment peut-on faire signer une déclaration à une personne qui ne sait pas ce qu'on lui a dit ? Aujourd'hui, de plus en plus, il y a des personnes des pays de l'Est... il faut quand même qu'ils sachent et aussi comment le policier peut-il comprendre ce qu'on lui dit ? On doit pouvoir avoir des interprètes en arabe, en russe, c'est élémentaire. Il y a quand même un problème à régler.

**M. le Président.-** Monsieur DESLANDES a noté les questions.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je prends note. Mais il est sûr qu'il est difficile de trouver toutes les langues. Dernièrement, on a arrêté à Monaco des Albanais qui ne parlent que l'albanais, il n'y a pas de professeur d'albanais ni d'interprète. En tout cas, pas ce jour-là.

**M. Claude CELLARIO.-** Excusez-moi, j'ai participé il y a quelques années à un mondial de théâtre et on avait des gens pour cela.

**M. Thomas GIACCARDI.-** Non, Monsieur le Conseiller DESLANDES, ce que l'on dit simplement, ce n'est pas pour des cas particuliers très spécifiques comme l'albanais, ce sont des cas vraiment grossiers. Ce que je vous disais, c'est le cas d'un Allemand interrogé par un officier de police judiciaire en anglais et avec un anglais rudimentaire, ce n'est pas le cas d'un Albanais.

**M. le Président.-** Monsieur DESLANDES a noté vos remarques justifiées.

Sur la Direction de la Sûreté Publique, Monsieur ROBILLON, vous avez la parole.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président.

Comme on devient de plus en plus spécialisé dans ce Conseil National, Mme PASQUIER-CIULLA fait un peu « Caliméro » à chaque fois, M. CUCCHI assure la défense du Cap Fleuri, Mme Anne POYARD-VATRICAN assure la défense du câble pour occuper la mire, moi, je vais revenir une fois de plus sur le Collège Charles III et la présence policière au Collège Charles III qui, à mon sens, est en train de se dégrader de plus en plus.

Puisque j'ai la chance d'amener mon fils régulièrement au Collège, c'est vrai que le matin, à 8 heures, il n'y a en général aucun problème : il y a deux policiers en tenue, je dis bien « en général » parce qu'une à deux fois par semaine, il n'y en a plus qu'un. 13 heures 15, lorsqu'il y a la reprise après la pause déjeuner, c'est une grosse affluence, au moins le mardi et le jeudi, et aucun policier en tenue ; et souvent, le soir, quand le Conseil National me laisse du temps pour aller chercher mon fils à la sortie de l'école, il est très rare de voir un policier vers 17 heures 30/18 heures. Simplement pour vous redemander d'essayer de renforcer la présence policière, cela à la demande du Conseil National, des enseignants, dans l'intérêt des élèves. Je crois que Monaco a quelques centaines de policiers à disposition, essayez d'avoir une couverture de ce pauvre Collège Charles III et une présence policière en tenue, essayez de renvoyer le message à la Sûreté Publique.

**M. le Président.-** Monsieur DESLANDES.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Sur ce point, à la suite des discussions qui avaient eu lieu dans le cadre du Budget Rectificatif, des instructions ont été données pour qu'il y ait au moins deux policiers – et je vois que ce n'est pas toujours le cas – pour les entrées et sorties ; je rappellerai les instructions car je tiens effectivement à ce que ces sorties et ces entrées soient particulièrement suivies par deux policiers, dans la rue, et non pas comme il arrive parfois, à l'intérieur de la conciergerie du Lycée Technique.

**M. le Président.-** Sur ce sujet de la sécurité du Collège, Monsieur Claude BOISSON.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Un petit complément, Monsieur le Conseiller. Je crois que l'on ne va pas régler le problème si vous confirmez qu'il y a des agents en tenue. Si vous allez sur place, vous verrez la situation : il y a un agent au passage piéton pour faire traverser les élèves, il fait la circulation. Le problème, ce n'est pas ça. Dans le passé, on disait « la secrète, elle est discrète ». Il est utile que des inspecteurs de la P.J., discrètement tournent ; en plus, trop d'uniformes peuvent aussi gêner des chefs d'établissement peu favorables. C'est important, c'est ainsi que l'on peut éventuellement repérer des jeunes personnes qui viennent de l'extérieur pour essayer de trouver une « clientèle ». Ces inspecteurs peuvent faire des interpellations ; on ne peut pas demander à un agent en tenue de faire à la fois la circulation et à la fois avoir de la vigilance. Je ne sais pas si vous me rejoignez,

Docteur ROBILLON, mais je pense que les deux sont complémentaires.

**M. le Président.-** Monsieur ROBILLON, nous vous écoutons.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Ce n'est pas du tout ce que j'ai dit. Ce sont deux problèmes différents. On avait déjà évoqué avec Jean-Pierre LICARI le fait que la présence policière en tenue est importante : un de leurs rôles, c'est d'assurer la sécurité et de faire traverser les enfants et par leur présence, je pense qu'ils sont tout à fait dissuasifs, même si la prévention de crimes ou délits peut-être passe à côté, je pense que c'est un autre problème. Les policiers en tenue me semblent nécessaires et ils n'y sont pas suffisamment.

Le problème qu'a abordé M. BOISSON est un autre problème. Les policiers en civil ont un intérêt, bien sûr, mais le fait est qu'ils sont en civil et je ne peux pas juger s'ils sont là ou pas là.

**M. le Président.-** D'accord. Les deux présences sont complémentaires, vous l'avez dit.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Les deux présences sont nécessaires. Il y a très souvent devant le Collège Charles III la Brigade des Mineurs, mais vous ne la voyez pas parce qu'elle est effectivement en civil. Mais elle est souvent là et elle cherche autre chose ; et je suis d'accord avec le Docteur ROBILLON, la présence de deux policiers est normalement de nature à dissuader, c'est le but.

**M. le Président.-** C'est un engagement : donc Monsieur ROBILLON, vous constaterez, je n'en doute pas, que l'engagement de M. DESLANDES est tenu sur le terrain.

Sur ce chapitre, Mme PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

Vous pouvez m'appeler « Caliméro », Monsieur le Président !

(Rires).

**M. le Président.-** Je ne me permettrai pas !

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Je suis assez agréablement surprise de ce qualificatif parce que

j'avais plutôt eu l'impression d'exaspérer, hier soir à certains moments ; donc là, je vois que j'ai attendu certains d'entre vous, j'en suis ravie et j'envisageais même de proposer à mes enfants que, comme tout le monde ici, je ne vois plus beaucoup, de venir assister à nos débats parce qu'ils seront ravis de savoir que j'ai endossé la peau de Caliméro ici !

Ceci étant, je vais revenir sur mon intervention de base.

Notre « ville-Etat » était réputée, il n'y a encore pas si longtemps, comme étant la « ville-Etat » la plus sûre du monde ; force est de constater que nous avons perdu progressivement une partie de notre crédibilité dans ce domaine et que notre image s'en trouve, là aussi, regrettamment affectée, comme cela a été dit à de multiples reprises lors du Budget Rectificatif et ce soir. Il y a une urgence avérée à ce que l'on porte remède à tout cela.

En ce qui me concerne, je pense que la police monégasque détient largement toutes les aptitudes pour constituer un corps d'élite, elle nous l'a prouvé par le passé. Ce que je veux dire par là, c'est que tous les membres de la Sûreté Publique ont les aptitudes nécessaires. Il me semble que le problème se situe ailleurs et essentiellement au niveau de la gestion des ressources humaines ; et quand on entend parler tout à l'heure M. RIT sur l'hôpital et d'autres personnes, on a l'impression que c'est un problème récurrent à Monaco.

Il y a un problème majeur, c'est un problème de communication. Au lieu de se draper dans sa dignité, de faire des réformes dans son coin et d'attendre qu'elle soit attaquée au Tribunal Suprême en se disant « de toute façon, on ne peut pas les en empêcher », je crois qu'il faudrait communiquer un peu plus, à tous les niveaux, et faire en sorte que cette communication permette aux gens de se sentir investis. On sent une réelle démotivation, à l'heure actuelle, des Services de police et c'est très regrettable parce que je suis sûre, encore une fois, que chacun a les capacités d'assumer la tâche qui lui est confiée. S'il y a une démotivation, c'est qu'elle vient de quelque part ; en général, elle vient d'un problème de communication et en tout cas, ce qui s'est dit ce soir semble le confirmer. Pourquoi ne pas entendre les uns et les autres ? Réunissez tous les policiers, que ce soit ceux qui sont en tenue ou ceux qui ne le sont pas, sachez les écouter. Qu'il y ait un dialogue qui se fasse et que l'on associe le personnel de la police aux décisions qui sont prises. Je pense que ce sera de nature à remotiver, au-delà bien entendu des problèmes qui ont déjà été dénoncés et qui font l'objet d'un recours sur lequel on ne va pas revenir.

**M. le Président.-** Merci, Madame PASQUIER-CIULLA. La parole est à Madame Michèle DITLOT.

**Mme Michèle DITLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Je serais très brève ayant écouté avec attention les préoccupations et les craintes de mes Collègues Mme PASQUIER-CIULLA et M. ROBILLON. Je me demandais alors ce qui justifiait le doublement de la ligne budgétaire 322.211 qui correspond au traitement du personnel de sûreté non titulaire qui passe de 2003 à 2004 de 867.000 euros à 1.631.000 euros. Je pensais que cela correspondait à une augmentation du personnel, ce qui pouvait nous rassurer.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Ce sont les élèves. Quand on recrute des élèves, pendant 1 an, ils sont contractuels puisque ce n'est qu'à l'issue de leur sortie de l'école qui dure 1 an, qu'ils entrent dans la Fonction Publique ; ils ont le statut de contractuels, donc ils ne sont pas titulaires immédiatement. Et comme on recrute un certain nombre d'agents et d'inspecteurs, ce poste de dépenses a vocation à augmenter.

**Mme Michèle DITLOT.-** Donc, il est permis de penser qu'il y aura l'an prochain un doublement des effectifs et que ce recrutement palliera certains problèmes que nous avons évoqués.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Non, ce n'est pas un doublement. Ce qui a été autorisé, c'est de faire en sorte que les élèves entrent à l'école avant que ceux qu'ils vont remplacer partent à la retraite, pour éviter effectivement de perdre une année ; donc il y a une augmentation de l'effectif car il y a un effectif de formation tout en faisant en sorte que l'effectif opérationnel reste constant.

**M. le Président.-** Merci.

Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais poser une question, certes un peu naïve, à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur au niveau de la Brigade des Mineurs. Vous le savez, à mon poste, en tant que Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, je suis saisie par des requêtes de nombreuses personnes qui viennent me voir et me parler de ce qui se passe tant à

l'intérieur qu'à l'extérieur des établissements scolaires. Je ne reviendrais pas sur ce que le Conseiller ROBILLOIN vient de dire.

S'agissant de la Brigade des Mineurs, a-t-elle le droit d'être à l'intérieur d'un établissement pour voir ce qui s'y passe ? Vous me faites le signe « non ». D'accord. Donc, pourrions-nous nous rapprocher de cette Brigade des Mineurs tant au niveau du personnel enseignant que de nous-mêmes, au niveau de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, car j'ai connaissance de nombreux incidents qui interviennent à l'intérieur d'un établissement scolaire – pour ne pas le citer, le Collège Charles III – et ce sont des incidents vraiment graves. Donc, j'aimerais beaucoup pouvoir rencontrer le responsable de cette Brigade des Mineurs ainsi que la Commission de l'Education et de la Jeunesse, car de tels incidents, je ne souhaite pas que d'une part, au nom de la Haute Assemblée, ils se renouvellent, et que d'autre part, ils soient écartés voire complètement ignorés de peur des incidences qu'ils pourraient entraîner.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Cette brigade a été créée il y a 2 ans parce qu'il y a effectivement un problème de délinquance au niveau des mineurs et, particulièrement, des adolescents. C'est une brigade qui n'a pas à intervenir sans la demande d'un Chef d'établissement à l'intérieur d'un établissement. Maintenant, je crois qu'il est tout à fait intéressant que des Chefs d'établissement, même des professeurs ou d'autres les connaissent. Ils peuvent agir en prévention, voire parfois en répression dans le cadre de la délinquance des mineurs et tout particulièrement en matière d'usage de stupéfiants.

**M. le Président.-** Mme BOCCONE-PAGÈS va poursuivre son intervention.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Je voulais vous citer un incident qui est intervenu il y a quelques jours en matière de stupéfiants au sein du Collège Charles III. Je dois vous dire que la plupart des Chefs d'établissement, étant moi-même enseignante, ont peur de faire part à leur supérieur hiérarchique de tels événements au sein de leur établissement et donc essaient, en concertation avec les parents, de complètement écraser ce genre d'événements. Moi, j'aimerais les mettre en lumière. J'ai un enfant au Collège Charles III, comme d'autres Conseillers Nationaux ici présents, qui peut être confronté malheureusement, à des scènes de violence ou autres, bien que l'éducation se fasse au niveau de la famille, mais, je ne suis pas auprès de lui en permanence.

Donc, c'est pour cela que j'aimerais être associée, avec la Commission, avec les Chefs d'établissement, avec vous-même, avec le Département de tutelle, à cette Brigade des Mineurs et convenir d'une réunion dans laquelle pourraient être débattus tous ces sujets.

**M. le Président.-** Une dernière intervention du Vice-Président avant de passer au vote de ce chapitre.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Je veux faire une mise au point, Monsieur le Président, parce que chaque fois que des Conseillers Nationaux prennent des positions et font une analyse et des recommandations par rapport à des institutions, j'entends le lendemain dire en ville : « le Conseil National a attaqué telle ou telle institution ». Ecoutez, je pense qu'il faut être clair. Ici, notre rôle est de mettre en lumière, effectivement, un certain nombre de problèmes que nous rencontrons ; et si seulement il y avait 5 % de problèmes qui peuvent se poser sur la Sûreté Publique, nous sommes là pour en discuter et nous continuerons à le faire de manière constructive. Maintenant, je veux l'indiquer, parce que la presse monégasque nous connaît et connaît les réalités locales, mais la presse extérieure, elle, si elle entend des débats de la sorte, pourrait imaginer que tout va mal à la Sûreté Publique, ce qui n'est pas le cas. Nous, nous sommes là pour voir ce qui ne va pas, pour l'améliorer ; mais je le dis et je le répète avant que l'on puisse croire que le Conseil National fasse un procès général sur la Sûreté : nous savons très bien au Conseil National que cette police est sûrement une des polices les plus exemplaires du monde et qu'elle fait un travail extraordinaire. À moins de mettre un policier par personne et à chaque coin de rue, ce qui serait insupportable, on ne peut pas faire face à tous les problèmes, surtout dans un monde qui est en train, au niveau du tissu social, de se dégrader. Je voulais donc faire cette mise au point. Il y a des problèmes, nous les signalons, dans l'intérêt de l'image de la Sûreté Publique et de son personnel qui est bien content que nous essayions de contribuer à l'amélioration ; ce ne sont pas des attaques, ce ne sont pas des procès d'intention car la police monégasque, nous le savons et je le répète pour la presse internationale, peut donner l'exemple à beaucoup d'autres corps policiers.

**M. le Président.-** On peut et on doit toujours mieux faire, c'est ce que le Conseil National dit, mais je m'associe pleinement à vos déclarations, Monaco peut être fier de sa police et de son niveau exceptionnel de sécurité. Je n'ai rien à ajouter.

Nous allons passer au vote du chapitre sur la Direction de la Sûreté Publique, chapitre 22.

Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 22 est adopté.

(Adopté).

### Le Directeur Général.-

Chap. 23 - THEATRE DE LA CONDAMINE.

|  |                |
|--|----------------|
| 323.010 - Frais de personnel.....          | 235.000        |
| 323.030 - Frais de fonctionnement .....    | 57.000         |
| 323.040 - Achat et entretien matériel..... | 21.500         |
|  | <u>313.500</u> |

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 23 est adopté.

(Adopté).

### Le Directeur Général.-

Chap. 24 - AFFAIRES CULTURELLES.

|  |                  |
|--|------------------|
| 324.010 - Frais de personnel.....                    | 621.000          |
| 324.030 - Frais de fonctionnement .....              | 4.300            |
| 324.060 - Frais propres à l'activité du service..... | 398.500          |
|  | <u>1.023.800</u> |

**M. le Président.-** Y a-t-il des interventions ?

Monsieur Bruno BLANCHY, je vous en prie.

**M. Bruno BLANCHY.-** Merci, Monsieur le Président.

Simplement, pour rendre compte du souhait d'un certain nombre de personnes qui aimeraient qu'on crée à Monaco une véritable salle de projection de cinéma parce qu'il paraît que les salles de variétés ne sont pas vraiment adaptées de même qu'occasionnellement, les éventuelles salles du Grimaldi Forum. Je ne sais pas si c'est envisageable et si c'est dans le domaine du possible.

**M. le Président.-** Monsieur José BADIA va vous répondre.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Je ferai une réponse qui se base sur ce que je connais du passé. Nous avons réalisé au moment de l'opération Fontvieille un splendide espace destiné à un cinéma. Le

jour où l'on a voulu le mettre en exploitation, personne n'en a voulu.

**Mme Michèle DITTLOT.-** Et pourtant actuellement, il n'y a pas vraiment d'alternative en Principauté pour des films intéressants !

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Cela remonte à quelques années, il est vrai.

**M. le Président.-** Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 24 est adopté.

(Adopté).

**Le Directeur Général.-**

Chap. 25 - MUSEE D'ANTHROPOLOGIE.

|  |                |
|--|----------------|
| 325.010 - Frais de personnel.....          | 325.000        |
| 325.030 - Frais de fonctionnement .....    | 19.600         |
| 325.040 - Achat et entretien matériel..... | 12.200         |
|  | <u>356.800</u> |

**M. le Président.-** Madame la Présidente de la Commission de la Culture a la parole.

**Mme Michèle DITLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

Si je suis heureuse d'apprendre par la voix de M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur que le Gouvernement a mis en place un Comité scientifique composé de personnes étrangères pour la plupart de renommée indiscutable, comité dont un des buts sera de redorer le lustre de ce Musée aussi poussiéreux que ses vitrines, je n'en demeure pas moins inquiète du sort qui sera réservé au personnel, de nationalité monégasque pour moitié, qui travaille dans ces locaux. Certains de nos compatriotes, depuis des années employés là sans tâche bien définie, n'ont pas hésité à se former en sédimentologie, en recherche, en fouille sous la houlette en particulier de l'actuel Directeur par intérim, de nationalité française, sans pour autant se voir gratifier d'un quelconque avancement. D'autres employés remplissent des tâches diverses qui ne correspondent pas au poste qu'ils sont censés occuper. Un exemple, un agent technique prend en charge la partie administrative, un autre est tout à fait polyvalent, etc. D'autre part, un bureau plus que nécessaire à ce personnel actif est occupé par l'ancien Conservateur, parti à la retraite depuis février mais qui hante toujours les couloirs du Musée. Devant cette gestion que je jugerai un peu chaotique, et face au silence du Service de tutelle plusieurs fois sollicité par les employés du Musée, je vous demande, Monsieur le Conseiller, de bien vouloir vous pencher, vous-même, sur l'avenir et le déroulement de carrière de ce petit personnel autant

nécessaire au Musée que le sera l'équipe scientifique que vous allez mettre en place.

Je vous remercie par avance.

**M. le Président.-** Monsieur DESLANDES va vous répondre.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** J'ai rencontré l'ensemble du personnel, justement à l'occasion du départ du Directeur que vous avez nommé, mais qui comme tout chercheur continue à chercher. Dès la prise de fonctions du Professeur Yves COPPENS comme Président du Conseil Scientifique du Musée, tout programme de recherche sera arrêté, chacun ira à sa place ; je crains même que, probablement, on manque de personnes. Mais je suis sûr que, dès que le programme sera défini, chacun retrouvera un poste à son niveau et à sa valeur et que ce Musée redeviendra un grand Musée sur l'arc méditerranéen.

**Mme Michèle DITLOT.-** Je vous remercie pour ces paroles rassurantes.

**M. le Président.-** Je vais donc mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 25 est adopté.

(Adopté).

**Le Directeur Général.-**

Chap. 26 - CULTES.

|  |                  |
|--|------------------|
| 326.010 - Frais de personnel.....                    | 987.500          |
| 326.030 - Frais de fonctionnement .....              | 77.000           |
| 326.060 - Frais propres à l'activité du service..... | 538.300          |
|  | <u>1.602.800</u> |

**M. le Président.-** Monsieur RAYMOND, je vous en prie.

**M. Daniel RAYMOND.-** Merci, Monsieur le Président.  
Monsieur DESLANDES, rassurez-moi : avez-vous trouvé une possibilité de relogement pour les deux Sœurs Dominicaines qui occupent encore les lieux ?

**M. le Président.-** Auriez-vous une arrière-pensée, Monsieur RAYMOND ?

(Rires).

Je précise, pour ceux qui ne suivent pas régulièrement nos débats, que nous cherchons un terrain pour le relogement du Cap Fleuri II.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Les deux Sœurs

#### **Le Directeur Général.-**

Chap. 27 - EDUCATION NATIONALE - DIRECTION.

|  |                  |
|--|------------------|
| 327.010 - Frais de personnel.....                    | 3.120.000        |
| 327.030 - Frais de fonctionnement .....              | 49.000           |
| 327.060 - Frais propres à l'activité du service..... | 558.800          |
|  | <u>3.727.800</u> |

**M. le Président.-** Je donne la parole à la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse, Madame BOCCONE-PAGÈS.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, chers Collègues,

Cette intervention s'adresse particulièrement à vous, Monsieur DESLANDES.

En effet, je souhaite aborder trois points :

- d'une part, le problème du déroulement de carrière entre un enseignant monégasque, un enseignant français détaché en Principauté et un enseignant français ou d'une autre nationalité ;

- d'autre part, les diplômes demandés aux enseignants pour exercer en Principauté ;

- enfin, le problème, ô combien difficile, de la fin de carrière tant pour un enseignant monégasque que pour un enseignant français détaché en Principauté.

Dominicaines sont encore là. Un appartement leur a été proposé, il y a plusieurs mois, j'attends toujours la réponse de la Mère Supérieure qui est en France. Normalement, elles avaient un délai d'un an avant de quitter les lieux, ce délai expire au mois de mai.

**M. le Président.-** Au niveau du chapitre concernant le Cap Fleuri, nous parlerons sérieusement de ce problème, qui nous préoccupe beaucoup, d'une restructuration rapide du Cap II.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 26 est adopté.

(Adopté).

En ce qui concerne le 1<sup>er</sup> point : lors des séances privées, j'avais abordé cette différence qui existe, depuis maintenant de très longues années (au moins 25 ans pour ce qui me concerne), entre ces trois catégories de fonctionnaires. Il est inadmissible que, pour un déroulement de carrière identique, avec les mêmes diplômes et les mêmes compétences, un enseignant français détaché en Principauté, avance, chaque année, au « grand choix » alors qu'un enseignant monégasque, dans son pays, soit obligé de s'en remettre au bon vouloir de son Chef d'établissement pour bénéficier du même avancement de carrière.

Dans votre rapport, Monsieur le Ministre, vous nous avez confirmé, je vous cite : « dans le but de défendre les intérêts du personnel enseignant monégasque et de mettre tous les enseignants sur un même pied d'égalité, un examen exhaustif du dossier interviendra dès le début de l'année 2004. Les enseignants monégasques doivent bénéficier, à diplôme égal, du même déroulement de carrière ainsi que du même traitement financier que les enseignants français détachés ».

Monsieur le Conseiller, à la fin de mon intervention, j'attendrai une réponse de votre part, si vous le voulez bien.

En ce qui concerne le 2<sup>ème</sup> point qui concerne l'embauche de professeurs en Principauté : là aussi, des différences s'exercent entre les fonctionnaires en ce qui concerne leur embauche, notamment lorsque l'on examine les diplômes et les compétences. Trois catégories d'enseignants se dessinent :

- les enseignants français, détachés en Principauté, pour un contrat de 3 ans, renouvelable une fois, en principe,

- les enseignants monégasques,

- et les enseignants français ou d'autres nationalités.

En ce qui concerne les diplômes : le C.A.P.E.S. ou le C.A.P.E.T. est obligatoire pour enseigner en Principauté pour les deux premières catégories mais pas pour la troisième : je vous rappelle qu'il s'agit des enseignants français ou d'autres nationalités qui ont leur contrat renouvelé, chaque année, par tacite reconduction et pour lesquels le diplôme minimum, le C.A.P.E.S. ou le C.A.P.E.T. n'est pas requis.

Un petit bémol : à partir de cette année, une innovation ! La Direction de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports demande à chaque fonctionnaire d'adresser une lettre de motivation accompagnant le formulaire habituel... Par contre, au niveau des diplômes, toujours pas d'obligation, tout dépend des besoins.

Alors, permettez-moi, Monsieur le Conseiller, de m'élever contre ces pratiques pour le moins discriminatoires entre des fonctionnaires enseignants d'autres nationalités dont on accepte qu'ils pratiquent en Principauté. Monsieur le Conseiller, je vous demande sur ce point également de nous éclairer à la fin de mon intervention.

On ne peut dire à des Monégasques que l'accès aux carrières d'enseignant leur est barré sous prétexte du manque de diplômes. Il faut leur permettre d'exercer et prévoir des équivalences entre les diplômes exigés. Je ferai, plus tard, Monsieur le Président, une autre intervention, au niveau du Centre de Formation, pour vous donner quelques pistes à exploiter en ce domaine.

En ce qui concerne le 3<sup>ème</sup> point : pour un enseignant monégasque, la circulaire n° 97-33 du 15 septembre 1997 relate les différentes modalités quant à l'attribution d'une bonification indiciaire de trois classes, en faveur de ces fonctionnaires, à l'occasion de leur départ à la retraite. Je souhaite que vous nous confirmiez, Monsieur le Conseiller, là aussi, que cette circulaire est bien maintenue pour le personnel monégasque.

D'autre part, en ce qui concerne l'indemnité de fin de détachement (appelée aussi I.F.D.), pour un enseignant français détaché en Principauté, je souhaite que vous nous confirmiez également que la prime exceptionnelle concédée à chaque fonctionnaire, dès son départ à la retraite, soit 60 ans, est toujours en vigueur. Elle est versée sous forme de trois versements, 50 % à la date de l'ouverture du droit à pension, deux versements de 25 % chacun à 63 et 66 ans.

J'ouvre une parenthèse. Je me suis rendue, avec votre approbation, à la Direction de la Fonction Publique rencontrer M. Claude COTTALORDA, et c'est à la suite de cet entretien que j'ai eu ces circulaires et les différentes modalités. Le problème est que lorsque les enseignants concernés sont ensuite allés le voir, ils n'ont pas du tout eu les mêmes informations, voire on leur a dit que je m'étais trompée, que j'avais mal compris ses propos.

Mon intervention, au chapitre de la Direction de la Fonction Publique, en effet, faisait référence à ce problème qui concerne de nombreux fonctionnaires aujourd'hui. Il faut que tant dans la circulaire n° 97-33 du 15 septembre 1997 pour les enseignants monégasques, que dans les différents Conseils de Gouvernement du 13 décembre 1995 et du 04 février 1998 pour les enseignants français, détachés en Principauté, ces deux parties soient respectées dans les termes où ils sont définis dans les documents officiels.

Monsieur le Conseiller, j'en ai terminé. Pouvez-vous me répondre sur ces trois points ?

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Sur les mêmes sujets, je vous propose de poursuivre maintenant.

Monsieur CELLARIO.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je ne reviendrai pas, Monsieur le Conseiller, Messieurs les Membres du Gouvernement, sur la déclaration de ma Collègue Présidente de la Commission de la Jeunesse, Mme BOCCONE-PAGÈS.

Je voudrais simplement rappeler trois choses.

En ce qui concerne les enseignants et la déclaration que M. le Ministre d'Etat a faite lors de la lecture en séance publique en réponse au rapport du Président de la Commission des Finances, je voudrais rappeler que j'étais à l'origine de la création, il y a environ 15 ans, de ce qu'on appelle l'A.P.M.E.S., l'Association des Personnels Monégasques des Etablissements Scolaires, pour la lutte contre quelque chose qui nous paraissait tout à fait anormal : la disparité de traitement entre un

enseignant monégasque et un détaché français. Il faut savoir que le détaché français a un statut particulier, même s'il est détaché à Monaco, et que son avancement se fait par l'intermédiaire « de la France », dans la mesure où il avance au grand choix ; alors qu'un enseignant monégasque, lui, dépend uniquement de l'Education Nationale en Principauté avec de ce fait, un avancement, comme l'a rappelé ma Collègue Mme BOCCONE-PAGÈS, qui dépend du chef d'établissement. Ceci étant, j'ai pris satisfaction de la déclaration du Ministre d'Etat et je pense que, Monsieur le Conseiller, la formule que j'avais employée à l'époque, en séance privée, vous la ferez vôtre, à savoir pour le même travail à diplôme égal, salaire égal.

Vous avez donc dit qu'il y aurait une étude qui allait être engagée par le Gouvernement afin que les enseignants monégasques ne soient pas désavantagés par rapport aux enseignants français. Je prends acte de cette déclaration. Je tiens simplement à vous dire que tout le monde est au courant et que donc, dans la mesure où vous vous êtes engagés, il ne faudra pas décevoir les enseignants. Il faut savoir que le métier d'enseignant devient malgré tout de plus en plus difficile car nous avons en face de nous une jeunesse, tout le monde le sait, qui est en pleine évolution et qui demande de notre part une attention tout à fait particulière.

A côté de cela, je voudrais aussi ajouter que depuis de nombreuses années, l'Education Nationale recrute en particulier les enseignants dans le primaire sur le diplôme de professeur des écoles et dans le secondaire, sur le C.A.P.E.S., le C.A.P.E.T. ou l'agrégation. Elle demande donc l'excellence vis-à-vis de ces enseignants, il faut donc que la contre-partie soit là ; elle ne l'était pas jusqu'à maintenant, j'ose espérer qu'en 2004, après la réflexion du Gouvernement, progressivement, elle y sera.

Pour ce qui concerne les autres problèmes dont a parlé Mme BOCCONE-PAGÈS, je voudrais ajouter que, effectivement, le Gouvernement nous avait dit en séance privée, mais il est préférable qu'il le dise en séance publique, que les 3 classes qu'il donne aux enseignants monégasques lorsqu'ils partent à la retraite ne sont pas remises en cause. J'attends évidemment de votre part une déclaration.

Quant aux Français dont a parlé Mme BOCCONE-PAGÈS, j'ai la note d'information, elle date depuis très longtemps, selon laquelle les fonctionnaires détachés français, lorsqu'ils partent à la retraite, touchent des indemnités conséquentes. Je ne veux pas, ce soir, remettre tout en cause, mais je demande au Gouvernement, évidemment, dans le cadre d'une réunion qui j'espère aura lieu rapidement dans le courant du premier trimestre 2004, qu'on essaie de

mettre tout cela sur table pour voir dans quelle mesure les choses s'équilibrent.

J'attends donc ce soir deux déclarations importantes du Gouvernement. Qu'il nous confirme bien, d'une part, que la réunion sur les salaires des enseignants monégasques par rapport aux enseignants détachés français aura lieu très rapidement et une deuxième déclaration concernant les trois classes pour nous confirmer qu'elles ne sont pas supprimées, ce qui rassurera nos compatriotes.

Je vous remercie.

**M. le Président.**- Merci, Monsieur CELLARIO.

Monsieur Jean-François ROBILLON, sur les mêmes sujets, vous avez la parole.

**M. Jean-François ROBILLON.**- Merci, Monsieur le Président.

Je ne vais pas vous refaire le discours de Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, nous l'avons bien compris. J'insisterai sur deux points essentiellement.

Vous nous l'aviez confirmé en séance privée, sur cette lettre de motivation qui avait été demandée aux fonctionnaires détachés pour être renouvelés éventuellement, vous nous aviez dit que *a priori* cette lettre de motivation n'avait aucune base véritable ; nous attendons, en fait, votre confirmation en séance publique.

Le deuxième point, c'est concernant ces enseignants français qui ne sont pas détachés, qui sont employés, je dirai, « au coup par coup » pour régler des situations de carence, il y a là aussi une disparité entre les enseignants, ce sont des gens qui sont au niveau essentiellement licence, maîtrise et qui n'ont pas de diplôme d'enseignement C.A.P.E.S., C.A.P.E.T. ou disons une formation d'enseignement. Il y a une disparité entre le traitement des enseignants monégasques et des enseignants français. Les enseignants français sont relativement facilement renouvelés d'une année sur l'autre, si bien sûr le poste est toujours à disposition et, trois personnes, enseignants monégasques, sans faire de nom, sont menacés de non reconduction de leur activité alors qu'en fait qu'ils sont exactement dans la même situation que les Français ; simplement, ils sont Monégasques. C'est un peu paradoxal comme situation.

Le dernier point dont je voulais parler, c'est « à formation égale, traitement égal ». Je ne peux qu'être d'accord avec ce système-là. Je crois qu'il y a un problème financier, essentiellement parce que *a priori* les enseignants qui sont en détachement sont nommés pour 3 ans, voire 3 ans renouvelables ; et c'est peut-être

un bien car pour la formation des enfants, il est important d'avoir une équipe pédagogique homogène. Mais si on considère que ces détachements français sont pour une carrière entière, je pense que beaucoup d'étudiants monégasques vont en fait faire des carrières dans l'enseignement monégasque parce que si, effectivement, à diplôme égal, salaire égal, je pense que la croissance des salaires des fonctionnaires monégasques va croître très vite si on applique les mêmes règlements pour eux aussi.

**M. le Président.-** Je pense qu'il est temps d'écouter le Gouvernement par l'intermédiaire du Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur sur les différents points qui ont été soulevés par les Conseillers Nationaux.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Merci Monsieur le Président.

S'agissant de la comparaison entre les professeurs certifiés ou agrégés français ou monégasques, j'ai déjà dit à l'occasion de la séance privée, le Ministre d'Etat l'a repris dans sa réponse au Président de la Commission des Finances et je le redis ce soir, il faut être juste : dans une situation équilibrée, comparer les déroulements de carrière des uns et des autres, les mettre sur la table et arrêter les décisions qui conviennent, dans un esprit de justice. Cette étude ne va pas commencer, elle est déjà commencée ; c'est-à-dire que je commence à avoir sur mon bureau des indices et des déroulements de carrière et lorsqu'on en parlera au sein de la Direction de la Fonction Publique, j'essaierai effectivement de faire en sorte que toute la vérité apparaisse et que des équilibres soient définis.

S'agissant des détachements des professeurs français, dans le cadre de la Convention franco-monégasque du 7 juin 1994, il nous est rappelé en ce moment la volonté que les professeurs français ne fassent pas obligatoirement toute leur carrière à Monaco. De même, on m'a annoncé que très prochainement, il y aura une crise par manque de professeurs ; et, comme tout à l'heure on disait que ce métier est un beau métier, j'espère qu'en assurant un meilleur équilibre entre ces deux carrières, des vocations monégasques se multiplient afin que l'enseignement monégasque ne souffre pas de ce que va probablement connaître l'enseignement des collèges en France et que le Ministère de l'Education Nationale est déjà en train d'intégrer.

Pour ceux qui commencent, c'est-à-dire ceux dont ont parlé tout à l'heure Mme BOCCONE-PAGÈS et M. ROBILLO, qui ont un contrat renouvelable d'un an, la situation n'est pas satisfaisante. Tout le monde

comprend, effectivement, que chaque année, il faille faire appel à des remplacements qui ne sont pas forcément titulaires des même diplômes, sinon ils seraient directement intégrés.

Il y a probablement là aussi plus de justice et plus d'équilibre à trouver entre les contractuels français et les contractuels monégasques ; et il faut d'ailleurs trouver des solutions pour faire en sorte que ceux qui entrent par cette voie, dans la mesure où ils sont prêts, puissent être accompagnés dans la recherche d'un diplôme afin de pouvoir faire une carrière dans les conditions normales, c'est-à-dire en étant titulaires d'un C.A.P.E.S., d'un C.A.P.E.T..

Pour ce qui concerne la circulaire : en droit, lorsqu'une circulaire n'est pas annulée, on l'applique. Donc le Gouvernement, dans l'immédiat, n'ayant pas annulé ce texte, n'envisage pas d'ailleurs de l'annuler et les 3 classes sont toujours données.

La démarche que l'on va entreprendre dans le cadre de la Fonction Publique est bien de faire un parallèle entre les deux carrières existantes des détachés et des Monégasques et arrêter les décisions qui s'imposent pour trouver des déroulements harmonieux et justes.

**M. le Président.-** Dès l'an prochain, Monsieur DESLANDES ?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Le temps de le mettre en place, mais pour la rentrée prochaine, j'essaierai.

**M. le Président.-** Rentrée 2004 donc.

Je pense qu'il y a des questions qui sont restées sans réponse.

N'est-ce pas Madame BOCCONE-PAGÈS ?

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, je n'ai pas eu de réponse en ce qui concerne le personnel français détaché en Principauté qui prend sa retraite et également pour le personnel français ou d'autres nationalités. Je vous ai parlé, dans mon intervention, d'une indemnité de fin de détachement pour laquelle maintenant, les personnes doivent prendre leur retraite à 60 ans. Si vous voulez, nous en reparlerons et nous mettrons tout cela à plat, dans le cadre de cette commission, parce qu'*a priori*, il y a déjà des distensions et des informations qui sont données complètement contradictoires. C'est pour cela que je voulais soulever le problème ce soir.

Au niveau de l'indemnité de fin de détachement, les personnes enseignantes doivent prendre leur retraite à 60 ans, obligatoirement. Dans cette circulaire, il est prévu que 50 % de la somme de cette indemnité est versée immédiatement, puis deux fois 25 %, une fois à 63 ans, une fois à 66 ans. Cette circulaire, dans cette partie-là, n'est pas appliquée.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Si elle n'est pas appliquée, ce n'est pas normal. Je verrai avec la Direction de la Fonction Publique, mais je suis toujours heurté lorsque je sais que l'Etat n'applique pas les circulaires qu'il émet lui-même.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Oui, parce qu'à moi, on me dit qu'elle est appliquée, je vois des personnes qui veulent me rencontrer, à qui on a dit : « Non, ce n'est pas vrai, ça ne peut pas être appliqué ».

Je voudrais soulever également un autre point au niveau du détachement de ces personnes françaises. Effectivement, vous le savez, lorsque des enseignants sont détachés en Principauté pour un contrat de 3 ans – en principe renouvelable une fois – en fait, ils font toute leur carrière en Principauté et c'est vrai pour beaucoup de personnes qui habitent dans les communes limitrophes de la Principauté. Je trouve cela tout à fait illégal, non seulement parce que cela permettrait un renouvellement de poste avec nos amis français, mais également la possibilité d'ouverture pour des candidats monégasques éventuels. Ensuite, cela donnerait déjà une solution au niveau du traitement financier des fonctionnaires, c'est-à-dire que, avançant toutes les années au grand choix, s'ils font une carrière de 25 ans en Principauté, vous imaginez l'indice qu'ils ont aujourd'hui. Donc, s'ils ne font qu'un contrat de 3 ans renouvelable une fois, cela permettrait déjà de diminuer cette différence d'indice par rapport à des Monégasques qui sont en poste depuis plus de 25 ans, voire 30 ans maintenant.

Je vous remercie.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** S'agissant de la durée du détachement des professeurs, ce sujet était jusqu'ici très peu évoqué, parce qu'il est vrai que beaucoup faisaient leur carrière à Monaco ; ce sujet est à nouveau abordé.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Evidemment, vous pensez bien qu'on n'allait pas aborder un tel sujet ! Plus on gagne, plus on est content, mais nous, Monégasques

qui ne gagnons rien, évidemment, nous sommes mécontents !

**M. le Président.-** Monsieur ROBILLON, vous souhaitez poser une question ?

Je vous en prie.

**M. Jean-François ROBILLON.-** J'aurais aimé avoir votre position officielle sur les lettres de motivation qu'on a demandées aux enseignants détachés.

**M. le Président.-** On n'a pas entendu de réponse sur ce point.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Deux choses sur ce point, mais je vous l'avais déjà dit. Cette demande de lettre de motivation n'a pas de base légale, je ne peux pas vous dire autre chose. Elle a été demandée et en soi, ce n'est pas choquant de demander à quelqu'un qui veut renouveler son détachement, de motiver la raison pour laquelle il demande à être détaché pour une nouvelle période de 3 ans. Il serait mieux, dans le cadre de la gestion de personnel, que ce qu'on demande effectivement au personnel fasse l'objet, d'abord, d'un écrit, d'une circulaire ou d'une demande. Mais il est très probable que dans le cadre des discussions que nous allons avoir très prochainement, c'est-à-dire au trimestre prochain, avec le Ministère de l'Education Nationale, tous ces problèmes-là soient remis à plat.

**M. le Président.-** Monsieur CELLARIO, avez-vous eu toutes les réponses à vos questions ?

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais apporter des précisions : l'âge légal de la retraite, ce n'est pas 60 ans, c'est 65 ans. Il faut le savoir, même si beaucoup de gens partent à 60 ans à la retraite. Une première précision.

Une deuxième précision : il faut savoir que dans l'Education Nationale, je pense que la priorité d'emploi pour ceux qui ont les diplômes est résolue. Lorsqu'un enseignant monégasque possède le C.A.P.E.S, le C.A.P.E.T. ou l'agrégation dans le secondaire et le diplôme de professeur d'école dans le primaire, on ne peut pas lui refuser un poste. C'est clair, c'est dit et je pense que le Gouvernement est bien d'accord avec moi.

**M. le Président.-** Monsieur Jean-Pierre LICARI, je vous en prie.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est une explication de vote. Lors des débats, sur le Budget Rectificatif, j'avais abordé deux des sujets évoqués par Mme BOCCONE-PAGÈS, notamment celui du problème du recrutement. Je ne faisais que rappeler un point qui figure dans le programme de l'U.P.M., à savoir qu'il convenait d'envisager pour les Monégasques une voie de recrutement qui ne passerait pas forcément, tout en conservant bien entendu une qualité à l'enseignement, par les fourches caudines des concours français qui dépendent de considérations budgétaires françaises et de la politique française en matière d'enseignement. Monsieur le Conseiller, vous nous avez répondu assez clairement « non », dans la mesure où vous considérez que la qualité de l'enseignement doit forcément passer par les concours français. Puisque vous répondez « non » à un point qui pour nous est important et doit figurer dans le contrat d'objectifs, les élus de P.F.M. voteront contre ce chapitre.

**M. le Président.-** Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Ce que je voudrais dire à Monsieur LICARI, c'est que si je suis très attaché à la délivrance de diplômes, je comprends très bien le problème des postes budgétaires français et dans le cadre de la révision de 1930, j'espère sortir de ce carcan et faire en sorte, effectivement, que les Monégasques passent le concours, mais sous une forme d'examen qui sanctionne effectivement leur niveau ; mais je crois qu'il est important que les professeurs monégasques disposent de diplômes reconnus et non pas délivrés par je ne sais qui d'ailleurs à Monaco et en fonction de quel programme. Je crois qu'il est sage car, jusqu'ici, le fait d'avoir exigé ce niveau de diplôme, a donné à l'enseignement à Monaco une qualité extraordinaire.

**M. le Président.-** Sur ce point des recrutements d'enseignants monégasques, Madame BOCCONE-PAGÈS.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais faire une intervention au sujet des difficultés que rencontrent les Monégasques qui

souhaitent enseigner dans les établissements scolaires de la Principauté. Force est de constater qu'un Monégasque ne peut être embauché sur un poste d'enseignant sans qu'il ait au moins l'écrit du C.A.P.E.S. ou du C.A.P.E.T.. Les enseignants admissibles à ce concours à l'écrit bénéficient d'un contrat de cinq ans leur permettant d'enseigner tout en préparant un de ces deux diplômes.

Or, tout au long de ces cinq années, ils sont obligés de présenter l'épreuve orale mais aussi écrite dont ils ne gardent pas le bénéfice. Si je peux comprendre la nécessaire sélection permettant de garantir un haut niveau d'enseignement, je ne saurais admettre que des critères arbitraires, fixés par la France, pour des raisons qui lui sont propres, soient imposés aux Monégasques.

A ce titre, pourquoi ne pas instituer – je reprends ce que vous venez de dire – un examen monégasque qui pourrait sanctionner une formation des enseignants par le Centre de Formation des enseignants au sein de l'Education Nationale. Il est à rappeler, qu'actuellement, ce Centre ne sert que pour l'enseignement primaire. Pourquoi n'étend-on pas ses compétences afin de toucher l'enseignement secondaire et ouvrir d'autres débouchés possibles aux enseignants monégasques ?

Je vais aborder, à présent, le problème des listes de remplacement pour ce qui concerne l'enseignement primaire. Monsieur le Ministre, vous nous avez demandé, dans votre rapport, de vous signaler des postes où les Monégasques n'auraient pas une priorité d'emploi. Eh bien, en voilà un. Je vous demande de veiller, par le biais du Département de l'Intérieur, lors de chaque remplacement, à ce que ce soit un Monégasque, bien sûr compétent, qui obtienne le poste laissé vacant provisoirement.

Enfin, un dernier point : l'embauche d'enseignants français ou d'autres nationalités, non détachés. Là aussi, je le répète, il est regrettable de constater que le C.A.P.E.S. ou le C.A.P.E.T. n'est pas forcément requis. Sous prétexte qu'on a besoin d'enseignants, on prend un enseignant avec un simple D.E.U.G. ou une simple Maîtrise, alors qu'il y a des enseignants monégasques qui attendent et qui, chaque année, font l'effort de se présenter à l'examen du C.A.P.E.S. et du C.A.P.E.T. ; et je l'ai déjà dit, s'ils le ratent, il leur faut tout recommencer à chaque fois. Ils ont cinq ans, mais dans leur pays, je trouve qu'il est inadmissible qu'on ne leur donne pas une ouverture et qu'on ne leur laisse pas le temps de passer ce diplôme par le biais d'un centre de formation conséquent. Là, il leur appartient de s'inscrire et d'aller jusqu'à Marseille ou Toulon pour suivre deux après-midi par semaine des formations nécessaires pour le passage de leur examen. Je trouve qu'ils font des

efforts : mettons en place, par le biais du centre de formation, ce qui leur permettra de réussir cet examen, je vous le concède, qu'il est important de garder en Principauté.

**M. le Président.-** Je voudrais revenir un instant, avant de donner la parole aux autres Conseillers Nationaux qui la demandent, sur un point important.

Je crois, Monsieur le Ministre, Messieurs les Membres du Gouvernement, que les deux objectifs que nous défendons, les uns et les autres, le Gouvernement et le Conseil National, sont parfaitement compatibles et d'ailleurs, la remarque de M. DESLANDES me le confirme : ce que vous souhaitez – nous y souscrivons – c'est que le niveau de l'enseignement en Principauté soit maintenu à un niveau d'excellence dont tous les enfants de nos établissements scolaires profitent. Il ne s'agit donc pas, bien sûr, pour nous, de permettre à des compatriotes qui n'auraient pas ce niveau d'excellence de pouvoir enseigner parce que ce serait faire passer l'intérêt de quelques-uns au détriment de l'intérêt de beaucoup d'élèves.

Par contre, quand nous disons que le parcours obligatoire imposé aujourd'hui aux Monégasques pour enseigner est critiquable, nous ne mettons pas en cause ce premier objectif que vous poursuivez ; c'est là tout le débat. Nous pensons qu'on peut permettre à des Monégasques d'accéder à des postes d'enseignants dans leur Pays sans qu'ils aient pour autant satisfait à des examens français dont on sait très bien qu'ils sont devenus extrêmement difficiles et dont mes Collègues appellent, à juste titre, qu'ils sont fondés sur des besoins français tenant compte de contraintes budgétaires françaises. Ce qui nous intéresse, c'est de s'assurer que l'enseignant à qui on va confier des élèves a le niveau d'excellence pour enseigner. Nous, nous pensons – et votre remarque me laisse croire que vous êtes assez d'accord aussi – s'il y a « x » sélectionnés à l'agrégation dans telle matière, l'année 2004 en France, que tout en étant « x + 100 places », on peut effectivement avoir un excellent niveau et peut-être être d'ailleurs un meilleur enseignant que les « x » premiers. Parce que quand on a un excellent niveau théorique, il y a également toute une pédagogie, des compétences en relations humaines – j'ai été élève comme vous tous – et je sais que les plus diplômés n'étaient pas forcément toujours les plus pédagogues et les meilleurs enseignants. Ce que je veux dire, c'est qu'il faudrait arriver à trouver un moyen de classement différent de nos enseignants, de nos candidats enseignants, que le système de quota français, parce que c'est de cela dont il s'agit. Pourquoi doit-on accepter que le quota qui est bon pour la France est bon pour

nous, si l'enseignant monégasque a un niveau excellent à ce genre de concours ? Mais je comprends aussi ce que vous dites, Monsieur DESLANDES, et il est difficile que sur des critères très discutables d'ordre « local », on puisse donner telle ou telle possibilité d'enseigner à telle ou telle personne qui n'aurait pas forcément ce niveau d'excellence que nous souhaitons. Donc, je crois que franchement, lorsque nous vous entendons, on peut trouver une piste pour aboutir à un accord et je voudrais que vous nous confirmiez bien que je ne me suis pas trompé sur vos propos, parce que je pense que nos deux objectifs – excellence de l'enseignement et accession de plus de Monégasques à des fonctions d'enseignement – sont tout à fait compatibles si on trouve le bon dosage et une voie médiane.

Sur ce sujet, Madame DITLOT, je vous en prie.

**Mme Michèle DITLOT.-** Merci, Monsieur le Président.

J'ajouterai juste une chose qu'il faut préciser, c'est que nos agrégés et nos certifiés ne peuvent pas enseigner en France en tant que tels

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Sur ce point précis, dans le cadre de la révision de 1930, ils pourront enseigner en France.

Sur les diplômes, si la position est relativement dure, c'est que je sais d'expérience, que lorsqu'on organise des voies parallèles, on a tendance à les suivre, c'est-à-dire qu'elles seront plus faciles et que si nous n'exigeons pas le C.A.P.E.S., le C.A.P.E.T. ou l'agrégation des professeurs monégasques, demain, il y aura des professeurs certifiés français détachés et tous les professeurs monégasques auront suivi l'autre voie parallèle car ils n'auront aucun intérêt à passer les concours.

Par contre, on peut mettre en œuvre des procédures pour les accompagner, peut-être plus longtemps que 5 ans, dans la préparation de cet examen.

**M. le Président.-** On peut peut-être faire ce que vous faites pour d'autres diplômes dans d'autres domaines que l'enseignement, on peut aussi imaginer que lorsqu'on a un excellent niveau, sans être dans le quota qu'un pays étranger a déterminé, on peut être néanmoins suivi et considéré comme ayant réussi, selon nos critères qui satisfont à l'excellence de l'enseignement. C'est là que nous voulons vous amener à réfléchir, justement.

On a l'exemple de Monégasques qui ont pu faire l'Ecole Nationale d'Administration, justement parce qu'ils avaient un excellent niveau sans avoir forcément réussi au titre français. C'étaient des admissions à titre étranger.

Monsieur BOISSON, je vous en prie.

**M. Claude BOISSON.-** Et ils sont tout autant exigeants avec les Monégasques, mais ils n'entrent pas dans ce quota de sélection ; alors on peut imaginer que parce qu'il faudra des professeurs, dans quelques années le niveau monégasque sera moins bon puisqu'on devra absorber beaucoup plus d'enseignants. Non, il vaut mieux en effet garder la qualité.

**M. le Président.-** Monsieur BLANCHY, je vous en prie.

**M. Bruno BLANCHY.-** Merci, Monsieur le Président.

Pour conforter ce que vous dites tous, c'est qu'effectivement, je rappelle que le niveau de ces concours de C.A.P.E.S. et C.A.P.E.T. est finalement ajusté, dans une certaine mesure, en fonction du nombre de candidats, chaque année et à chaque discipline. Ce n'est pas un mystère. La formule que vous avez exposée tout à l'heure me semble assez intéressante, à savoir le fait de retenir au-delà d'un seuil d'autres candidats qu'on pourrait aider par la suite à réintégrer normalement l'Education Nationale.

**M. le Président.-** Monsieur MARQUET demande la parole.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste une réflexion d'ordre général qui concerne tous les concours : il est vrai que nos étudiants monégasques, dans de nombreux domaines, sont parfois bloqués par des quotas étrangers et j'engage, non seulement pour l'Education Nationale mais aussi pour d'autres branches dont la Principauté a besoin, le Gouvernement à avoir une réflexion un peu plus élargie.

**M. le Président.-** Nous allons continuer sur d'autres sujets qui concernent l'Education Nationale.

Monsieur Claude CELLARIO, rapidement, je vous en prie.

**M. Claude CELLARIO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais vous parler de la prime de scolarité. Le Gouvernement nous a transmis la liste d'un certain nombre de primes qu'il donne aux mères et aux parents monégasques, mais je voudrais vous montrer combien il est temps d'en parler.

En effet, la circulaire est datée du 23 octobre 2003, elle concerne l'année scolaire et universitaire 2003-2004, je parle évidemment de la prime de scolarité. Lorsqu'on entre en Seconde, Première et Terminale, le montant de la prime est de 350 euros. Lorsqu'on entre en Troisième, en C.A.P. ou en B.E.P., la prime n'est plus que de 196 euros. En revanche, si vous faites la Seconde Hôtellerie, vous retrouvez 350 euros. Est-ce à dire que lorsque vous quittez la Troisième et que vous allez dans le C.A.P. et le B.E.P., vous allez dans des filières dévalorisées ? Bien sûr que non ! Mais mettez-vous à la place de ceux qui lisent cela, ils le comprennent comme tel. Et en plus, s'ils sont subtils, ils vont tout faire pour qu'à la fin de la Troisième, ils n'aillent surtout pas en C.A.P. et B.E.P., mais en Seconde, Première puis Terminale.

Donc, une fois de plus, le Gouvernement devrait un peu dépoussiérer tout cela. J'attends qu'un effort soit fait et j'ose espérer qu'à la rentrée prochaine, on ne verra plus cette aberration.

**M. le Président.-** Monsieur ROBILLON a la parole.

**M. Jean-François ROBILLON.-** Merci, Monsieur le Président.

Nous avons été sollicités par plusieurs personnes dans l'enseignement pour les postes d'encadrement, que ce soit à la Direction de l'Education Nationale ou dans les postes de Direction d'écoles ou d'adjoint de Directeur. Apparemment, les progressions dans ce domaine se font sur demande. En fait, les gens ont été déçus parce qu'il y a eu des promotions et on leur a dit : « vous n'avez pas sollicité la place, elle a donc été donnée à la personne qui était juste derrière ». Je crois que c'est important – M. Alexandre BORDERO le disait – s'il y a un poste de Direction ou d'adjoint de Direction dans une école, il faut établir un concours pour que les gens intéressés qui s'estiment capables d'assumer ces fonctions puissent postuler. C'est dommage de laisser ce fait dans la confidentialité et de mettre les gens devant le fait accompli dans ce cadre-là.

**M. le Président.-** Monsieur DESLANDES va vous répondre.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je suis tout à fait d'accord. Il n'y a aucune raison, effectivement, qu'il n'y ait pas une publicité de faite sur les postes d'encadrement. J'ai pris bonne note. Je suis toujours choqué lorsqu'on compare l'enseignement technique à l'enseignement général ; pour moi, les deux conduisent à des vies professionnelles et il n'y a aucune raison d'en mettre un au-dessus de l'autre, certainement pas par ce biais-là. On lui redonnera son honneur.

**M. le Président.-** Nous allons passer au vote, en rappelant au Gouvernement que c'est un point très important pour nous, d'abord de concrétiser, bien sûr, les engagements que vous avez pris sur « à diplôme égal, salaire égal » pour les Monégasques ; nous

attendons des résultats très concrets à la rentrée de 2004. Et puis, nous attendons que vous nous fassiez des propositions pour qu'au-delà de quotas qui n'ont rien à voir avec le niveau d'excellence souhaitable, vous nous proposiez des solutions, pour les Monégasques, pour qu'ils puissent devenir enseignants dans leur pays. On vous le rappellera avec détermination et constance.

Je mets à présent ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Trois avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 27 est adopté.

*(Adopté ;*

*MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI et Jacques RIT votent contre).*

### **Le Directeur Général.-**

Chap. 28 - EDUCATION NATIONALE - LYCEE.

|   |           |
|---|-----------|
| 328.010 - Frais de personnel.....       | 6.051.800 |
| 328.030 - Frais de fonctionnement ..... | 84.100    |
|   | 6.135.900 |

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 28 est adopté.

*(Adopté).*

### **Le Directeur Général.-**

Chap. 29 - EDUCATION NATIONALE - COLLEGE CHARLES III.

|   |           |
|---|-----------|
| 329.010 - Frais de personnel.....       | 6.177.000 |
| 329.030 - Frais de fonctionnement ..... | 104.000   |
|   | 6.281.000 |

**M. le Président.-** Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une intervention au sujet des travaux pour la construction d'un nouvel établissement scolaire.

Cette intervention s'adresse à l'ensemble du Gouvernement, car en séance privée, M. BADIA nous a dit – j'aimerais en avoir confirmation ce soir – que les travaux du nouvel établissement scolaire ne débiteront qu'en 2009, oui, je répète en 2009.

Monsieur BADIA, vous nous avez précisé que techniquement, les travaux ne pourront pas débiter avant 2007. Il faut de plus y ajouter les deux ans et demi à trois ans de travaux de construction réelle. Ce soir, je

vous fais part de mon inquiétude face à la saturation actuelle du Collège Charles III. Celui-ci ne saurait supporter pendant encore 10 ans une telle situation. Il ne faut pas oublier les craintes émises, chaque année, par les pompiers lors de leur visite annuelle face à la surpopulation dont est victime le Collège Charles III et les risques qu'un accident pourrait entraîner. Cet établissement était fait à l'origine pour accueillir 600 élèves alors qu'il en accueille aujourd'hui le double. Je suis catastrophée d'entendre qu'il faille attendre autant d'années pour voir débiter un chantier qu'il me paraîtrait indispensable de voir commencer le plus rapidement possible. Aussi, je demande au Gouvernement, avec la plus grande fermeté, de repenser le système de dérogations scolaires accordées aux élèves des communes limitrophes afin de permettre une rapide diminution des effectifs du Collège Charles III qui ne saurait conserver, spécialement pour les conditions de sécurité, le même effectif global jusqu'à l'ouverture du nouveau bâtiment scolaire. Je vous rappelle qu'un accident dont la gravité aurait pu être extrême a déjà eu lieu voici 3 ans.

En ce qui concerne les abords, ne voyez-vous pas le danger en terme de circulation de véhicules à chaque sortie des élèves ? Le Conseiller ROBILLON est déjà intervenu plusieurs fois sur ce point. Quand allons-nous pouvoir compter sur des forces de police régulières et plus importantes dans ce secteur ? Sans parler des jeunes handicapés, au niveau de l'accès du bâtiment, je ne reviendrai pas, là non plus, sur les interventions que j'ai faites lors du Budget Rectificatif 2003 ; vous le savez, c'est un sujet très sensible pour moi et qui me tient particulièrement à cœur.

La Commission de l'Education et de la Jeunesse vous demande de mettre en place, dès l'année scolaire 2003-2004, donc à la prochaine rentrée, un Comité des dérogations scolaires. Vous le savez, c'est peut-être la 5<sup>ème</sup> fois que j'interviens sur ce sujet. Nous y tenons particulièrement et cela fait partie des promesses faites à nos électeurs.

D'autre part, la Commission de l'Education et de la Jeunesse ne saurait se contenter d'un tel délai d'attente sans avoir en retour des réponses précises aux principales décisions à prendre très rapidement.

Pour résumer : quelles sont les mesures d'accompagnement que le Gouvernement compte mettre en œuvre au Collège Charles III pour les 6 prochaines années ?

**M. le Président.-** Monsieur BADIA va répondre.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** 2009 est la date de fin des travaux, puisque j'avais indiqué que la plate-forme sur laquelle l'assise du bâtiment devait être faite ne serait pas disponible avant 2006, en terme de plancher artificiel puisque le Collège est bâti sur le toit de la route en cours de construction. Je pense que si nous parvenons à faire l'ouverture du Collège en 2009, nous aurons très bien travaillé.

Lorsque le plan d'urbanisme du secteur des délaissés S.N.C.F. a été établi, il était prévu que le Collège soit implanté dans un secteur que je qualifierai de plus à l'Est de l'endroit où il est aujourd'hui. Si nous avons privilégié de réaliser sur ces espaces des logements, c'est pour répondre à une préoccupation du Conseil National et malheureusement, je ne peux pas superposer les immeubles. Il y a une priorité qui ne chasse pas l'autre, mais une priorité qui l'emporte sur l'autre.

**M. le Président.-** 2009. Six ans donc pour arriver à livrer ce Collège. On veut bien entendre que, techniquement, il n'y a pas de solution différente, même si on n'a pas les moyens de le vérifier. Par contre, quelle mesure d'accompagnement envisagez-vous pour que le Collège Charles III ne subisse pas durant six années encore la situation de saturation dans laquelle il se trouve ?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** La première remarque que je voudrais faire, Monsieur le Président, parce que je ne sais pas si c'est volontaire ou pas volontaire, c'est qu'il n'est pas décidé de faire un deuxième Collège ou un Lycée Technique. Le Président ayant parlé de Collège, je veux préciser aujourd'hui que pour l'instant, la chose n'est pas décidée.

Les mesures d'accompagnement passent évidemment par une baisse des effectifs ; il n'y a pas d'autre solution, donc elles seront prises. De même que seront prises un certain nombre de mesures pour que soient conduits à l'intérieur du Collège Charles III des exercices de sécurité civile puisque c'est devant un incident que les problèmes vont se poser. Je m'engage à faire en sorte que les effectifs au Collège Charles III baissent régulièrement et, normalement, d'après les statistiques, ils le devraient, dès la rentrée prochaine, et à organiser avec l'administration du Collège Charles III des exercices de protection civile.

**M. le Président.-** Sachant qu'on est à peu près à deux fois le nombre d'élèves souhaitable par rapport à la taille de l'établissement, ça veut dire qu'il faut

prendre des mesures importantes. Non pas pour empêcher, bien évidemment, ceux qui sont déjà scolarisés de continuer mais pour que, en amont, il y ait beaucoup moins de dérogations pour des élèves nouveaux qui n'y sont pas encore scolarisés. Avez-vous fait une étude sur ce genre de mesure et quel chiffre peut-on espérer ? Une autre question : on nous dit six ans, mais n'y a-t-il pas d'autre moyen ? N'y a-t-il pas d'autre site que les délaissés S.N.C.F. ? Vous comprenez que nous soyons un peu abasourdis et très déçus quand nous entendons des délais pareils et que nous connaissons la situation du Collège aujourd'hui.

Monsieur RAYMOND, je vous en prie.

**M. Daniel RAYMOND.**- Merci, Monsieur le Président.

Je rappellerai à Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales que, dans le domaine des « perspectives » qui peuvent modifier un tant soit peu l'orientation prise par le plan d'urbanisme proposé aujourd'hui, on remarquera cette vénérable rue de la Turbie, au débouché de la Place d'Armes, qui accompagne un petit immeuble (qui n'en est pas un !). Cette rue de la Turbie est placée aujourd'hui dans ce nouveau règlement en secteur réservé, ce qui engage des études complémentaires pour s'affranchir du meilleur choix urbain. En imaginant qu'on puisse ouvrir cette rue, plutôt que d'en faire un « clin d'œil » au Faubourg Saint Honoré dans sa perspective vers la Place d'Armes, celle-ci pourrait être tracée perpendiculairement à la rue Prince Pierre, ce qui apporterait un nouvel espace intéressant qui pourrait être négocié pour construire la partie de logements affectée au Collège. Bref, vous voyez ce que je veux dire, Monsieur le Conseiller. C'est encore une lueur positive née de la concertation qui pourrait permettre un affinement cohérent de l'objectif poursuivi.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.**- Je crains malheureusement que le délai nécessaire à ce type de réflexion et la prise de possession des terrains correspondants, puisque ce secteur est entièrement privé, soient finalement plus longs que le délai que nous nous sommes fixé. Que je rassure Mme BOCCONE-PAGÈS : l'établissement scolaire est mitoyen des immeubles dont il a été décidé la construction et qui figurent au programme qui a été annexé au programme général confirmé par le Gouvernement. Dès l'achèvement des secteurs Aureglia et Castelleretto, le bâtiment scolaire pourra être entrepris ; mais il y a une logique mécanique et technique d'avancement du chantier qui fait que, malheureusement, compte tenu de l'importance du bâtiment, on ne peut pas aujourd'hui

anticiper sur sa réalisation. Dans cette expression, il n'y a aucune volonté de ralentir de quelque manière que ce soit cet établissement. J'ajouterai que la plus belle fille du monde ne peut offrir que ce qu'elle a, c'est ce que je fais ce soir.

**M. le Président.**- Six ans, c'est très long.

**M. Bernard MARQUET.**- J'avais déjà fait une remarque lors des séances privées du Budget Rectificatif, en disant que n'importe qui allant se promener sur place ne comprenait pas pourquoi conserver ce domaine réservé alors qu'on est dans un pays où les Services de M. BADIA arrivent à être très créatifs en nous proposant le parc de Monte-Carlo. Je ne comprends pas la perspective de la Place d'Armes, ces petits domaines réservés d'un côté et de l'autre, avec la rue de la Turbie ; je ne comprends pas comment vous pouvez faire l'urbanisation des délaissés S.N.C.F., faire la dorsale, dépenser cette énergie, cette créativité et laisser ce domaine réservé. Réservé pour qui ?

De la même manière, au niveau du Port, on a parlé de l'immeuble Le Ruscino, on veut faire un écrin pour faire venir des bateaux, pour faire vivre le port. Il y a quelque chose que je ne comprends pas dans votre démarche, nous en arrivons à penser que vous voulez nous cacher quelque chose, excusez-moi de le dire.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.**- Je vous entends. Je ne vois pas trop le rapport avec le Collège puisque je viens d'expliquer, en fait, que le site retenu pour le Collège n'avait rien à voir avec la réserve qui a été exprimée. Ceci étant, puisque vous entrez sur un point de détail qui est peut-être un peu ardu à développer dans la mesure où il faudrait disposer d'un plan pour bien comprendre le sujet, je vais essayer de résumer. Lorsque nous avons réfléchi à l'urbanisation des terrains S.N.C.F., il nous est apparu que nous ne pouvions pas ignorer le développement des droits à bâtir à l'amont et l'aval du terrain étudié. C'est ce qui nous a amené à proposer, puisque nous travaillons sur l'amont de la rue de La Turbie, une nouvelle configuration pour les bâtiments situés à l'aval de cette rue, c'est-à-dire compris entre la rue Grimaldi et la rue de La Turbie. Lorsque nous avons présenté au Comité Consultatif pour la Construction le schéma général qui comportait un projet d'ensemble, il a émis une réserve concernant effectivement ce que vous venez d'évoquer. Peut-être y a-t-il intérêt à disposer d'une perspective, prolongement naturel depuis la partie supérieure de ce qu'on connaît aujourd'hui avec la rue Caroline. Compte

tenu de l'urgence qu'il y avait à prendre un règlement permettant justement la construction des logements sociaux que nous avons évoquée tout à l'heure, nous avons décidé de respecter l'idée émise par le Comité Consultatif pour dire : « nous mettons ce petit périmètre qui représente environ 25 mètres de côté par 40 mètres, à l'étude », mais on ne l'a pas réservé. On a seulement dit : « l'Ordonnance ne prévoit pas de disposition particulière afin de nous donner le temps », puisqu'il s'agit en fait de propriétés privées sur lesquelles les propriétaires n'ont, à ce jour, aucune intention de réaliser quoi que ce soit. On a dit que nous allons réfléchir au parti qui pourrait être retenu. Rien n'empêche de revenir à l'idée présentée par les Services, rien n'empêche de réfléchir à un autre développement. Je dis seulement qu'il s'agit de parcelles privées et que la solution au problème que nous évoquons, malheureusement, n'est pas de la seule compétence de l'Etat ; il faudra bien que les propriétaires aient envie de faire des opérations de construction sur ces terrains, quelle qu'en soit la réglementation, pour faire évoluer ce secteur.

**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rebondir là-dessus. Oui, c'est la compétence de l'Etat, oui, vous avez un droit de préemption. D'un côté, vous nous dites « on est en train de manger le pain blanc avec les délaissés, on est en train de construire les derniers terrains ». Je comprends votre réflexion mais essayez de comprendre aussi la nôtre ; on a montré l'exemple avec la loi n° 1.235 en donnant un droit de préemption étendu à l'Etat. Vous faites des travaux gigantesques sur les délaissés S.N.C.F., vous faites des travaux sur le Port, il y a ce quartier de la Condamine au milieu, il faudra bien remembrer un jour ou l'autre. Cela me choque pour un pays qui est capable de faire une cathédrale pour faire une gare de chemin de fer, une merveille technologique pour la Digue, malgré toutes les difficultés qu'on a vues, j'ai du mal à comprendre. Vous nous avez montré, cette année, du Parcours Vita jusqu'à la rue Plati, à Monte-Carlo faire 24 tours en dégagant des jardins, une vision globale. Vous nous avez très bien vendu la chose. Pour le Testimonio, vous avez été encore plus créatifs. Je trouve vraiment dommage, vu les travaux qui sont faits, que vous n'envisagiez pas de vous servir de la rue de la Turbie. Garder ce bout de rue de la Turbie, au niveau architectural, je ne sais pas ce que ça va représenter. Autant je suis ébahi de toutes les prouesses que vous pouvez faire, là, je suis un peu déçu de votre manque de créativité.

**M. le Président.-** Monsieur RAYMOND souhaite continuer son intervention.

**M. Daniel RAYMOND.-** Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, comme le dit M. le Conseiller de Gouvernement, c'est une démonstration qui, associée à un plan, serait plus facile à comprendre, mais je peux essayer de l'expliquer. Cette partie d'immeuble, se termine en lame de couteau vers la Place d'Armes : dans le magasin qui se trouve au rez-de-chaussée, le commerçant arrive tout juste à exposer une veste dans la vitrine tellement l'immeuble est « pointu » ! Les urbanistes s'orienteraient d'avantage sur « des ronds » au lieu et place « d'étraves agressives » venant percuter le regard du piéton depuis la Place d'Armes.

Le tracé de la rue de la Turbie pourrait devenir rectiligne et perpendiculaire à l'avenue Prince Pierre. Cette démarche engendrerait une meilleure implantation des volumes bâtis en limite de la Place d'Armes.

Pour ce qui concerne la rue Caroline : elle est la seule rue qui ouvre une perspective sur le port et sur la mer. Or, aujourd'hui, cette perspective n'existe plus depuis la rue Grimaldi du fait de l'implantation de la nouvelle digue, qui fait disparaître la ligne d'horizon. Par contre, on retrouve cette perspective en se plaçant au niveau de l'ancienne gare, à condition, bien entendu, que la perspective soit sauvegardée et qu'en conséquence aucune construction nouvelle ne vienne faire écran. C'est la raison pour laquelle une redistribution du plan de masse proposé doit être envisagée.

**M. le Président.-** Je crois que nous avons été clairs sur ce sujet.

Y a-t-il d'autres interventions ?

Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie pour quelques instants seulement.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales, je comprends tout à fait qu'il doit certainement y avoir des problèmes techniques, je ne suis pas maître dans ce domaine, je ne dirais absolument rien.

Le problème est qu'il y a des enfants, il y a une surpopulation, Monsieur le Conseiller DESLANDES, que comptez-vous faire pour cette population dès la rentrée prochaine 2004 ? Je compte sur vous pour diminuer les effectifs.

Monsieur le Président, je m'abstiendrai au vote de ce crédit.

**M. le Président.-** Monsieur le Vice-Président souhaite s'exprimer.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Par rapport à cela, nous avons évoqué le problème de la rue des Orchidées, c'est vraiment la seule rue où les trottoirs sont tellement étroits, qu'on a du mal à marcher dessus et il avait été envisagé qu'un jour, peut-être, cette rue devienne piétonne. Quelle est maintenant votre position ? On a le risque, un jour, d'un accident car les enfants marchent souvent un peu sur le trottoir, un peu sur la route. J'imagine que ça va être compliqué de faire un double sens pour l'autre partie descendante, mais je crains le pire si l'on ne prend pas de position.

**M. le Président.-** Monsieur BADIA.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** On a essayé, depuis la rentrée scolaire, de mettre en place un dispositif le plus sécurisant possible, tout en étant conscient que l'on est loin du résultat idéal. Ce que l'on cherche à faire, c'est tenter d'instaurer un sens unique dans la partie face à l'entrée du Collège ; mais malheureusement, nous ne sommes pas seuls puisque l'on est à l'extrémité de voies qui sont en territoire français et qui ont leur propre régime de circulation et mettre la voie en sens unique – qui serait vraisemblablement dans le sens Est vers Ouest – ne pourrait qu'aggraver le trafic justement de la rue des Orchidées que vous citiez tout à l'heure ; il y a donc un compromis assez délicat à trouver et j'ai demandé effectivement que l'on fasse une proposition. On va voir avec la Commune de Beausoleil ce qu'il est possible de faire. Je suis conscient que nous sommes loin du résultat aussi sécuritaire que nous souhaitons tous.

**M. le Président.-** Nous prenons acte de l'engagement du Gouvernement, d'abord en limitant à la source les dérogations, dès la prochaine rentrée scolaire, d'atténuer les sureffectifs dont sont victimes les locaux du Collège Charles III et nous vous demanderons précisément quel sera le prochain effectif. On vous demandera quelle sera la portée de la mesure, car on ne peut pas accepter, pendant tant d'années, de continuer à laisser nos enfants dans cet établissement dans les conditions actuelles.

Je voudrais vous dire avec fermeté que nous vous demandons, Messieurs du Gouvernement, de mettre les grands cerveaux qui ont beaucoup réfléchi, qui ont fait preuve de beaucoup de créativité, de beaucoup d'énergie pour nous présenter le parc de Monte-Carlo avec ses 28 tours en plein centre de Monaco, de les mettre avec la même motivation, dès à présent, sur des solutions pour nous construire plus rapidement un établissement scolaire que ce que vous nous dites ce soir ; et quand j'entends certains de mes Collègues, compétents dans ce domaine, j'ai bien la conviction qu'il y a des pistes à suivre. Alors, mettez-y autant d'énergie, autant de motivation et autant de cerveaux que pour le parc de Monte-Carlo et je suis sûr que nous aurons bientôt une bonne surprise et que nous pourrions avoir un établissement sûrement beaucoup plus tôt que dans les six années que vous venez de nous annoncer.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais donner une explication de vote.

Considérant que le Gouvernement est prêt à proposer des solutions pratiques rapides sur les effectifs du Collège Charles III et sur une sécurisation de cet établissement – malgré le fait que les demandes itératives du Conseiller ROBILLON n'ont pas encore été satisfaites – je tiens compte de ces remarques et donc, au lieu de voter contre, je m'abstiendrai.

Merci.

**M. le Président.-** Je mets donc ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Quatre abstentions.

Le chapitre 29 est adopté.

(Adopté ;

Mme Brigitte BOCCONE-PAGES,  
MM. Jean-Michel CUCCHI, Fabrice NOTARI et  
Jean-François ROBILLON s'abstiennent).

Compte tenu de l'heure, je vous propose de faire une pause d'une demi-heure pour nous restaurer.

\_\_\_\_\_  
(La séance est suspendue une demi-heure).  
\_\_\_\_\_

**M. le Président.-** Nous reprenons nos travaux.  
Monsieur le Directeur Général, je vous en prie.

**Le Directeur Général.-**

Chap. 30 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE SAINT-CHARLES.

|   |                  |
|---|------------------|
| 330.010 - Frais de personnel.....       | 2.085.500        |
| 330.030 - Frais de fonctionnement ..... | 30.000           |
|   | <u>2.115.500</u> |

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 30 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

Chap. 31 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE FONTVIEILLE.

|   |                  |
|---|------------------|
| 331.010 - Frais de personnel.....       | 1.341.300        |
| 331.030 - Frais de fonctionnement ..... | 21.900           |
|   | <u>1.363.200</u> |

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 31 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

Chap. 32 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DE LA CONDAMINE.

|   |                  |
|---|------------------|
| 332.010 - Frais de personnel.....       | 1.566.800        |
| 332.030 - Frais de fonctionnement ..... | 25.100           |
|   | <u>1.591.900</u> |

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 32 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

Chap. 33 - EDUCATION NATIONALE - ECOLE DES REVOIRES.

|   |                  |
|---|------------------|
| 333.010 - Frais de personnel.....       | 1.170.400        |
| 333.030 - Frais de fonctionnement ..... | 20.000           |
|   | <u>1.190.400</u> |

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 33 est adopté.

*(Adopté).*

**Le Directeur Général.-**

Chap. 34 - EDUCATION NATIONALE - LYCEE TECHNIQUE.

|   |                  |
|---|------------------|
| 334.010 - Frais de personnel.....       | 4.586.000        |
| 334.030 - Frais de fonctionnement ..... | 311.400          |
|   | <u>4.897.400</u> |

**M. le Président.-** Monsieur Fabrice NOTARI a la parole.

**M. Fabrice NOTARI.-** Merci, Monsieur le Président.

Je souhaite expliquer mon abstention par le fait que je serais juge et partie puisque je suis intervenu sur le Lycée Technique, sur le projet des délaissés S.N.C.F., sur lequel pourrait basculer le Lycée Technique et ensuite dans le cadre du Collège Charles III.

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 34 est adopté.

*(Adopté ;  
M. Fabrice NOTARI s'abstient).*

**Le Directeur Général.-**

Chap. 35 - EDUCATION NATIONALE - PRE-SCOLAIRE BOSIO.

|   |                |
|---|----------------|
| 335.010 - Frais de personnel.....       | 197.000        |
| 335.030 - Frais de fonctionnement ..... | 4.700          |
|   | <u>201.700</u> |

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 35 est adopté.

*(Adopté).*

**Le Directeur Général.-**

Chap. 36 - EDUCATION NATIONALE - PRE-SCOLAIRE PLATI.

|   |                |
|---|----------------|
| 336.010 - Frais de personnel.....       | 563.400        |
| 336.030 - Frais de fonctionnement ..... | 10.100         |
|   | <u>573.500</u> |

**M. le Président.-** Madame la Présidente de l'Education et de la Jeunesse demande la parole.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voulais simplement remercier le Gouvernement d'avoir débloqué la somme de 1,6 M pour débiter les travaux dès cette année et c'est vrai qu'au niveau de la vétusté des bâtiments, le personnel compensait largement l'accueil des élèves et le fait que le niveau d'études continuait d'être excellent. Ces travaux vont commencer beaucoup plus tôt que prévu et c'est vrai que le bâtiment en avait besoin.

Je voudrais également rendre hommage, ce soir, à tout le personnel de cet établissement qui a su, malgré les conditions, garder le niveau d'excellence.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Merci pour cette intervention que nous partageons tous.

**Le Directeur Général.-**

Chap. 37 - EDUCATION NATIONALE - PRE-SCOLAIRE CARMES.

|   |                |
|---|----------------|
| 337.010 - Frais de personnel.....       | 649.300        |
| 337.030 - Frais de fonctionnement ..... | 11.600         |
|   | <u>660.900</u> |

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 37 est adopté.

*(Adopté).*

**Le Directeur Général.-**

Chap. 39 - EDUCATION NATIONALE - BIBLIOTHEQUE CAROLINE.

|   |                |
|---|----------------|
| 339.010 - Frais de personnel.....       | 158.000        |
| 339.030 - Frais de fonctionnement ..... | 25.600         |
|   | <u>183.600</u> |

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 39 est adopté.

*(Adopté).*

Madame PASQUIER-CIULLA, vous souhaitez vous exprimer, je vous en prie.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais partager officiellement les propos de Mme BOCCONE-PAGÈS au sujet du personnel enseignant du Pré-scolaire Plati car on sait dans quelles conditions ils travaillent et ils compensent d'une manière très efficace les difficultés qu'ils rencontrent en terme de place par un système éducatif tout à fait performant.

**M. le Président.-** Absolument.

Nous partageons tous ce sentiment.

Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 36 est adopté.

**Le Directeur Général.-**

Chap. 40 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE AERE.

|   |                |
|---|----------------|
| 340.010 - Frais de personnel.....       | 190.000        |
| 340.030 - Frais de fonctionnement ..... | 148.200        |
|   | <u>338.200</u> |

**M. le Président.-** Madame BOCCONE-PAGÈS.**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rappeler qu'auprès de la Cellule « emploi jeunes », l'été, il y a de nombreux Monégasques qui cherchent des emplois. Monsieur le Conseiller, je vous en ai parlé en séance privée, il serait bon de recenser, au sein de cette Cellule « emploi jeunes », les jeunes, les étudiants, qui auraient besoin de travailler ; il serait bon d'en embaucher le plus possible et de voir au niveau de la Direction s'il n'y a pas une possibilité d'embaucher une personne monégasque pour tenir ce poste pendant

le temps où le Centre aéré est ouvert, c'est-à-dire pendant l'été et les vacances scolaires.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** La réponse est oui, je vous l'ai déjà dit, je le confirme en public.**M. le Président.-** Je vous remercie.

Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 40 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

Chap. 41 - DASS - FOYER SAINTE-DÉVOTE.

|  |                |
|--|----------------|
| 341.010 - Frais de personnel.....                    | 581.000        |
| 341.030 - Frais de fonctionnement .....              | 14.800         |
| 341.040 - Achat et entretien matériel.....           | 53.200         |
| 341.060 - Frais propres à l'activité du service..... | 169.150        |
|  | <u>818.150</u> |

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 41 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

Chap. 42 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE D'INFORMATION.

|   |                |
|---|----------------|
| 342.010 - Frais de personnel.....       | 223.000        |
| 342.030 - Frais de fonctionnement ..... | 10.900         |
|   | <u>233.900</u> |

**M. le Président.-** Madame BOCCONE-PAGÈS, nous vous écoutons.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais confirmer, ce soir, puisque nous sommes en séance publique, que le poste de Direction du Centre d'Information de l'Éducation Nationale est réservé à une Monégasque et que cet avis de recrutement officiel se fera de manière à ce que cette personne soit nommée en poste, puisque actuellement, rien n'est encore fait.

Monsieur le Conseiller, pouvez-vous me le confirmer ?

### Le Directeur Général.-

Chap. 43 - EDUCATION NATIONALE - CENTRE DE FORMATION DES ENSEIGNANTS.

|   |                |
|---|----------------|
| 343.010 - Frais de personnel.....       | 775.000        |
| 343.030 - Frais de fonctionnement ..... | 51.000         |
|   | <u>826.000</u> |

**M. le Président.-** Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Simplement pour rappeler en deux mots ce que j'ai dit tout à l'heure : il faudrait ouvrir ce centre pour le deuxième cycle.

### Le Directeur Général.-

Chap. 44 - INSPECTION MEDICALE.

|  |                |
|--|----------------|
| 344.010 - Frais de personnel.....                    | 280.000        |
| 344.030 - Frais de fonctionnement .....              | 6.800          |
| 344.060 - Frais propres à l'activité du service..... | 18.600         |
|  | <u>305.400</u> |

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 44 est adopté.

(Adopté).

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Pour l'instant, il y a trois documentalistes, dont une Monégasque qui vient d'arriver. Il n'y a pas encore de Directeur nommé.

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 42 est adopté.

(Adopté).

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je ne l'ai pas oublié.

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 43 est adopté.

(Adopté).

**Le Directeur Général.-**

Chap. 45 - ACTION SANITAIRE ET SOCIALE.

|  |                  |
|--|------------------|
| 345.010 - Frais de personnel.....                    | 1.406.000        |
| 345.030 - Frais de fonctionnement .....              | 36.000           |
| 345.040 - Achat et entretien matériel.....           | 8.000            |
| 345.060 - Frais propres à l'activité du service..... | 170.000          |
|  | <u>1.620.000</u> |

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Quelques mots, Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement,

J'avais, dans le cadre de la discussion du Budget Rectificatif, fait une intervention sur le problème des personnes handicapées dépendantes. J'avais demandé au Gouvernement un abaissement notable des prix des auxiliaires de vie fournies par les services sociaux ainsi que la création d'une allocation dépendance pour permettre aux personnes atteintes d'essayer de compenser les frais générés par leur handicap. J'avais aussi demandé à ce que le problème de la dépendance soit mieux pris en compte, notamment pour mieux venir en aide aux victimes et aux familles confrontées à ces pénibles situations.

On a beaucoup parlé du Cap Fleuri, et il le mérite amplement, mais je n'ai pas beaucoup de nouvelles en ce qui concerne ce problème de la dépendance. Donc, j'aimerais savoir quelles décisions ont été prises ou vont être prises à cet égard par le Gouvernement. J'avais également demandé au Gouvernement de repenser, dans la perspective de l'intégration des handicapés, l'organisation de la ville afin de l'adapter justement au handicap. A titre d'exemple, j'ai pu constater dans certains pays que tous les trottoirs étaient abaissés au niveau des passages protégés, que les bus de ville avaient des allées suffisamment larges pour laisser passer un fauteuil roulant et qu'ils avaient des plates-formes qui s'abaissaient pour permettre aux passagers handicapés de monter leur fauteuil. D'autres exemples sont la mise à la largeur voulue des portes d'établissements publics, des rampes d'accès, des ascenseurs et bien sûr une politique volontariste d'intégration, que ce soit à l'école ou sur le lieu de travail, des personnes atteintes d'un handicap. Je souhaiterais savoir, à cet égard aussi quelles décisions ont été prises ou seront prises par le Gouvernement.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Monsieur DESLANDES va vous répondre.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** S'agissant de la dépendance, c'est un défi important et je crois que si l'on sait répondre à la dépendance le plus longtemps possible au domicile des personnes dépendantes, nous ferons un grand pas. Le problème de la dépendance pose celui de son financement, nous y réfléchissons actuellement. Aujourd'hui, il n'y a pas de politique purement définie sauf pour le maintien à domicile, mais qui n'est pas parfaite ; on réfléchit pour apporter des solutions plus performantes et plus concrètes mais ce problème sera traité car c'est un problème humainement très important.

En ce qui concerne les handicapés, j'ai dit que je préparais un projet de loi qui donne effectivement aux handicapés des droits légaux. Pour l'instant, ce n'est pas encore dans le dispositif législatif monégasque. Il y a beaucoup de choses qui ont été faites. Dans la ville, avec la Présidente de l'Association des Handicapés Moteurs, on a fait des tours de ville et vous avez quand même remarqué qu'un certain nombre de trottoirs ont été abaissés à sa demande et en intervenant auprès de la S.B.M., j'ai pu obtenir, au bout de 3 ans, que les salles de cinéma soient enfin accessibles aux handicapés. Le jour où la loi sera votée, cet exercice sera beaucoup plus facile parce qu'il y aura une disposition légale ; car pour l'instant, il n'y a que la persuasion qui l'emporte. Or, il faut sortir effectivement de cet état de fait pour reconnaître aux handicapés un droit, c'est le minimum que notre solidarité peut leur apporter. Donc, ce projet de loi sera, je l'espère, dans le courant de l'année 2004, présenté au vote du Conseil National.

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO, vous souhaitez réagir à la déclaration de M. DESLANDES. Je vous en prie.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

J'accueille avec intérêt les propos de M. le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur qui sont vraiment un pas en avant dans ce domaine, mais je reste un petit peu sur ma faim en ce qui concerne le financement de la dépendance. Vous nous dites que vous réfléchissez. A quelle échéance pouvons-nous espérer voir le fruit de vos réflexions, parce que le problème du financement de la dépendance est un problème qui se pose avec acuité, qui se pose dans des termes souvent douloureux pour les personnes concernées ? Je souhaiterais savoir si on peut espérer des mesures concrètes à une échéance rapide. Pouvez-vous me donner, s'il vous plaît, des éléments à cet égard ?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Il y aura un financement d'Etat, c'est le plus facile, mais il n'est pas normal que l'Etat prenne à sa charge toute cette question. Les Caisses Sociales doivent aussi prendre leur part, elles la prennent parfois indirectement ; les assurances doivent aussi couvrir le risque de la dépendance. Pour un financement autre que celui de l'Etat, les discussions n'ont pas encore commencé, mais elles commenceront, je vous assure que cette question sera traitée.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Est-ce que ça veut dire que nous aurons quelque chose de concret dans le courant de l'année 2004 ?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Au moins un rapport d'étape assez précis.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Qui prendra en compte le problème des auxiliaires de vie et leur coût qui est un problème fondamental pour les personnes qui, comme vous l'indiquiez, doivent être maintenues à domicile ?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** C'est un sujet sur lequel, actuellement, on réfléchit avec le Professeur PESCE, qui dirige le Service de Gériatrie à l'hôpital. Je répète ce que j'ai déjà dit. J'ai demandé à M. PESCE de réfléchir sur l'ensemble de la ville et de ne pas s'arrêter à l'hôpital, car c'est un problème qui doit être réglé sur la ville ; ça touche les auxiliaires de vie, ça touche aussi, au niveau de l'hôpital, les services d'hospitalisation à

domicile et de soins à domicile. Il faut voir cela globalement, mais je suis convaincu que tant que les personnes âgées peuvent rester chez elles, elles y sont mieux que dans une chambre à l'hôpital.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** J'adhère complètement à ce que vous dites, Monsieur le Conseiller, c'est vrai que c'est mieux qu'elles restent chez elles ; mais encore faut-il avoir les moyens de rester chez soi, encore faut-il avoir les moyens d'avoir quelqu'un qui vienne s'occuper de vous, préparer vos repas, faire votre toilette, vous lever, vous changer, etc. Tout cela et le problème de financement est intimement lié à cette notion de maintien à domicile que vous évoquez fort justement. Donc, je souhaite absolument que les réflexions du Gouvernement puissent intervenir et se concrétiser rapidement dans ce domaine-là. C'est quelque chose d'essentiel.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je partage totalement votre impatience.

**M. le Président.-** Nous comptons sur vous, Monsieur GARDETTO, sur ce sujet, pour régulièrement intervenir tant que les solutions ne seront pas trouvées.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Comptez sur moi, Monsieur le Président.

**M. le Président.-** Je n'en doute pas. Monsieur RAYMOND, je vous en prie.

**M. Daniel RAYMOND.-** Merci, Monsieur le Président.

Il devient urgent que le problème des handicapés soit enfin pris en compte, autrement que par une simple circulaire. Dans le pays voisin, cela fait très longtemps que dans le cadre des permis de construire, le demandeur a l'obligation de prendre en compte un certain nombre de contraintes qui sont régies par une loi cadre.

Je puis vous garantir que les Commissions « ad hoc » qui siègent en préfecture sont garantes de cet aspect réglementaire. Les concepteurs ne peuvent projeter un bâtiment sans avoir géré au préalable le problème du handicap. Ce sont des études extrêmement bien ciblées qui doivent prendre en compte ces obligations et qui conduisent à établir un dossier spécifique.

Il faut bien avouer qu'en Principauté aujourd'hui, lorsqu'on se trouve confronté à l'accompagnement d'un

handicapé dans un fauteuil roulant, on se rend compte combien il est difficile d'en assurer le parcours.

Il paraît évident qu'une véritable loi s'impose dans le cadre des autorisations de construire, ce qui aurait pour conséquence de rendre plus accessible depuis la rue « tous » les rez-de-chaussée des immeubles.

Afin de mieux cerner le problème, il suffit d'accompagner une personne en fauteuil roulant dans Monaco et de répertorier les difficultés d'accès que vous allez rencontrer.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.**- Vous avez raison, on peut déjà, dans les faits, au moment où on donne un permis de construire, faire comme s'il y avait une Commission de sécurité et d'accessibilité, comme si elle existait déjà. Il n'empêche qu'il faudra bien qu'un jour ou l'autre, il y ait une obligation légale. Il est parfois étonnant de voir que ce foyer qui est remarquable, qu'est l'A.M.A.P.E.I. ne soit pas accessible aux handicapés moteurs.

**M. le Président.**- Monsieur BOISSON a la parole.

**M. Claude BOISSON.**- Pour les handicapés, dans l'urgence, il y a des institutions auxquelles il faut faire face, par exemple La Poste est inaccessible, les églises, l'hôpital où il faut entrer par les Urgences.

**M. le Président.**- Monsieur GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.**- Merci, Monsieur le Président.

En complément de l'aspect accessibilité de la ville, je ne sais pas si M. le Conseiller de Gouvernement l'intègre dans son projet de loi, il y a l'aspect d'intégration des handicapés dans le travail et à l'école et il serait très important que ce texte que vous préparez prenne en compte cette dimension : faciliter la vie des handicapés aussi bien pour leur permettre d'exercer une activité professionnelle que pour leur permettre de suivre des cours. Cela revêt plusieurs aspects selon le handicap, mais je pense qu'il faudrait avoir une réflexion qui englobe aussi cette dimension qui est complémentaire à l'accessibilité.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.**- Je parlais des problèmes liés aux différents handicaps, je ne parlais pas uniquement d'accessibilité. On en a parlé parce que,

pratiquement, on pense aux fauteuils roulants ; mais dans mon esprit, il va de soi qu'il faut effectivement apporter des solutions à tous les handicaps. Les handicapés sont nos frères et ils méritent d'avoir une vie décente et c'est notre devoir de le leur assurer.

**M. le Président.**- Madame PASQUIER-CIULLA souhaite s'exprimer.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.**- Merci, Monsieur le Président.

Au-delà de tout ce qui vient d'être dit, une petite observation pragmatique que j'avais déjà formulée l'an passé. Ne pourrait-on pas joindre le civisme à l'intérêt des handicapés et essayer de dissuader les gens de se garer sur les places de parking réservées aux handicapés ? Je pense que vous avez tous les moyens à votre disposition pour le faire et on ferait là une double action : civisme et intérêt de ces personnes qui en ont besoin.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.**- Sur la voie publique, je donnerai les instructions nécessaires ; dans les parkings publics, j'espère que M. BADIA fera la même chose, mais il est sûr que voir ces petites pancartes « *Si tu prends ma place, prends mon handicap* » fait réfléchir beaucoup de gens. Là-dessus, il faut faire effectivement vigilance et faire en sorte que ces places restent disponibles pour les handicapés.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.**- Vous ne devez pas aller souvent faire vos courses à Carrefour, Monsieur le Conseiller, parce que je peux vous garantir que là, les places pour handicapés sont toujours prises par des gens qui n'ont aucun handicap physique.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.**- Contrairement à ce que vous croyez – probablement je fais moins souvent mes courses à Carrefour que vous – mais j'y vais assez souvent et je suis surpris de voir qu'elles ne sont pas toutes prises.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.**- J'ajouterai qu'un parking public, en dépit de son nom, n'est pas une voie publique, les services de police ne peuvent pas intervenir et la fourrière non plus.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** C'est exactement la réponse que vous m'avez faite, il y a un an ou deux ans ; mais est-ce qu'on ne pourrait pas chercher une solution ? Il doit y en avoir.

**M. le Président.-** Donner des instructions aux gardiens de parking et qu'ils soient sévères avec les personnes fautives. On ne va pas entrer dans ces détails, mais il y a sûrement des solutions à trouver.

Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, je vous en prie.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais compléter ce qui a été dit sur les handicapés ; il y a quelques années de cela, 5 ou 6 ans, la Direction de l'Environnement, de l'Urbanisme et de la Construction avait initié une action en faveur des handicapés dans Monaco, notamment au niveau des bâtiments publics et de l'accessibilité de certains endroits publics et avait aussi fait une note d'information, notamment aux architectes et aux professionnels du bâtiment. Cette action s'était traduite par quelques aménagements au niveau des trottoirs, au niveau de certains bâtiments publics et je trouve dommage que cet effort n'ait pas été poursuivi. Je trouve aussi particulièrement dommage que cet effort n'ait pas été intensifié en direction des professionnels du tourisme et de l'hôtellerie ; on s'est aperçu, à l'époque, qu'il y avait même dans les notices qui étaient distribuées par la Direction du Tourisme des logos handicapés sur des hôtels qui ne possédaient aucune caractéristique pour accueillir des handicapés. Je pense que, même sans une loi, on peut faire des efforts d'aménagement, de sensibilisation en faveur de ces personnes. Enfin, il est toujours mieux d'avoir une loi.

**M. le Président.-** Je crois qu'on est tous d'accord sur ce point. Je me rappelle aussi, notamment dans un quotidien local, de courriers de lecteurs de handicapés se plaignant en ville – et là il ne s'agit plus de bâtiments privés – de la hauteur des trottoirs, d'un certain nombre d'aménagements inadaptés à leur handicap, etc...

Est-ce que vous avez d'abord commencé justement par donner l'exemple, vraiment ?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je vous l'assure. Avec l'Association des Handicapés Moteurs, on a fait un certain nombre de circuits. Tout ne peut pas être fait à la fois. Vous avez dû remarquer que dans un certain

nombre de rues, les trottoirs avaient été abaissés. Pas partout, hélas, mais on avait suivi des circuits qui étaient normalement empruntés par un certain nombre d'handicapés moteurs. C'était un premier pas. Mais il est sûr que normalement cette obligation doit être retrouvée partout, à chaque fois où il y a un passage clouté, on doit avoir un accès surbaissé.

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** J'ajouterai que sur des initiatives privées, personnelles – on ne peut pas dans l'Administration connaître toutes les singularités – chaque fois qu'une anomalie ou qu'un souhait est exprimé, on s'efforce d'y répondre rapidement. Le dernier en date ? Si vous avez regardé le câble le soir du Téléthon, vous avez appris qu'en 15 jours, nous avons aménagé un accès spécial pour deux petits myopathes à l'entrée de l'Ecole des Révoires.

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO, nous vous écoutons.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Est-ce qu'on peut imaginer une action au niveau des bus de la ville ?

**M. José BADIA, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales.-** Les bus de la ville, pour autant qu'on les renouvelle, ou sont surbaissés, ou s'inclinent du côté du trottoir, étant entendu que la largeur des voies de Monaco ne permet pas d'avoir une plate-forme qui se développe perpendiculairement à l'axe principal du bus. Donc, les autobus s'inclinent sur le côté à la disponibilité du conducteur qui lui, voit la personne qui a besoin d'utiliser, donc fait manœuvrer plus ou moins son bus en fonction des besoins. Il est évident que cela ne peut pas se faire de manière systématique puisque cela rallongerait artificiellement la durée de l'arrêt. Cela se fait donc uniquement à la demande et sert bien sûr aux handicapés mais également aux mamans avec les poussettes.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Cela ne règle pas le problème parce qu'on ne peut pas faire monter un fauteuil roulant dans les bus tels qu'ils sont équipés actuellement.

**M. José BADIA**, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales*.- Non, dans les bus qui s'inclinent, ils peuvent monter.

**M. Jean-Charles GARDETTO**.- Et vous faites passer le fauteuil roulant dans l'allée du bus ?

**M. José BADIA**, *Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et les Affaires Sociales*.- Absolument.

**M. le Président**.- Monsieur NOTARI, je vous en prie.

**M. Fabrice NOTARI**.- Merci, Monsieur le Président.

Je voulais simplement rectifier quelque chose, en tant qu'architectes, nous avons des normes à respecter, notamment dans les bâtiments neufs puisqu'on doit créer des sanitaires pour handicapés, créer des rampes, des ascenseurs pour handicapés, etc. Donc, c'est vrai que cela existe déjà, ce n'est pas aussi contraignant que ça l'est en France parce qu'il n'y a pas la Commission qui regarde précisément les dossiers. Par contre, il est vrai que pour tout ce qui est rénovation et bâtiments anciens, là, il y a de très gros efforts à faire.

**M. le Président**.- Monsieur CUCCHI, toujours sur cette question des handicapés.

**M. Jean-Michel CUCCHI**.- Merci, Monsieur le Président.

Je note avec intérêt, Monsieur le Conseiller, que nous allons pouvoir avoir à voter un texte de loi d'ici la fin de l'année 2004 : je vous en remercie car je pense que c'est quelque chose de très important. Ceci dit, je suis un peu surpris par les circuits de vérification que vous avez faits avec nos amis de l'Association. Pour reprendre l'exemple que vous avez donné des petits panneaux qui sont mis sur les places de parking réservées : à l'hôpital, puisque j'y suis régulièrement, quand un handicapé arrive, il se gare au parking puis il prend l'ascenseur et là, il n'a plus qu'à faire le tour du bâtiment, car il ne peut pas monter. Il n'est pas besoin d'une loi, l'hôpital appartenant à l'Etat pour prendre la décision – parce que cela fait des années que ça traîne – d'équiper en urgence les escaliers pour qu'enfin, les gens qui sont en fauteuil roulant ou avec des béquilles, et qui vont, par exemple, aux consultations d'orthopédie, puissent passer par l'entrée principale de l'hôpital. J'estime que ce serait un geste important qui montrerait la

détermination et le bon vouloir du Gouvernement sur ce sujet.

Merci.

**M. le Président**.- Oui, surtout que les béquilles avec l'orthopédie, ça doit être assez fréquent, donc j'imagine que ça concerne beaucoup de monde.

N'est-ce pas Monsieur DESLANDES ?

**M. Philippe DESLANDES**, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur*.- C'est une très bonne idée ; je pense qu'avec le Président du Conseil d'Administration, on devrait rapidement trouver une solution.

**M. le Président**.- Monsieur le Doyen a la parole.

**M. Jean-Joseph PASTOR**.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais dire qu'ils n'ont pas besoin de faire le tour par les Urgences, parce qu'en sortant de l'ascenseur, à 20 mètres, il y a une petite côte qui permet d'entrer par le Pavillon Constantinescu et les consultations d'orthopédie se trouvent justement là au rez-de-chaussée. Donc, nous allons réfléchir au problème de l'entrée en face de l'ascenseur, mais je vous assure qu'il existe une petite côte devant Constantinescu que l'on peut aborder en chaise roulante.

**M. le Président**.- Monsieur RIT se sent concerné, n'est-ce pas ?

**M. Jacques RIT**.- Merci, Monsieur le Président.

Une petite précision : le service de consultations auquel fait allusion mon Confrère le Docteur PASTOR est une partie des consultations d'orthopédie ; l'autre service, lui, sert de service polyvalent pour les consultations d'orthopédie et n'a effectivement pas d'accès particulier. Par contre, je suppose que l'extension Sud qui doit abriter les consultations d'orthopédie et qui va être, par essence même, un bâtiment neuf sera naturellement conçu entièrement pour l'accès facile, aisé aux handicapés. Une raison de plus, Monsieur BADIA, pour démarrer très vite.

**M. le Président**.- On a pris note des demandes, notamment celles de M. CUCCHI.

Toujours sur l'action sanitaire, Monsieur le Vice-Président a la parole.

**M. Claude BOISSON.** - Merci, Monsieur le Président.

Nous avons voté récemment deux textes de loi qui vont modifier l'organisation sociale. Ce que je voulais vous suggérer, afin que nous puissions avoir une illustration claire et nette, comme cela se fait d'ailleurs dans les entreprises, c'est de bien vouloir nous présenter un organigramme de la nouvelle organisation afin que l'on distingue bien à la fois la partie sanitaire et la partie sociale avec l'organisation, voire même un organigramme illustré par les noms, afin que nous comprenions bien qui va faire quoi et où.

Je pense – c'est une suggestion qui demande à être ensuite mieux analysée – qu'il peut être intéressant qu'après la nouvelle organisation, ces informations soient communiquées au public à l'occasion d'une conférence de presse afin qu'on sache qu'à Monaco, il s'est produit une réorganisation sociale d'un Service qui va maintenant s'adresser au public avec un minimum d'interlocuteurs, afin qu'il soit bien compris quelle est cette structure et ce qu'elle fait.

**M. le Président.** - Monsieur DESLANDES va s'exprimer.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.** - C'est une excellente suggestion. Actuellement, les délibérations concernant l'intégration des différents personnels, soit à la Mairie, soit à l'Etat, ont été prises par le Conseil de Gouvernement et je compte, dès le début du mois de janvier, faire exactement ce que j'avais fait pour accueillir le Service de la Sécurité Alimentaire au sein de la D.A.S.S., c'est-à-dire recevoir l'ensemble du personnel concerné au Ministère d'Etat, puis, sur place, les voir travailler et être avec eux.

**M. le Président.** - Madame POYARD-VATRICAN, je vous en prie.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.** - Merci, Monsieur le Président.

Je vais vous parler de la médiation familiale qui est l'un des points abordé lors de nos réunions de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille et à ce titre, je vais lire une intervention qui a été écrite par Catherine FAUTRIER, sur précisément la médiation familiale et son importance.

« C'est dans le droit fil de la loi que nous avons votée mardi soir, qui entre autre chose met en place l'autorité parentale et pose le principe de la médiation familiale et il est important de souligner son rôle puisque cette médiation a pour objectif d'accompagner et d'épauler les parents dans l'exercice de leurs responsabilités parentales partagées pour prévenir et mieux gérer les conflits familiaux et ainsi épargner aux enfants des conséquences de ces conflits.

La médiation familiale peut être un acte volontaire d'un ou des deux parents mais le recours à une médiation familiale peut également être ordonné par la justice. En France, comme au Canada, la médiation familiale est de plus en plus utilisée et répond à des règles de pratique bien définies. Ainsi, les médiateurs doivent impérativement être secondés par un psychologue et ils sont soumis à des mises à niveau annuelles sur leur travail.

Une cellule de la médiation familiale a été créée en Principauté et dépend de la D.A.S.S.. Cette cellule est de plus en plus sollicitée par les parents en difficulté, de façon spontanée, mais aussi et surtout par le biais d'ordonnances judiciaires. Ce moyen d'essayer de résoudre les conflits familiaux par les dialogues et la reprise du lien est – je parle au nom de Catherine FAUTRIER, mais également en mon nom et en celui des Membres de la Commission – pour la Présidente de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille, un outil très important qui permet aux enfants de retrouver leurs marques quand justement la famille explose.

Monsieur le Conseiller, devant ces sollicitations de plus en plus nombreuses, il semble urgent que des moyens supplémentaires puissent être donnés à cette cellule afin, d'une part, que la médiation familiale puisse s'exercer dans des conditions d'encadrement et de confidentialité optimales et, d'autre part, qu'elle puisse faire face aux saisines du judiciaire ».

**M. le Président.** - Monsieur le Conseiller va vous répondre.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.** - La cellule de médiation est en effet très sollicitée et souvent à la demande des juges ou des avocats. Elle a été créée à l'initiative de Claudette GASTAUD lorsqu'elle était Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale et on n'imaginait pas lorsqu'on l'a créée, il y a deux ans et demi, que l'on aurait affaire à autant de difficultés, à autant de soucis.

Pour l'instant, effectivement, elle fonctionne bien, mais le personnel y est limité ; par contre, comme vous le savez, les locaux qui y sont affectés sont des locaux qui sont accueillants et qui permettent d'avoir des discussions avec les parents pendant que les enfants jouent dans la cour extérieure ; les locaux sont parfaitement appropriés. Je sais que le concours d'une psychologue est nécessaire et que cette cellule, devant le succès qu'elle remporte, doit se renforcer et, un jour, avoir une existence tout à fait légale puisque aujourd'hui, les juges l'emploient alors qu'elle n'existe pas dans les textes.

**M. le Président.-** Madame POYARD-VATRICAN.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Président.

C'est pour cela que nous l'avons mentionnée dans le texte que nous avons voté mardi soir ; cela dit effectivement, seul le principe est posé et non une règle liée à l'organisation même de la médiation. Nous souhaitons du personnel et des moyens supplémentaires pour faire face à une demande qui, malheureusement, est très forte. Cette cellule de médiation apporte vraiment un plus dans des situations conflictuelles, souvent délicates, et maintient un dialogue, élément très important notamment vis-à-vis des enfants.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** J'en suis très conscient parce que c'est toujours un peu triste d'avoir affaire à des situations familiales très délicates. On a beaucoup de résidents à Monaco, parfois ne parlant pas le français, ce qui pose le problème de l'interprétariat qu'on a rencontré à la médiation familiale. C'est une cellule remarquable, très nécessaire, et j'espère qu'elle permet effectivement de ne pas arriver à des excès que l'on regretterait tous.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Vous nous trouverez toujours là pour voter des crédits pour augmenter les moyens de cette cellule et notamment tous les Membres de la Commission des Droits de la Femme et de la Famille.

Est-ce qu'il est dans vos intentions d'augmenter les effectifs dans l'année qui vient ?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** A terme, oui. Elle rend un réel service à des couples en situation extrêmement délicate.

**M. le Président.-** Bien, pensez-y Monsieur le Conseiller.

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire chorus avec Mme POYARD-VATRICAN parce que j'ai pu me rendre compte, dans ma pratique professionnelle et également à maintes reprises pour m'être entretenu avec la médiatrice, du travail d'excellente qualité qu'elle fait : c'est une personne qui est extrêmement dévouée et elle mérite d'avoir la structure nécessaire. Actuellement, elle est toute seule, cela veut dire qu'elle ne peut nécessairement absorber toutes les demandes qui sont faites et cela veut dire que si elle est malade ou en vacances, il n'y a personne pour assurer la continuité du service. Alors je pense qu'il est urgent, compte tenu du besoin énorme auquel ce service répond, que ce service soit étoffé avec peut-être une ou deux autres médiatrices ou médiateurs et psychologues, et certainement la nécessité d'un texte qui donne un statut à cette médiation familiale. Je remarque qu'à cet égard, il y a un Etat qui est leader dans la médiation familiale : c'est le Québec. Le Québec est très avancé et je pense qu'on pourrait s'inspirer utilement de ce qui se fait au Québec pour se mettre au meilleur niveau possible dans ce domaine-là.

Vous allez me dire si c'est dans vos intentions, Monsieur le Conseiller : j'aimerais qu'on puisse avoir, dans le courant de l'année 2004, un texte qui établisse le statut de la médiation familiale. Est-ce possible ?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Oui, parce que c'est nécessaire. Aujourd'hui, cette médiation existe au-delà de ce qu'on imaginait comme étant nécessaire. Il y a eu, il y a deux ans, au Ministère d'Etat, une réunion internationale avec de nombreux médiateurs dont des Québécois parce qu'ils sont effectivement à l'origine de ce travail et c'est à la suite de cette conférence que la décision a été prise d'en créer une à Monaco. Mais je n'imaginai pas, lorsque nous avons décidé de la créer, qu'il y avait dans la société vivant à Monaco autant de situations difficiles et délicates qui peuvent être réglées par cette médiation. Il est vrai qu'aujourd'hui, ce service qui est très neuf, souffre d'un manque d'effectif puisque, lorsque la médiatrice est en vacances ou en formation – car je tiens à ce qu'elle suive des formations régulières – le bureau est fermé.

**M. le Président.-** Merci.

Monsieur GARDETTO.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Je voudrais vraiment rendre hommage à Mme LORENZINI, qui est la médiatrice, qui fait un travail fantastique pour les familles à Monaco.

**M. le Président.-** Deux personnes souhaitent encore intervenir.

Monsieur BOISSON tout d'abord.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Dans le même ordre d'idée que précédemment, Monsieur le Conseiller, j'ai parlé d'un organigramme des Services, il est important aussi de prévoir les actions. Car vous évoquez la médiation familiale et en pensant à sa responsable, je rappelle que sa toute première mission était l'A.E.M.O. ; il est donc utile de prévoir tous les services qui sont nécessaires. Sur ce point aussi, il est important que le public sache ce que fait l'Action Educative en Milieu Ouvert.

En matière de médiation familiale : c'est important car pendant très longtemps, nous avons morcelé les actions ; s'occuper des enfants ou des jeunes est une démarche essentielle, mais on peut difficilement faire un accompagnement de réinsertion si on ne travaille pas avec les familles et il est vrai que c'est souvent le plus important. Aucune action éducative spécialisée ne peut aboutir sans cela.

**M. le Président.-** Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je pense que si ce service a autant de « succès », si on peut parler malheureusement comme cela, c'est

### Le Directeur Général.-

Chap. 46 - EDUCATION NATIONALE - SERVICE DES SPORTS - STADE LOUIS II.

346.000 - Stade Louis II ..... 6.160.600

**M. le Président.-** Madame BOCCONE-PAGÈS a la parole.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir au niveau de cette ligne budgétaire pour ce qui concerne un des points

justement par le fait en matière de divorce, je le disais il y a quelques jours, que les textes ne sont plus du tout adéquats à l'évolution de la société. A Monaco, on ne peut divorcer qu'en s'entredéchirant, première solution, donc ce qui n'aide pas à gérer les conflits ; la deuxième solution, c'est de passer par une sorte de « parodie » de justice, à travers laquelle certains couples passent souvent pour faire les économies du déchirement et pour avoir une procédure simplifiée, ce qui ne règle absolument pas leurs conflits personnels. Et il m'arrive, personnellement très souvent, de revoir des clients après les avoir divorcés d'une manière non contentieuse et de devoir les envoyer à Mme LORENZINI pour qu'elle règle les problèmes *a posteriori*. Donc, cela rejoint l'intervention que j'ai faite lors de la séance législative dans laquelle je demandais au Gouvernement de réfléchir sur une évolution de nos textes en matière de divorce pour faire en sorte d'éviter ce genre de soucis.

**M. le Président.-** Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je suis très content de l'hommage unanime qui a été adressé à Mme LORENZINI qui fait effectivement un travail extraordinaire.

**M. le Président.-** On souhaite tous un renforcement de ce service.

Je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 45 est adopté.

(Adopté).

principaux de notre programme électoral, c'est-à-dire le concert exceptionnel pour les jeunes.

Effectivement, nous en avons déjà parlé lors du Budget Rectificatif 2003, nous avons fait la semaine dernière une visite sur le Stade Louis II – et je vous en remercie, Monsieur DESLANDES – ce qui nous a permis de nous rendre compte de comment nous pouvions faire. Aujourd'hui, c'est un message adressé à

l'ensemble du Gouvernement puisque je peux vous annoncer officiellement, Monsieur le Ministre, Messieurs, que nous allons vous transmettre, après autorisation de M. le Président, non seulement un courrier mais également un dossier complet comprenant le devis et le cahier des charges. Aujourd'hui, ce document va m'être adressé dans les meilleurs délais, M. le Président doit l'approuver, signer le courrier et ensuite un dossier vous sera transmis à chacun d'entre vous pour officialiser la demande.

Je reprends ce qui avait déjà été dit en séance budgétaire du Rectificatif : Monsieur DESLANDES, vous nous donnez la possibilité d'avoir accès au Stade Louis II ; Monsieur BIANCHERI, lors des débats en séance privée, vous nous aviez indiqué qu'il n'était pas nécessaire d'avoir une ligne budgétaire ouverte spécialement pour cet événement exceptionnel, mais qu'il était – et vous me le confirmez par un signe de tête – tout à fait possible, selon le devis, de glisser une certaine somme d'argent pour effectivement que ce concert ait lieu.

Monsieur le Ministre, une fois que ce document vous sera envoyé ainsi qu'aux Membres du Gouvernement, s'il était possible de créer un Comité d'organisation artistique pour inclure tous les Membres concernés des différents organes de l'Etat et, à ce moment-là, essayer de faire un contrat pour l'Etat, pour qu'il devienne contractant. Je vous rappelle qu'en 1996, il y a eu un événement sur le Stade, en l'occurrence le concert de José CARRERAS et là, l'Etat était déjà contractant et pour ce qui concerne les 700 ans de Monaco, il y a eu également sur le Stade « Tango Passion » et là aussi, c'était un événement exceptionnel.

Je vous le rappelle, la jeunesse de Monaco attend avec impatience un tel concert et je vous remercie, d'ores et déjà, de ce que vous donnerez comme réponse positive.

**M. le Président.-** Monsieur BIANCHERI va s'exprimer sur ce sujet.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je voulais confirmer qu'en séance privée, j'avais fait part qu'en fonction du budget qui serait demandé, une suite favorable pourrait être donnée. Vous aviez fait état d'une somme qui était très importante, 450.000 €, en fait un coût de 650.000 € parce que vous aviez prévu des places payantes et vous aviez dit, également en séance privée, que c'était avec un plateau qui était très important et que l'on pouvait réduire très significativement cette somme à des sommes nettement inférieures grâce à des sponsors. Tels étaient les propos que vous aviez tenus et qui m'avaient amené à dire que l'on pourrait trouver,

dans ces conditions, les moyens de dégager un montant de l'ordre de 200.000 € T.T.C. J'attire également votre attention sur le fait que nous avons dit que nous n'étions pas un organisateur et que se posaient des problèmes bien évidemment contractuels, des problèmes de responsabilité, notamment au niveau de la pelouse du Stade, mais je ne veux pas refaire le débat de la séance privée. On va regarder votre dossier.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je sais maintenant qu'il y a, puisque c'est une condition liminaire, un organisateur possible ; je sais que celui qui a visité le Stade est d'accord pour organiser. Il va de soi que ce sera dans une démarche contractuelle et que là, on attend des propositions pour pouvoir contracter, sur tous les points ; car c'est de l'intérêt de l'organisateur, qui en est conscient, que les choses se passent bien, aussi bien pour lui que pour nous.

**M. le Président.-** Madame BOCCONE-PAGÈS, nous vous écoutons.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Merci, Monsieur le Président.

Effectivement, tout cela était à titre officieux jusqu'à ce jour, parce que je ne détenais réellement aucun document officiel de la société organisatrice. Donc, aujourd'hui ce n'est plus le cas, des personnes sont venues me rencontrer en Principauté, donc aujourd'hui, je détiens des documents officiels.

Je me permettrais de vous transmettre le dossier que vous analyserez, vous verrez les documents comptables, financiers, les assurances, les protections, etc. J'espère que ce projet verra le jour puisqu'une date a été retenue : ce serait le 2 juillet 2004 ; si tout cela pouvait se faire, ce serait un concert exceptionnel en Principauté d'un plateau international de 15 artistes. C'est une société organisatrice extraordinaire qui pourrait mettre cela en place, en Principauté, je ne donne pas le nom ce soir puisque vous n'avez pas les documents officiels.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Vous avez l'air de savoir beaucoup de choses. A quel coût est-ce que vous arrivez ?

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Aux alentours des 400.000 €.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** C'est tout ce que je voulais entendre.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** C'est la seule différence qui me manque, Monsieur le Conseiller, par le biais d'une vente de billetterie et tout le reste.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Quel est l'objectif ?

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** L'objectif, c'est de répondre à un souhait de la jeunesse monégasque, de donner un tel concert en Principauté ; nous-mêmes, dans notre jeunesse, nous avons pu bénéficier sur le Stade Louis II, de « Dire Straits » à l'époque et depuis, dans nos mémoires, demeure ce projet. Je pense que la jeunesse le demande.

**M. le Président.-** Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie.

**Mme Christine PASQUIER-CIULLA.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais simplement savoir à concurrence de combien va-t-on demander, sur cette opération, le concours de l'Etat ? Sur les 400.000 € ?

**M. le Président.-** Monsieur CUCCHI.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

M. BIANCHERI demandait l'objectif, à ce sujet, quand vous aurez le dossier, vous verrez qu'il y a un impact en terme d'image. Puisque nous sommes dans le Budget, pour beaucoup de lignes, on nous a expliqué l'importance des dépenses pour l'image ; je dirais que là, il y a un impact très important sur l'image de la Principauté et du Stade Louis II : quand vous verrez le montage du projet et le plateau, je pense que vous pourrez comprendre la justification de la somme.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Je comprends qu'elle est au-delà de la somme dont nous avons convenu en séance privée.

**M. le Président.-** Je voudrais d'abord rendre hommage à Mme la Présidente de la Commission de l'Education et de la Jeunesse qui se dépense, avec tous les membres de sa Commission, sans compter sur ce projet qui est un des points du programme que nous nous sommes engagés à mettre en pratique pour la

jeunesse de ce pays. C'est une litote que de dire que les jeunes de la Principauté réclament ce type d'événement car ils regrettent effectivement qu'il n'y en ait pas en Principauté. Donc, c'est quelque chose qu'on a entendu pendant toute la campagne électorale et qui correspond incontestablement à une forte attente de notre jeunesse. Monaco est un pays qui sait faire beaucoup de choses, des choses très diverses ; beaucoup sont faites dans le domaine culturel pour une catégorie très différente, plus âgée et je crois qu'il est bien aussi de ne pas oublier, effectivement, des événements qui peuvent mobiliser la jeunesse. Par contre, ce que nous avons dit en séance privée, pour que les choses soient bien claires, c'est que le Gouvernement doit fixer le soutien qu'il souhaite apporter à cet événement. Il est clair qu'un tel événement ne peut pas être mis en place sans une intervention publique par rapport à l'utilisation du Stade Louis II, par rapport à un soutien financier ; mais ce n'est pas parce que la société « x » ou la société « y » demande de l'argent que la totalité de ce qu'elle demande va être accordée par l'Etat. C'est au Gouvernement de dire ce qu'il souhaite investir pour ce type de projet ; ce que nous avons dit en séance privée, c'est que, évidemment, plus l'enveloppe est importante, plus l'affiche est exceptionnelle et que plus elle sera réduite, moins elle sera exceptionnelle. Mais on peut faire aussi des choses très belles sans qu'elles soient de dimension mondiale : si l'on a des stars européennes, ce serait peut-être déjà pas mal pour la première année. Si vous divisez ces chiffres par 2, par 3 – c'est vous qui verrez – vous arriverez à des sommes que vous pouvez accepter et néanmoins, ce sera sûrement le plus grand concert que la Principauté, depuis 15 ans, aura organisé pour les jeunes. On en sera très satisfait et les jeunes avec nous. Donc, ne nous arrêtons pas sur des chiffres lancés en l'air, c'est le Gouvernement qui décidera quel est le montant qu'il souhaite accorder à cet événement exceptionnel. Ne nous arrêtons pas à un chiffre qui est proposé par une entreprise, il peut y en avoir beaucoup d'autres qui viennent vous consulter dans les prochaines semaines.

Vous verrez, Monsieur BIANCHERI, on va se rejoindre, on va y arriver, avec les moyens que vous accepterez de mettre à disposition pour ce projet.

Madame BOCCONE-PAGÈS, je vous en prie.

**Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.-** Monsieur le Président, je voudrais ajouter quelques précisions que je n'ai pas dites et qui sont importantes. Ce serait un concert en tournée internationale dont la clôture se ferait en Principauté ; ce serait un plateau international d'artistes et il y aurait des droits de télévision en retransmission sur une grande chaîne de télévision,

aussi. La dernière des choses, c'est que la somme que j'ai donnée, c'est sans la vente des places, sans les sponsors : c'est le chiffre brut. On peut très bien vendre des places, récupérer de l'argent et faire un équilibre pour arriver à une somme plus réduite. Maintenant, Monsieur le Président, vous l'avez annoncé, il faut étudier le dossier, essayer de monter un comité ; je vous en transmets à tous un exemplaire. Bien entendu, il faut savoir que c'est quelque chose d'exceptionnel et que la somme doit être exceptionnelle.

Je crois que si nous voulons le faire, nous allons pouvoir le faire et quand je parle de cela, à Monaco, il va y avoir des retombées internationales, compte tenu de l'impact sur les journaux, sur les médias et sur les radios et télévisions qui retransmettront cet événement. Je pense qu'il ne faut pas le prendre à la légère, c'est un projet sérieux, ce sont des gens sérieux.

**M. le Président.-** On vote des millions d'euros, disons sans en débattre beaucoup, parce que cela fait des années qu'ils sont inscrits au Budget pour beaucoup de choses dans la culture, pour l'Orchestre, les Ballets, l'Opéra, les expositions de tableaux du Grimaldi Forum, le Monaco Danse Forum, etc... Ce sont des sommes qui sont 10, 20, 100 fois supérieures. C'est vrai que c'est nouveau, mais cela concerne la jeunesse ; peut-être que certains ne lui accordent pas le même intérêt que nous, mais nous sommes là justement parce que nous accordons beaucoup d'intérêt à la jeunesse de ce Pays. Je crois qu'il faut respecter – même si cela coûte 100 ou 200.000 € – ce type de demande et ne pas pousser des cris d'orfraie devant 100 ou 200.000 €, alors qu'on vote des millions d'euros pour des expositions ou d'autres spectacles culturels depuis des années. Il fallait le dire aussi. Il ne faut pas s'arrêter à un chiffre qui peut sembler effectivement important lorsqu'on le lâche sans commentaire.

Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** On a toutes les chances, aujourd'hui, d'avoir un réel organisateur – je connais son nom – rien ne peut être fait sans des propositions contractuelles puisque la condition que j'avais émise lorsque je vous avais répondu, c'est que l'Etat n'entendait pas être lui-même organisateur car ce n'est pas son métier, mais voulait avoir un organisateur en face de lui pour contracter sur les plans de l'assurance, de la sécurité, de la qualité du spectacle, de l'annulation en temps d'orage, etc... Il y a un certain nombre de dispositions à prendre pour que ce concert puisse être organisé de façon professionnelle et,

j'espère, à un coût aussi bas que M. BIANCHERI puisse l'accepter.

**M. le Président.-** Monsieur CUCCHI a la parole.

**M. Jean-Michel CUCCHI.-** Merci, Monsieur le Président.

On comprend tous l'enthousiasme de Mme BOCCONE-PAGÈS et je la remercie de tous les efforts qu'elle a fait parce que sans elle l'idée même de la réalisation n'aurait pas pu être aussi avancée ; mais je tiens à apporter une petite précision : la somme qui a été avancée est en fait l'enveloppe totale qu'il faudrait sortir, excluant ce que l'organisateur lui-même est prêt à donner de sa poche. Donc, il est évident que cela ne représente pas le montant total d'une subvention car, comme vous l'avez expliqué, il y a d'autres moyens de financer et que le montant total sera, même avec l'ensemble du plateau le plus exceptionnel possible, nettement inférieur. Mais je laisse au Gouvernement le temps d'apprécier la valeur et la qualité du dossier qui lui sera soumis.

**M. le Président.-** Monsieur BOISSON, je vous en prie.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je reviens toujours à cette question, mais ce soir je n'ai pas besoin de la réponse : quel est l'interlocuteur au niveau de l'Etat ? Quel est le contractant ? On dit que c'est l'Etat, mais je ne crois pas qu'un Département puisse contracter. Est-ce que ce sera le Stade Louis II par son Comité de Gestion ? A un moment donné, il faut que celui qui signe le contrat soit un Service. Donc voilà, je repose encore une fois cette question. C'est à l'étude. Quel sera l'organisme de tutelle, surtout en matière d'assurance et de responsabilité ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Vous nous adressez le dossier, ce sera très facile de dire qui sera le contractant. Vu ce que j'entends, à mon avis, ça ne peut être que l'Administration des Domaines.

**M. le Président.-** Donc, je vais mettre aux voix ce chapitre qui est de 6.160.600 €.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 46 est adopté.

(Adopté).

**Le Directeur Général.-**

Chap. 47 - CENTRE MEDICO-SPORTIF.

|  |                |
|--|----------------|
| 347.010 - Frais de personnel.....                    | 161.000        |
| 347.030 - Frais de fonctionnement .....              | 30.800         |
| 347.060 - Frais propres à l'activité du service..... | 52.000         |
|  | <u>243.800</u> |

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 47 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

Chap. 48 - COMPAGNIE POMPIERS.

|  |                  |
|--|------------------|
| 348.010 - Frais de personnel.....          | 5.488.000        |
| 348.030 - Frais de fonctionnement .....    | 183.800          |
| 348.040 - Achat et entretien matériel..... | 371.200          |
|  | <u>6.043.000</u> |

**M. le Président.-** Monsieur Bernard MARQUET, je vous en prie.**M. Bernard MARQUET.-** Merci, Monsieur le Président.

On m'a rapporté une nouvelle qui, si elle était vérifiée, me contrarierait. Est-il vrai que des Sapeurs-Pompiers de la Principauté de Monaco qui, durant leurs congés d'été, sont allés prêter main forte à leurs collègues à Lucéram auraient été sanctionnés par leur hiérarchie ?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Il y a eu des Pompiers qui y sont allés officiellement, c'est-à-dire sous les couleurs monégasques. Vous parlez probablement de Pompiers qui étaient en congés et qui l'ont fait de leur propre chef, comme s'ils étaient des Pompiers volontaires. Je ne suis pas au courant, je vais vérifier.

**M. le Président.-** On est bien d'accord, ce serait impensable.**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Ça serait en soi un peu

révoltant mais je ne connais pas bien les textes ni leur statut. Je ne sais pas s'ils y sont autorisés pendant leurs congés.

**M. Bernard MARQUET.-** J'étais moi-même étonné, c'est pour cela que je vous demande de vérifier l'information.**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Je vérifierai.**M. le Président.-** Si cela était confirmé, on aurait des choses à dire.

Monsieur BORDERO, nous vous écoutons.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste un rappel, parce que je crois que cela fait des années, et M. PASTOR ne démentira pas, qu'il y a des interventions dans cet hémicycle, puisque régulièrement, il y a quelques Monégasques – ils ne sont pas très nombreux – qui aimeraient embrasser la carrière de Sapeur-Pompier ou d'Officier.

A l'époque, le Gouvernement avait pour habitude de répondre qu'il fallait faire son service militaire. Maintenant, il n'y a plus de service militaire en France ; est-ce que Monaco va engager uniquement des militaires de carrière ou est-ce qu'il y aura des possibilités, pour les quelques Monégasques qui sont intéressés, d'intégrer le corps des Sapeurs-Pompiers ?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** A titre personnel, j'y serais très favorable. Actuellement, c'est une Ordonnance Souveraine qui oblige les Pompiers à avoir été militaires avant d'embrasser la carrière de Sapeur-Pompier, ce qui fait que la plupart viennent soit des Marins-Pompiers de Marseille, soit de la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris. Le fait que le service national ait disparu en France pose des problèmes puisque, maintenant, ce bassin de recrutement est un peu plus restreint. Mais je rappelle que, s'agissant de l'obligation, elle est monégasque, elle n'est pas française. Dans le cadre de la révision de la Convention de 1930, le Ministère de la Défense m'a envoyé un fax il y a deux jours et, grande nouveauté, le Ministère de la Défense français n'est pas contre le fait qu'il y ait des militaires monégasques. Donc, je crois que ce problème devrait pouvoir trouver, en accord avec le Prince – car ils relèvent tous du Prince – des moyens d'accueil des Monégasques au sein du corps militaire monégasque.

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais juste rebondir sur ce qui vient d'être dit, parce que le problème des Pompiers ou plutôt l'accès des Monégasques aux postes de Pompiers relève de la

Convention de 1930, c'est le problème de l'accès des Monégasques à tous les postes de l'Administration ou de la Fonction Publique ; et si l'on imaginait quand même que les Monégasques ne puissent pas devenir Pompiers, il y aurait une discrimination vis-à-vis des Monégasques qui nous mettrait en délicatesse vis-à-vis de la Convention Européenne des Droits de l'Homme le jour où nous serons au Conseil de l'Europe. Donc, à mon avis, il faudrait y songer sérieusement.

**M. le Président.-** Monsieur DESLANDES.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** La Convention de 1930 ne vise que les Officiers, pas les Sapeurs-Pompiers ni les Sous-Officiers. Le Ministère de la Défense, dans le cadre de la négociation de 1930, est tout à fait ouvert sur la question ; mais par contre, l'obligation d'avoir été militaire avant d'intégrer le corps est une obligation monégasque.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Donc, cette obligation peut être facilement supprimée ?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** C'est un point qui peut être discuté avec le Souverain. Ces corps relèvent du Souverain de par leur statut.

**M. le Président.-** S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 48 est adopté.

(Adopté).

### **Le Directeur Général.-**

Chap. 49 - AUDITORIUM RAINIER III.

|  |                  |
|--|------------------|
| 349.010 - Frais de personnel.....              | 490.000          |
| 349.030 - Frais de fonctionnement .....        | 960.000          |
| 349.040 - Achat et entretien matériel.....     | 73.000           |
| 349.050 - Entretien - Amélioration locaux..... | 222.000          |
|  | <u>1.745.000</u> |

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 49 est adopté.

(Adopté).

**Le Directeur Général.-**

c) DEPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ECONOMIE.

## Chap. 50 - CONSEILLER DE GOUVERNEMENT.

|  |           |
|--|-----------|
| 350.010 - Frais de personnel.....          | 1.219.000 |
| 350.020 - Frais d'études et formation..... | 2.000     |
| 350.030 - Frais de fonctionnement.....     | 126.000   |
|  | 1.347.000 |

**M. le Président.-** Monsieur Jacques RIT a la parole.**M. Jacques RIT.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances, je vous avais, il y a quelques semaines, fait part de mes inquiétudes au sujet de la reprise de la Clinique de l'Hermitage à Menton, par un puissant groupe niçois. La concurrence ainsi créée à l'égard du Centre Hospitalier Princesse Grace est préoccupante et nous fait regretter que le projet de reprise de cet établissement par le Centre Cardio-Thoracique de Monaco n'ait pu se réaliser à défaut d'une reprise contrôlée par le Gouvernement lui-même. A propos du C.C.T.M., quelle ne fut pas ma surprise de lire, dans le n° 402 du magazine Monaco-Hebdo, un droit de réponse du Centre Cardio-Thoracique au Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ! Je cite : « Le Gouvernement Princier, lors de la séance de notre Conseil d'Administration du 12 septembre 2003 a toutefois émis des réserves fermes au regard d'un risque potentiel de concurrence vis-à-vis du Centre Hospitalier Princesse Grace. C'est donc du fait de cette position que nous avons retiré notre proposition de reprise de cette clinique laissant ainsi la voie libre aux autres repreneurs » (fin de citation). Cet éclairage nouveau sur le dossier Clinique de l'Hermitage rend encore plus difficile à comprendre le rôle qu'entendait jouer le Gouvernement en cette affaire. Je souhaiterais, Monsieur le Conseiller, que vous nous informiez sur ce point.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Vous m'aviez également interpellé au Budget Rectificatif 2003 et je vais faire la même manœuvre en passant la parole à Philippe DESLANDES car, jusqu'à présent, je me dois de répondre quand on me montre un projet et qu'il faut éventuellement dépenser pour le financer ; mais je n'ai pas de projet et ce projet-là ne me semblait absolument pas viable. Je m'étais rapproché de mon Collègue du

Département de l'Intérieur, donc je vais lui passer la parole ; mais à l'époque, il m'avait convaincu.

**M. le Président.-** Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** C'est un peu difficile parce que vous avez cité un droit de réponse visant une Institution, dont certains fonctionnaires sont membres du Conseil d'Administration et ont donc une position réservée. Il est apparu, d'ailleurs, pendant ledit Conseil d'Administration, que l'équilibre financier du projet n'était pas assuré ; les Administrateurs d'Etat m'ont rapporté – et le Conseil d'Administration l'a bien montré – qu'effectivement ce projet n'était pas financé parce qu'il ne pouvait espérer un bénéfice qu'au bout de 10 ans. Est-ce que ce projet avait une chance de passer ? La question peut se poser. Lorsqu'on discutait avec l'Autorité Régionale d'Hospitalisation à Marseille, non : elle était contre puisque, pour elle, la solution que proposait le Centre Cardio-Thoracique au niveau des lits de suite existait déjà dans un cadre sanitaire dans le Var. L'autorité de Marseille souhaitait effectivement faire en sorte que ces bâtiments soient affectés à un service de psychiatrie car il lui semblait nécessaire d'installer un service de psychiatrie à Menton. Sur ce, il y avait l'offre de la Clinique Saint-George. Nous étions, faut-il le rappeler, dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire avec des délais. Donc, il fallait que les réponses soient extrêmement rapides, le choix étant fait par le liquidateur et le Tribunal de commerce, qui retiennent la solution qui leur semble la plus viable. Or, il est apparu, dans ce dossier, que celle de la Clinique Saint-George – et je le regrette parce que c'est une concurrence directe – était la plus viable ; l'offre porte sur 23 mois, c'est donc que la Clinique Saint-George a d'autres projets derrière. Ce qu'on peut espérer, c'est que là, on s'y prenne à temps pour apporter une réponse si jamais la Clinique Saint-George devait rapatrier les lits de Menton sur Nice.

**M. le Président.-** Monsieur RIT, nous vous écoutons.

**M. Jacques RIT.-** Toutes les explications que vous nous donnez, Monsieur le Conseiller, correspondent très fidèlement au déroulement de l'affaire. Le point, pour moi totalement nouveau qui m'interpelle, est celui de l'évocation d'une hypothétique situation de concurrence avec le Centre Hospitalier Princesse Grace dans ce droit de réponse au cas où le Centre Cardio-Thoracique aurait repris la Clinique, chose qui, *a priori*, apparaît incohérente compte tenu du projet qui était celui du Centre Cardio-Thoracique. J'imagine mal quelle concurrence ; c'était donc pour nous une position de repli éventuelle qui était rassurante pour le C.H.P.G.. C'est ce point qui m'interpelle.

**M. le Président.-** Monsieur BORDERO, je vous en prie.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

Sans entrer dans le détail des explications technico-économiques de l'affaire, il y a quelque chose que je regrette fermement. C'est que, lors des séances durant lesquelles cette affaire a déjà été évoquée par le Docteur RIT, le Gouvernement nous a répondu simplement que le Centre Cardio-Thoracique avait retiré sa candidature ; et donc tout le monde était persuadé que c'était le Centre Cardio-Thoracique qui de lui-même avait retiré sa candidature ; or, le Centre Cardio-Thoracique se sent obligé de faire un démenti dans le journal en disant que c'est « sous la forte suggestion » du Gouvernement qu'il a retiré sa candidature. Alors, j'aurais aimé un peu plus de sincérité de la part du Gouvernement et quelques explications supplémentaires parce que si le Centre Cardio-Thoracique n'avait pas fait ce démenti, nous n'en aurions rien su. Monsieur le Ministre nous parle souvent de dialogue sincère entre le Conseil National et le Gouvernement, j'aurais aimé que ce jour-là, le dialogue puisse nous amener certaines explications parce que nous avons été laissés dans l'ignorance.

**M. le Président.-** J'ajouterai un autre argument dans le sens de mon Collègue, c'est que sur le plan de la stratégie, mieux vaut un concurrent qui s'appelle le Centre Cardio-Thoracique qu'une Clinique française. Je rappelle qu'il y a quand même un certain nombre de liens entre le Centre Hospitalier Princesse Grace et le Centre Cardio-Thoracique, qu'il y a – d'ailleurs M. PASTOR va s'exprimer – des gens qui dirigent l'hôpital et qui sont aussi Administrateurs du Centre

Cardio-Thoracique. Donc, il y avait sûrement des moyens de mieux contrôler un projet venant du Centre Cardio-Thoracique que de la Clinique Saint-George. Même sur le plan de la stratégie, j'ai du mal à suivre la logique qui a prévalu à cette suggestion que le Gouvernement a donnée au Centre Cardio-Thoracique.

Monsieur PASTOR, je vous en prie, vous êtes sûrement bien informé.

**M. Jean-Joseph PASTOR.-** Merci, Monsieur le Président.

Je regrette très sincèrement que la Clinique Saint-George se soit porté acquéreur de la Clinique de l'Hermitage ; certainement le dossier était bien préparé et je pense qu'il y a eu des concours de circonstances entre certaines personnes qui ont fait qu'il y a eu un malentendu. Est-ce que le Centre Cardio-Thoracique a mal compris ? Je ne sais pas, je n'étais pas là, j'étais absent. Je me suis renseigné après et je pense que le Centre Cardio-Thoracique, qui avait son dossier bien ficelé, a cru comprendre que cela posait un problème peut-être politique et n'a pas voulu aller contre un souhait gouvernemental.

Je n'en sais pas plus, mais ce que je regrette, c'est, comme le Docteur RIT, que la Clinique Saint-George se soit portée acquéreur de la Clinique de l'Hermitage parce qu'il n'y a aucun doute à mes yeux, c'est que tous les lits vont être rapatriés à la Clinique Saint-George à Nice et que nous allons nous priver d'un bâtiment qui aurait pu être extrêmement important pour le Centre Cardio-Thoracique ou pour le Centre Hospitalier Princesse Grace. Je crois en outre que la population mentonnaise et les autorités mentonnaises auraient été heureuses que ce soit Monaco qui réalise l'opération.

**M. le Président.-** Monsieur DESLANDES a la parole.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Il faut quitter le rêve. Je rappelle que ce rachat s'est fait dans le cadre d'une procédure judiciaire avec un liquidateur, lequel était enfermé dans un délai précis. Il y a eu plusieurs offres : une seule est restée, c'est effectivement celle de la Clinique Saint-George, en fin de parcours. Le Centre Cardio-Thoracique a fait une offre. Il est vrai que les Administrateurs d'Etat, lorsque le projet a été préparé en Conseil d'Administration, ont émis un avis réservé faute d'en connaître davantage. Je ne vois pas en quoi ce droit de réponse correspondrait à une interdiction du Gouvernement pour une société privée, une S.A.M. monégasque d'investir à Menton. Je n'en ai pas le pouvoir, personne n'en a le pouvoir. Dans ces cas-là,

chacun prend ses responsabilités. Mais c'est un peu facile, aujourd'hui, dans un droit de réponse, de faire croire que la décision a été prise par quelqu'un d'autre ; ou alors qu'on montre des écrits.

Je répète : cette affaire était dans un calendrier cerné, le projet proposé par le Professeur DOR n'avait pas reçu l'aval de l'A.R.H. et toutes les offres remises au liquidateur judiciaire étaient sous réserve de l'accord de l'Autorité Hospitalière Régionale, tout cela dans un cadre difficile puisqu'il s'agissait de la liquidation judiciaire et que s'il n'y avait pas d'offre passé le 26 août, les bâtiments étaient liquidés et vendus.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** Le droit de réponse est mensonger, alors, c'est ce que vous dites ?

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Le droit de réponse est en fait une thèse.

**M. Jean-Pierre LICARI.-** J'ai le texte devant les yeux, je peux lire la phrase. Je cite : « Le Gouvernement Princier, lors de la séance de notre Conseil d'Administration du 12 septembre 2003, a toutefois émis des réserves fermes au regard d'un risque potentiel de concurrence vis-à-vis du Centre Hospitalier Princesse Grace. C'est donc du fait de cette position que nous avons retiré notre proposition de reprise de cette Clinique, laissant ainsi la voie libre aux autres repreneurs ». Ça me paraît assez clair.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Oui, c'est une thèse. Tout débat est contradictoire, Maître, vous le savez bien. Que les trois Administrateurs d'Etat aient pu prendre une position ferme sur la concurrence, je veux bien, je n'y étais pas à ce Conseil d'Administration, mais je ne vois pas en quoi le Président de cette société n'était pas capable de leur montrer que ce projet n'était

en rien concurrentiel. Je suis un peu étonné de savoir que ces Administrateurs ont un tel pouvoir auprès d'un Président qui préside une société anonyme monégasque. D'après les renseignements que j'ai eus après, beaucoup d'Administrateurs se posaient des questions sur la viabilité du projet tel qu'il avait été présenté.

**M. le Président.-** Monsieur BORDERO, je vous en prie.

**M. Alexandre BORDERO.-** Merci, Monsieur le Président.

Je suis un peu inquiet sur le peu de poids des Administrateurs d'Etat parce qu'on nous a dit, l'autre jour, que ce sont eux qui allaient faire respecter la priorité pour les nationaux dans les sociétés d'Etat ; donc je suis très inquiet de voir le peu de poids qu'on leur accorde aujourd'hui.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** Ils sont largement minoritaires ! De quoi parlez-vous, Monsieur BORDERO ? Dans un Conseil d'Administration, quand on est minoritaire, on est minoritaire. Ce dont parlait le Ministre d'Etat la dernière fois, c'était dans les sociétés d'Etat dans lesquelles l'Etat est majoritaire.

**M. le Président.-** Manifestement, le Gouvernement a beaucoup d'influence auprès du Centre Cardio-Thoracique. On ne va pas polémiquer davantage.

Je vais donc mettre aux voix ce chapitre.

Avis contraires ? Trois avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 50 est adopté.

(Adopté ;

MM. Jean-Pierre LICARI, Jean-Luc NIGIONI  
et Jacques RIT votent contre).

## Le Directeur Général.-

Chap. 51 - BUDGET ET TRESOR - DIRECTION.

|  |                |
|--|----------------|
| 351.010 - Frais de personnel.....          | 943.000        |
| 351.030 - Frais de fonctionnement .....    | 24.800         |
| 351.040 - Achat et entretien matériel..... | 450            |
|  | <u>968.250</u> |

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 51 est adopté.

(Adopté).

### Le Directeur Général.-

Chap. 52 - BUDGET ET TRESOR - TRESORERIE.

|   |                |
|---|----------------|
| 352.010 - Frais de personnel.....       | 390.000        |
| 352.030 - Frais de fonctionnement ..... | 14.000         |
|   | <u>404.000</u> |

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 52 est adopté.

(Adopté).

### Le Directeur Général.-

Chap. 53 - SERVICES FISCAUX.

|  |                  |
|--|------------------|
| 353.010 - Frais de personnel.....          | 1.929.000        |
| 353.030 - Frais de fonctionnement .....    | 74.700           |
| 353.040 - Achat et entretien matériel..... | 1.100            |
|  | <u>2.004.800</u> |

**M. le Président.-** Monsieur Jean-Charles GARDETTO souhaite s'exprimer.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste une question à M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances : pouvez-vous nous faire une mise à jour en ce qui concerne le projet de fiscalisation de l'épargne ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Il n'y a pas d'élément nouveau depuis la dernière fois que nous l'avons évoqué au Budget Rectificatif. Le schéma général n'a pas changé : si un accord a été trouvé entre les pays de l'Union Européenne et les pays tiers, vous savez que nous mettrons en œuvre, théoriquement à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2005, une retenue à la source de 15 % sur les intérêts de l'épargne perçus par des non-résidents

personnes physiques de l'Union Européenne. Voilà en gros le dispositif. Date d'effet : *a priori* le 1<sup>er</sup> janvier 2005, mais il faut que d'ici là, le 30 juin 2004, toutes les parties intéressées aient trouvé la base d'un accord.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Donc, cela supposerait à la fois une convention internationale entre les pays parties et une mesure de droit interne qui devrait être présentée à l'Assemblée pour être votée ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** A l'état actuel de la réflexion, il y aurait une convention entre Monaco et l'Union Européenne. Vous savez également que, dans le dispositif prévu, il est envisagé que 75 % de la retenue à la source qui sera perçue par la Direction des Services Fiscaux soit versée aux Etats d'origine de ces non-résidents ; donc il faudra vraisemblablement prévoir des

conventions très simples de versement des 75 % de la somme d'intérêts qui aura été perçue par le non-résident, les 25 % restant à la Direction des Services Fiscaux. Bien évidemment, ce dispositif doit être présenté et soumis à la Haute Assemblée.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci de ces précisions.

**M. le Président.-** Si c'était nécessaire, je voudrais dire, pour rassurer ceux qui s'inquiétaient, que de toute manière, Monsieur BIANCHERI, vous menez ces discussions avec l'objectif de défendre les intérêts de la Principauté et que vous n'accepterez ce type d'accord que si tous les autres pays le faisaient aussi, y compris des pays comme la Suisse et autres. Je crois que c'est important à souligner parce que Monaco ne souffrirait pas évidemment d'un désavantage concurrentiel avec d'autres si Monaco devait être amené à suivre ce type de mesure ; on peut rappeler aussi que le taux de taxation demeurerait extrêmement faible et uniquement sur les intérêts.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Sur les intérêts, ce n'est pas sur la plus-value. Le taux serait de 15 % de 2005 à 2008, 20 % de 2008 à 2011 et si les conditions sont maintenues, on aurait un taux beaucoup plus lourd à partir de 2011 puisqu'il serait de 35 %.

**M. le Président.-** Mais attention, pas sur le capital, bien sûr, mais sur les intérêts du capital, donc, ce serait minime.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Pour donner des exemples de produits, on parle d'intérêts sur un compte à terme, on parle d'intérêts sur des obligations, on ne parle absolument pas de prélèvement sur les dividendes ou on ne parle pas de prélèvement sur les plus-values de cessions ou d'obligations ou de produits de valeurs mobilières.

Bien évidemment, comme le montrait le Président, la stratégie du Gouvernement monégasque est d'obtenir un accord qui soit équivalent aux accords qui seraient passés avec l'ensemble des pays de l'Union Européenne et les pays tiers, étant la Suisse, le Liechtenstein, Andorre, San Marin, les Etats-Unis et Monaco.

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Pour continuer à rassurer ceux qui nous écoutent, je dois dire, premièrement, que cela ne concernerait ni les résidents étrangers, ni les Monégasques, mais uniquement les ressortissants des pays de l'Europe non résidents en Principauté et, deuxièmement, la base qui serait taxée laisserait ouverte bon nombre d'autres possibilités de placements qui ne seraient pas affectés par cette fiscalité ; il pourrait donc y avoir un redéploiement des placements vers d'autres instruments.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Oui, je le confirme. En tout état de cause, le moment venu, le Département des Finances fera une conférence de presse et entrera dans les détails. Aujourd'hui, volontairement, on ne communique pas trop sur le sujet puisque, comme toujours, lorsqu'il y a la finalisation d'un accord, les dernières parties autour de la table essaient d'obtenir le plus possible ; pour l'instant, nous sommes toujours en négociation, donc Monaco doit rester aussi compétitif que les autres pays de l'Union Européenne et les pays tiers que j'ai indiqués, mais on informera toujours à temps. On a déjà eu quand même l'occasion de le faire à plusieurs reprises ; il n'est pas question que nous acceptions de rendre notre place moins compétitive et que nous ne puissions pas, le jour « J », indiquer que tous les non-résidents qui ont un compte (et perçoivent des intérêts provenant d'une épargne) auraient des conditions plus favorables dans un autre pays que celui qui a passé ce type d'accord. Comme vous le savez, la Principauté a également demandé que l'Union Européenne entre en négociation avec des pays qui sont plus éloignés que l'espace européen qui nous entoure puisqu'il y a des places qui, aujourd'hui, ne seraient pas directement, en tout cas à ce jour, impliquées dans cet accord. Des places, certes lointaines, mais il convient de garder cela à l'esprit. La place bancaire et les banquiers de la place sont très concernés par ce dossier et réfléchissent comme les places concurrentes, le Luxembourg ou la Suisse, à développer des produits qui sont tout aussi compétitifs, l'objectif étant de maintenir le volume des capitaux gérés ici en Principauté.

**M. le Président.-** Monsieur BLANCHY a la parole.

**M. Bruno BLANCHY.-** Merci, Monsieur le Président.

Je n'ai pas bien compris si les rentes immobilières sont affectées ou non par ces mesures : les produits de location.

**M. Franck BIANCHERI**, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie*.- Les produits de location, absolument pas.

**M. Bruno BLANCHY**.- Alors, en ce qui concerne le produit de l'épargne des sociétés civiles immobilières ?

**M. Franck BIANCHERI**, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie*.- A ma connaissance, non, mais il y a des négociations qui sont en cours. Je pense que ce serait peut-être bon qu'on ne donne pas trop d'idées à ceux qui nous écoutent.

**M. le Président**.- On pourrait même ajouter que si certains pays tiers ne signent pas cet accord, Monaco ne le signera pas non plus. Ce soir, on peut même imaginer cela. On peut tenir des propos tout à fait rassurants pour la défense des intérêts de la Principauté.

Je mets, à présent, ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 53 est adopté.

(Adopté).

### Le Directeur Général.-

Chap. 54 - ADMINISTRATION DES DOMAINES.

|   |                |
|---|----------------|
| 354.010 - Frais de personnel.....       | 871.000        |
| 354.030 - Frais de fonctionnement ..... | 48.300         |
|   | <u>919.300</u> |

**M. le Président**.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 54 est adopté.

(Adopté).

### Le Directeur Général.-

Chap. 55 - EXPANSION ECONOMIQUE.

|  |                  |
|--|------------------|
| 355.010 - Frais de personnel.....                    | 1.243.000        |
| 355.030 - Frais de fonctionnement .....              | 41.500           |
| 355.040 - Achat et entretien matériel.....           | 600              |
| 355.060 - Frais propres à l'activité du service..... | 538.000          |
|  | <u>1.823.100</u> |

**M. le Président**.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 55 est adopté.

(Adopté).

### Le Directeur Général.-

Chap. 56 - DOUANES.

|                                   |            |
|-----------------------------------|------------|
| 356.010 - Frais de personnel..... | <u>100</u> |
|-----------------------------------|------------|

**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 56 est adopté.

(Adopté).

**Le Directeur Général.-**

Chap. 57 - TOURISME ET CONGRES.

|  |                   |
|--|-------------------|
| 357.010 - Frais de personnel.....                    | 2.564.000         |
| 357.030 - Frais de fonctionnement .....              | 2.879.500         |
| 357.040 - Achat et entretien matériel.....           | 1.024.400         |
| 357.060 - Frais propres à l'activité du service..... | 4.592.000         |
|  | <u>11.059.900</u> |

**M. le Président.-** Madame POYARD-VATRICAN souhaite s'exprimer.

**Mme Anne POYARD-VATRICAN.-** Merci, Monsieur le Président.

Juste une information : est-ce que vous pouvez nous donner quelques informations sur les résultats du week-end « Monaco Cadeaux » ?

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Pas encore, je ne suis pas en mesure de le faire parce que, pour avoir justement des chiffres, les équipes sont sur le terrain ; mais je vous adresserai les éléments dès que je les aurai en ma possession.

**M. le Président.-** Je voudrais dire qu'on a constaté, et il faut s'en féliciter pour le tourisme, une nette

amélioration des décorations de fin d'année en Principauté, c'est quelque chose que je peux constater, que j'entends aussi beaucoup. Je sais que c'est la responsabilité de la Commune, et je rends hommage au travail des Services de la Commune, mais cela a un lien évident avec la satisfaction des touristes qui vont fréquenter Monaco à la fin de l'année. Je pouvais intervenir là ou ailleurs, mais je voulais le faire. C'est une bonne initiative pour la Principauté, pour ses habitants mais aussi pour les touristes qui vont fréquenter la Principauté pendant cette période de fêtes.

S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 57 est adopté.

(Adopté).

**Le Directeur Général.-**

Chap. 60 - REGIE DES TABACS.

|                                  |                  |
|----------------------------------|------------------|
| 360.000 - Régie des Tabacs ..... | <u>5.531.700</u> |
|----------------------------------|------------------|

**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question à poser au Gouvernement : y a-t-il une politique du Gouvernement monégasque en matière de lutte contre le tabagisme ?

**M. le Président.-** Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur va vous répondre.

**M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.-** C'est une politique non encore arbitrée.

**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Vous m'inquiétez !

**M. Franck BIANCHERI**, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie*.- Cela veut dire qu'on en parle souvent, mais que pour des raisons liées à d'autres chapitres, entre autres, nous souhaiterions que nous n'avancions pas trop, en ce qui me concerne, sur la politique de la santé ou pour officialiser l'adhésion ou la signature de textes très contraignants peut-être pour les fumeurs mais également très contraignants pour le budget de la Principauté.

**M. le Président**.- Monsieur PASTOR, sur ce point, je vous en prie.

**M. Jean-Joseph PASTOR**.- Merci, Monsieur le Président.

Ma Collègue Christine PASQUIER-CIULLA le sait, je parle de la lutte contre le tabac depuis une dizaine d'années dans cette enceinte, toujours en me faisant beaucoup d'ennemis, mais sans beaucoup de résultats.

**M. Jean-Charles GARDETTO**.- Je soutiens cette lutte contre le tabac ardemment.

**M. Thomas GIACCARDI**.- Elle n'est pas unanime, cher Collègue !

*(Rires)*.

**M. Jean-Charles GARDETTO**.- J'espère que le Gouvernement me donnera des nouvelles, dans ce domaine, en d'autres occasions.

**M. le Président**.- Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat**.- Ce n'est pas un domaine où j'ai tendance à manifester un dynamisme particulier.

*(Rires)*.

**M. Jean-Charles GARDETTO**.- C'est très regrettable, Monsieur le Ministre, vous donnez le mauvais exemple !

**M. le Président**.- Je ne peux pas m'empêcher de vous dire que tout ce qui se passe ce soir, me fait regretter d'autant plus que la télévision ne soit pas là dans ce type d'échanges ; parce que ce serait quand même, pour le téléspectateur, beaucoup plus vivant et beaucoup plus animé que les longs discours inévitables

et indispensables de la première séance d'examen du budget, mais tout de même très longs à suivre pour un téléspectateur qui n'est pas passionné par la chose publique. C'est vrai qu'il y a eu ce soir beaucoup d'humour et j'espère que l'année prochaine, ce type d'interventions passeront aussi à la télévision, Monsieur le Ministre.

**M. Franck BIANCHERI**, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie*.- On verra si Monsieur le Ministre aura toujours la même longueur de cigare !

*(Rires)*.

**M. le Président**.- Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

**M. Claude BOISSON**.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller des Finances, j'ai été saisi par une personne qui est une responsable des diffuseurs de presse, car aujourd'hui des distributeurs de tabac rencontrent des difficultés ; mais au-delà des tabacs, ils rencontrent une autre difficulté, celle de la distribution des journaux. Cette personne indique qu'elle a été contactée par un tabac qui lui a fait part, une fois de plus, des problèmes rencontrés avec la presse ; elle m'indique : « En effet, notre système de vente de la presse est devenu ingérable du fait du monopole exercé par la Société d'Exploitation Commerciale qui nous oblige à prendre, dans nos magasins, l'intégralité du stock qu'ils ont estimé devoir nous adresser fragilisant ainsi notre trésorerie. Plusieurs diffuseurs de presse sont déjà en position difficile et il devient urgent d'intervenir afin que la situation ne se détériore davantage ». Il paraît que, dans certains cas, ils perdent plus que ce qu'ils gagnent et la conséquence, c'est qu'un certain nombre de vendeurs de journaux, aujourd'hui, seraient sur le point de ne plus vendre les journaux. J'ai été saisi de cela récemment, Messieurs les Conseillers, vous l'apprenez ce soir, car nous n'avons pu en parler avant ; je vous invite à étudier la question. Si cela est véritablement exact, et si on ne trouvait plus notre canard local chez notre commerçant habituel, ce serait gênant.

**M. Franck BIANCHERI**, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie*.- Je ne l'apprends pas ce soir parce que j'ai une personne qui m'a demandé un rendez-vous sur ce sujet ; et je le lui ai accordé, je pense qu'on parle de la même personne.

**M. Claude BOISSON.-** La Présidente des diffuseurs de presse.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Oui, je lui ai accordé un rendez-vous, bien évidemment, comme toute personne qui me le demande.

**M. Claude BOISSON.-** Je pense qu'à l'occasion, on vous demandera des informations.

Je pense que c'est assez sérieux. Il n'y a plus de raison pour eux de vendre les journaux s'ils ne sont pas un minimum rentable. Il ne faut rien que ça leur coûte.

### Le Directeur Général.-

Chap. 61 - OFFICE DES EMISSIONS DE TIMBRES-POSTE.

|                         |                  |
|-------------------------|------------------|
| 361.000 - O.E.T.P. .... | <u>3.588.400</u> |
|-------------------------|------------------|

**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 61 est adopté.

(Adopté).

(Adopté).

### Le Directeur Général.-

Chap. 62 - DIRECTION DE L'HABITAT.

|  |                |
|--|----------------|
| 362.010 - Frais de personnel.....      | 555.000        |
| 362.030 - Frais de fonctionnement..... | <u>8.000</u>   |
|  | <u>563.000</u> |

**M. le Président.-** Monsieur le Vice-Président souhaite s'exprimer.

**M. Claude BOISSON.-** Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais faire une remarque de synthèse. J'ai réfléchi à la situation actuelle et je me dis qu'aujourd'hui, tous les ingrédients sont réunis pour être constructifs, dans tous les sens du terme. Je crois qu'il y a ce qui est acquis, d'une part : on a maintenant un projet de construction d'un certain nombre de logements, on parle de 837, mais avec un peu d'espoir, nous pourrions dépasser ce chiffre. D'autre part, il y a un deuxième point : une procédure qui a été décidée

**M. le Président.-** Cela serait quand même un sacré paradoxe, alors qu'on fait avancer ensemble le droit à l'information sur la vie publique de ce pays par la télévision que demain, ce soit la presse qui soit beaucoup moins diffusée ! Il faudra regarder de près ce problème et le régler dans l'intérêt de la distribution de la presse en Principauté.

Je mets à présent ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 60 est adopté.

d'attribution des marchés à un maître d'ouvrage délégué ; c'est une évolution certaine, qui garantit à la fois un respect contractuel et un respect des délais ; puis un troisième point : dans l'intérêt du Conseil National, il a été convenu qu'il y aurait des réunions ponctuelles avec le Conseil National, pour l'observation de l'évolution des travaux et le respect de l'achèvement de ceux-ci ; et si, à un moment donné il y avait des circonstances particulières qui retardent les travaux, nous souhaitons en être informés, soit pour en discuter, soit pour être partenaires et comprendre les raisons. Il y a ensuite un engagement du Gouvernement du respect des délais de livraison : rappelons qu'il a été remis au Conseil National un tableau référentiel sur lequel ont

été notés les sites, le nombre de logements, le coût approximatif et le délai de livraison.

Autre point : aujourd'hui, nous savons, et M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances nous l'a confirmé, que le financement de ces programmes est prévu par le Gouvernement sous diverses formes – budgétisation, échange – et que le choix des promoteurs semble être fait, mais là, cela ne nous regarde plus. Que reste-t-il à faire ? Il reste trois phases : la négociation avec les promoteurs pour les échanges entre les parcelles de l'Etat et les logements domaniaux, et là, je pense qu'il s'agit du domaine du Gouvernement et on lui fait confiance, dans la mesure où nous avons souhaité que cela se passe dans les conditions les plus équitables ; ensuite, on passera à la phase importante, le vote par le Conseil National des lois de désaffectation – et comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, cela va dépendre des négociations – ensuite surviendront, les procédures d'usage, les études et les permis de construire.

Maintenant, j'émetts un vœu, dans l'intérêt de tout le monde, des Monégasques, du Gouvernement, des promoteurs : il faut que les choses démarrent le plus vite possible car, aujourd'hui, tout le monde est pratiquement d'accord et s'il y a des problèmes ou des oppositions, qu'on le sache rapidement et qu'on le dise franchement.

Bonne réussite à tous ces projets !

**M. le Président.-** Monsieur le Président de la Commission du Logement, je vous en prie.

**M. Daniel RAYMOND.-** Merci, Monsieur le Président.

D'une manière générale, le logement pèse énormément sur les débats : c'est une préoccupation essentielle. Mon intervention, dans le cadre du Budget Rectificatif, mettait en évidence le travail important que nous avons accompli. Mais, ce qui importe surtout c'est le résultat et je rejoins complètement le Vice-Président quand il appelle de ses vœux chaleureux la réussite de tout ce que nous avons déjà entrepris en toute collégialité, saluant l'effort certes du Conseil National mais aussi celui du Gouvernement : la ligne est tracée, les dossiers sont instruits. Il nous reste donc encore un travail important à faire, faisant là référence surtout aux différentes opérations qui vont être entreprises par l'Etat. L'initiative appartient dès lors au Gouvernement : nous prenons date pour un rendez-vous important qui doit se situer aux environs de la mi-février afin de faire un point sur l'ensemble des conventions qui vont être engagées avec les opérateurs privés. Tous nos vœux accompagnent la mise en route

des opérations qui ne sont pas encore inscrites dans le cadre de cette perspective et en particulier, je pense bien sûr à l'opération du « Testimonio » B2 et B3, qui à elle seule représente un pourcentage très important d'appartements qui seront les bienvenus et qu'il est possible d'engager à court terme. J'espère que les négociations qui sont conduites actuellement par l'Etat auprès des opérateurs privés, nous permettront très rapidement d'aboutir à une faisabilité positive.

Je puis donc terminer sereinement mon intervention en remerciant le Gouvernement de sa collaboration, sans laquelle nous ne pourrions atteindre les objectifs fixés en nombre de logements.

Je vous remercie.

**M. le Président.-** Depuis neuf mois, le travail considérable accompli sur cette priorité essentielle pour les Monégasques et les Enfants du Pays, c'est-à-dire la question du logement, le fait aussi que le rapport de la Commission des Finances en fasse un point très important, la réponse de M. le Ministre d'Etat ainsi que les résultats d'ores et déjà obtenus font que, effectivement, on allait peut-être passer sur ces chapitres essentiels sans s'exprimer.

Simplement, je voudrais réaffirmer quelques idées simples en matière de politique du logement.

D'abord, bien sûr, nous sommes satisfaits des 837 appartements qui sont programmés dans les 5 prochaines années, il y en avait à peine 540 lorsque nous sommes arrivés. Au-delà des mots, des discours, il y en avait 540 qui étaient prévus, c'est dire les progrès accomplis dans les négociations avec le Gouvernement. On a dit aussi qu'il ne suffisait pas maintenant de les inscrire sur un papier ; d'où l'accord que nous avons passé en matière de logements domaniaux avec le Gouvernement, puisque ces 837 logements sur les cinq années sont programmés, opération par opération, avec des délais précis. L'appel à des maîtres d'ouvrage délégués qui permettra d'accélérer les constructions nous satisfait. Pour la première fois dans l'histoire parlementaire, le suivi commun des travaux et des évolutions des calendriers est également une garantie obtenue qui donne beaucoup d'espoir. Mais je redis au Gouvernement qu'il doit respecter ses engagements pour que ces logements ne restent pas des logements virtuels et que, évidemment, il n'y ait pas de décalage dans les livraisons de ces appartements. Parce que c'est une réalité, nous considérerions évidemment, si des opérations annoncées en 2006 ou en 2007 n'étaient pas livrées dans ces années-là, que cet accord serait rompu du fait du Gouvernement. Nous en tirerions les conséquences. Je l'ai dit : sur des points de ce niveau-là, le Conseil National dans sa majorité se poserait la

question du vote de la loi de Budget. C'est un point majeur de notre programme, un point majeur pour les Monégasques qui nous ont envoyés ici, donc on ne peut que redire au Gouvernement d'être extrêmement vigilant parce que cet engagement est annexé – et cela aussi c'est une première – au rapport de la Commission des Finances, il figurera donc au Journal Officiel publié sur ces séances publiques. C'est un accord qui engage le Gouvernement, je tiens à être bien précis pour qu'on ne nous reproche pas un jour de ne pas avoir été clairs si, par malheur, les logements n'étaient pas livrés aux Monégasques comme on nous le promet aujourd'hui.

La deuxième remarque que j'avais faite dans la discussion générale, c'est qu'il y a un point dans la déclaration du Ministre d'Etat qui nous a déplu – c'est comme cela que le Conseil National l'a ressenti – c'est à peu près : « cet engagement oui, mais vous avez l'obligation de désaffecter les parcelles publiques que nous allons vous proposer ». Et ça, je vous le redis ce soir sur la ligne concernée, ce n'est pas acceptable pour le Conseil National. C'est-à-dire que nous ne nous prononçons pas sur des textes que nous ne connaissons pas et sur des désaffectations qu'aujourd'hui nous ne connaissons pas. Nous n'avons rien contre le principe d'une désaffectation. Nous l'avons d'ailleurs dit nous-mêmes en séance privée, nous comprenons qu'il faille garder aussi des terrains pour la promotion immobilière privée, nous comprenons que c'est important pour l'économie du pays et qu'il faut continuer de pouvoir accueillir dans de bonnes conditions de riches résidents étrangers ; tout ceci est positif pour la Principauté, cela génère des recettes, des investissements, de la T.V.A. qui nous permettent ensuite de faire du social et de maintenir cette politique sociale avancée qui nous tient à cœur. Nous n'avons rien contre le principe, mais après, il y a les exemples concrets. Ce que nous vous avons demandé, c'est que ces échanges soient fondés sur une défense de l'intérêt financier de l'Etat, qu'on n'échange pas des choses plus chères d'un côté contre des choses qui valent moins cher de l'autre. La deuxième condition, c'est que s'il y a de multiples opérations, c'est que ce ne soient pas toujours les mêmes qui en profitent, qu'il y ait une équité aussi dans ce genre de désaffectation. Nous espérons d'abord que vous nous proposerez des projets qui correspondent à ces critères ; si tel n'était pas le cas – je rassure aussi les gens qui vont lire ces débats – dans la mesure où on ne désaffecte pas, on fait encore plus de domanial. Donc, ça ne nous empêchera pas d'atteindre le chiffre, on pourra même le dépasser : si sur certaines parcelles, on échangeait 40 appartements pour les domaines contre 100 qu'on laisserait faire à des promoteurs, si on devait les conserver, non seulement le chiffre pour les Domaines ne serait pas minoré, mais il pourrait même

être majoré. Donc, ne tombons pas dans le manichéisme qui consisterait à dire : « Ou le Conseil National vote ce qu'on présente en désaffectation ou alors, on ne peut plus livrer les appartements qu'on a promis ».

Je termine en disant deux mots sur l'accession à la propriété : priorité importante aussi pour de très nombreuses familles monégasques, nous veillerons dans la Commission de travail que le Gouvernement va créer en 2004 avec le Conseil National à ce que ce projet avance, pour permettre de répondre à ce besoin essentiel pour beaucoup Monégasques qu'ils ne peuvent pas aujourd'hui, au prix du marché libre, satisfaire ; l'accession à la propriété demeure l'apanage d'une toute petite minorité de nos compatriotes les plus aisés et ce n'est pas pour le Conseil National acceptable longtemps encore.

Le troisième point important pour nous, où des progrès ont été réalisés, c'est la réforme de la loi n° 1.235 du secteur protégé et nous l'avons donc inscrite, demain soir, à 17 heures, à l'ordre du jour de la séance publique. Conformément à la révision constitutionnelle de 2002, le Gouvernement, vous le savez, a un délai de 6 mois pour s'exprimer et faire connaître sa position sur les propositions de loi votées par le Conseil National. Nous sommes demain le 19 décembre, la proposition de loi du Parlement avait été votée le 20 juin, donc, nous aurons l'occasion demain, publiquement, d'entendre la position du Gouvernement sur ce point. Ce que je voudrais dire, parce que nous sommes ce soir dans le cadre de l'examen du Budget, c'est que les discussions se sont poursuivies jusqu'à ce matin. Dans quelques minutes, je suspendrai la séance car je tiens à ce que l'ensemble du Conseil National soit informé de l'issue de ces discussions qui se sont terminées dans la matinée, de manière à ce que demain soir, tous nos Collègues et non-Membres de ce groupe de travail puissent avoir les informations nécessaires avant de s'exprimer éventuellement. Ce que je peux dire, c'est que cela confirme, à mes yeux, les progrès importants dans les discussions entre le Gouvernement et le Conseil National en matière de politique du logement et on entrera dans les détails demain soir. Nous avons fait, là aussi, des progrès importants dans le sens social que pouvait souhaiter le Conseil National dans le cadre de sa proposition de réforme.

Voilà ce que je voulais dire car il était important, sur ces chapitres plus particuliers, qu'on fasse un point sur la politique du logement en Principauté.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

**M. le Ministre d'Etat.** - Monsieur le Président, sans vouloir rallonger la séance, je veux d'abord remercier le Président de la Commission du Logement pour ses

propos si positifs sur la manière dont nous avons pu travailler ensemble utilement sur ce dossier du logement social ; je crois que c'est une constatation que nous pouvons tous faire, de part et d'autre, et nous satisfaire de ce bon résultat d'une coopération étroite.

En réponse à vos propos, Monsieur le Président, effectivement, il y a un contrat d'objectifs qui a été établi, nous en sommes bien conscients : le document qui est annexé au Budget est un document que nous avons établi et, par conséquent, nous sommes liés par sa teneur.

Sur l'observation que vous avez faite sur une partie de ma déclaration, ce que j'ai dit, ou, du moins, l'esprit de ce que je voulais dire était que ces opérations de désaffectation faisaient partie du plan global et donc étaient un élément qui permettait d'arriver au chiffre de 837. Il est évident que le Conseil National pourra apprécier le moment venu, selon les critères de son choix, ces opérations qui lui seront soumises.

Je crois que Monsieur BIANCHERI désire également s'exprimer.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Oui, je souhaiterais souligner un point qui est important que je me dois de dire à la Haute Assemblée : je ne suis pas certain que, si la Haute Assemblée ne votait pas le déclassement des terrains, nous pourrions atteindre les 837. En tout état de cause, les parties avec lesquelles nous serons liés souhaiteront sûrement ne plus être engagées non plus s'il n'y a pas la loi de déclassement de votée ; donc, sans les deux parcelles échangées – parce que nous échangeons parcelle contre parcelle – ces opérateurs voudront conserver le bien qu'ils souhaitaient apporter (le bien, c'est le terrain plus la livraison de logements domaniaux). Ils demanderont à ce que, contractuellement, ce point soit précisé. Dans ce dernier cas, non souhaité, nous aurions deux immeubles et deux terrains à déduire de l'assiette ; et quant aux B2 et B3, la position du Gouvernement est un B2 domanial et un B3 privé. Ces éléments-là sont des faits, ce n'est pas une forme de pression ; mais sachez que le Gouvernement dans sa négociation attendra de la part des opérateurs qui apportent des parcelles un immeuble domanial livré dans les délais dans les deux opérations soit fin 2007, premier trimestre 2008.

**M. le Président.-** C'est là effectivement qu'il y a quelques nuances entre nous, mais elles ne se révéleront peut-être pas dans les faits parce que nous nous prononcerons par définition quand nous serons saisis des projets de désaffectation et pas avant ; mais une chose est sûre, sur le plan de la quantité, dans les deux

cas, soit l'échange est équivalent en appartements, soit il est inférieur au détriment de l'Etat. Donc, au niveau de la quantité, de toute façon, il n'y aurait pas de problème même si on était amené à ne pas voter ces désaffectations. Mais vous pourriez me dire « oui, mais il y a aussi le financement, il n'y a pas que la quantité ». Je prends un exemple : si on échange une parcelle où on peut faire 100 appartements sur un terrain public contre une parcelle où on en fait 40 et qui nous est donnée par un opérateur privé, si jamais on ne fait pas l'échange, on a gagné 60 appartements de plus pour les Monégasques. Par contre, là où vous pouvez effectivement faire une remarque, c'est sur le fait que, alors, il faudrait trouver un financement pour les appartements domaniaux s'ils n'étaient pas financés par la promotion immobilière privée dans l'échange. Mais, dans ce cas-là, ce serait un choix de priorité budgétaire qui devrait être discutée entre le Gouvernement et le Conseil National. Ceci dit, je ne veux pas être plus pessimiste qu'il ne le faut, je dis simplement que le Conseil National n'a pas apprécié ce qu'il a ressenti comme une forme de pression, voire de chantage, disant « vous aurez cela si vous votez ce qu'on vous proposera avec les opérateurs que nous avons déjà choisis avant que vous ayez pu regarder le dossier ». Je suis Président d'une Institution et je suis aussi là pour faire respecter ses prérogatives. Je me suis donc exprimé sur ce sujet au nom de la majorité de mes Collègues.

Nous ne pouvons pas vous dire que nous sommes d'accord avant d'avoir été consultés et d'avoir réfléchi. Voilà, ne polémiquons pas davantage.

**M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.-** Monsieur le Président, j'ai bien compris, mais nous vous devons, par franchise, de vous indiquer dans quelles conditions nous devons négocier.

**M. le Président.-** Monsieur le Président de la Commission du Logement, je vous en prie.

**M. Daniel RAYMOND.-** Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Conseiller, je voudrais complètement vous rejoindre sur les précautions avec lesquelles nous devons négocier : pas à n'importe quel prix, on est bien d'accord !

Une réserve cependant ! En étant certain qu'une majorité partagera notre point de vue : si l'offre est trop élevée, nous devrions alors nous détourner de l'opérateur privé au profit de l'Etat, ce qui pourrait avoir pour conséquence un décalage des dates de livraison de logements sans pour autant remettre en

cause le nombre de logements prévus au terme du 4<sup>ème</sup> trimestre 2007.

**M. Franck BIANCHERI**, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie*.- Je vous rejoins, Monsieur le Président de la Commission du Logement, puisque nous devons, et c'est notre devoir aussi, préserver l'intérêt de l'Etat et des deniers publics.

**M. le Président**.- Ce soir, il n'y a pas de désaccord, tout est clair et nous nous prononcerons sur ces projets quand nous en serons saisis.

Je mets aux voix le chapitre « Direction de l'Habitat ».

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 62 est adopté.

*(Adopté).*

Je vais donc, à présent, lever la séance, pour pouvoir informer pleinement l'Assemblée des résultats du groupe de travail, ce à quoi je tiens beaucoup.

Nous reprendrons la séance publique, pour l'examen du Budget, demain soir.

Je vous remercie. Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs, la séance est levée.

\_\_\_\_\_  
**(La séance est levée à 23 heures 30).**  
\_\_\_\_\_





---

IMPRIMERIE  
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00